



CESER
Hauts-de-France

Conseil Économique, Social
et Environnemental Régional

RAPPORT-AVIS

COMMENT DYNAMISER LES TERRITOIRES RURAUX EN HAUTS-DE- FRANCE POUR EN FAIRE DES LIEUX PLUS ATTRACTIFS ?

Rapporteurs : Sylvie LEFEBVRE et Ghislain MASCAUX

17 novembre 2020

Éclairer l'avenir

RÉSULTATS DE VOTE

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Hauts-de-France, réuni en Assemblée Plénière le mardi 17 novembre 2020 en visioconférence, sous la présidence de M. Laurent DEGROOTE, Président,

Vu :

- *la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*
- *la loi n° 86-16 du 16 janvier 1986 relative à l'organisation des régions,*
- *la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,*
- *la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,*
- *l'article 250 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),*
- *la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,*
- *la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,*

Vu le projet de rapport-avis élaboré par le Groupe de travail Ruralité et Agriculture « Comment dynamiser les territoires ruraux en Hauts-de-France pour en faire des lieux plus attractifs ? »

Sous l'animation de Sylvie LEFEBVRE et Ghislain MASCAUX, rapporteurs.

Après en avoir délibéré, ADOPTE le présent avis :

VOTANTS : 131

POUR : 125

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 4

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : 1

SOMMAIRE

LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL.....	8
LES PERSONNES AUDITIONNEES ET REMERCIEMENTS	9
SYNTHESE/MEMO.....	14
AVANT-PROPOS – AVERTISSEMENT	17
INTRODUCTION	18

CHAPITRE I - LIBERER LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES RURAUX

.....20

I. DES ELEMENTS DE DECONNEXION, D'INJUSTICES FINANCIERES ET TECHNIQUES.....	21
II. LES PREMICES D'EVOLUTIONS EN COURS AU NIVEAU NATIONAL ET REGIONAL	23
A. Les 200 propositions pour un Agenda Rural Français.....	23
B. L'environnement législatif et organisationnel.....	25
C. Le SRADDET de la Région Hauts-de-France et les territoires ruraux	25
D. La création de l'Agence Hauts-de-France 2020-2040	27
III. RECOMMANDATIONS ET PRECONISATIONS CHAPITRE I - LIBERER LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES RURAUX.....	31

CHAPITRE II - L'EDUCATION ET LA FORMATION, ENJEUX VITAUX POUR LES TERRITOIRES.....

.....33

I. L'ACCES A LA FORMATION	33
A. L'école primaire et les activités para scolaires	33
B. L'enseignement secondaire et supérieur.....	36
II. LE SPORT EN MILIEU RURAL.....	45
III. RECOMMANDATIONS ET PRECONISATIONS CHAPITRE II - L'EDUCATION ET LA FORMATION, ENJEUX VITAUX POUR LES TERRITOIRES.....	48

SOMMAIRE

CHAPITRE III - LA MOBILITE, UNE REELLE ATTENTE DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE MOBILITE	51
I. LES TERRITOIRES RURAUX RELEVANT LE DEFI DE LA MOBILITE.....	51
II. PERSPECTIVES : MOBILITE POUR TOUS	54
III. RECOMMANDATIONS ET PRECONISATIONS CHAPITRE III - LA MOBILITE, UNE REELLE ATTENTE DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE MOBILITE.....	56

CHAPITRE IV - DES SERVICES PUBLICS A L'EPREUVE

.....58

I. L'ENJEU DE L'ACCESSIBILITE AUX SERVICES PUBLICS.....	58
A. Les Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).....	60
B. L'action de la MSA Picardie.....	62
C. Les Maisons de Services aux publics (MSAP)	62
D. La démarche de proximité des services de la Région sur le territoire Sambre Avesnois Thiérache.....	67
II. REPONDRE A L'ENJEU DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION DES HAUTS-DE-FRANCE	67
A. Une problématique largement partagée.....	68
B. Exemples de politiques locales adaptées en région	69
C. Quelles perspectives ?.....	72
III. RECOMMANDATIONS ET PRECONISATIONS CHAPITRE IV - DES SERVICES PUBLICS A L'EPREUVE	74

CHAPITRE V - LA SANTE, L'ORGANISATION DES SOINS EN QUESTION.....

.....77

I. PLAN REGIONAL DE SANTE (PRS) 2018-2028	79
A. Les Groupements Hospitaliers de Territoires	79
B. La plate-forme régionale PREDICE.....	79
C. Les zonages d'installation des médecins généralistes.....	79

SOMMAIRE

II. LES INITIATIVES LOCALES MISES EN ŒUVRE	80
A. Les contrats locaux de santé.....	80
B. L'expérimentation en télémédecine à Hesdin	83
C. Les Maisons de Santé pluridisciplinaire (MSP) en région.....	85
III. LA RESPONSABILITE DE L'ETAT DANS L'ACCES AUX SOINS.....	87
IV. RECOMMANDATIONS ET PRECONISATIONS CHAPITRE V – LA SANTE, L'ORGANISATION DES SOINS EN QUESTION	89

CHAPITRE VI - LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL, QUELS LEVIERS ?

91

I. LES CHANGEMENTS APPORTES PAR LA LOI NOTRE	91
II. LES DISPOSITIFS POUR RENFORCER LE COMMERCE ET L'ARTISANAT	94
III. LES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE L'INDUSTRIE ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ECONOMIQUES	95
IV. LES PROPOSITIONS DE L'AGENDA RURAL DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE	96
V. RELEVER LE DEFI DU RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS ET CELUI DE LA MAIN D'ŒUVRE EN AGRICULTURE	99
VI. RECOMMANDATIONS ET DES PRECONISATIONS CHAPITRE VI – LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL, QUELS LEVIERS ?.....	103

CHAPITRE VII - LE NUMERIQUE, LES ENJEUX POUR LES TERRITOIRES RURAUX.....

106

I. UN ENJEU D'EGALITE TERRITORIALE.....	107
II. UN ENJEU D'INNOVATION ET DE DEVELOPPEMENT DANS LES TERRITOIRES RURAUX..	109
III. UN ENJEU D'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS AU NUMERIQUE ET D'ACCES AUX DROITS	110
IV. UN ENJEU DE DEVELOPPEMENT POUR LES ENTREPRISES.....	112

SOMMAIRE

V. RECOMMANDATIONS ET PRECONISATIONS CHAPITRE VII - LE NUMERIQUE, LES ENJEUX POUR LES TERRITOIRES RURAUX.....	113
--	-----

CHAPITRE VIII - GOUVERNANCE, LES DEFIS A RELEVER

115

I. LA GOUVERNANCE DES EPCI ET DES PETR.....	115
II. DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT A LA PEINE DANS LES TERRITOIRES RURAUX.	118
III. LA GOUVERNANCE DES DECIDEURS.....	121
A. Un foisonnement de dispositifs.....	121
B. La reprise d'une méthode et d'un outil : le projet de territoire et le contrat.....	121
IV. LA CONFERENCE TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE ET LA CONVENTION TERRITORIALE D'EXERCICE CONCERTÉ : UN LIEU ET UN OUTIL EN DEVENIR	125
V. RECOMMANDATIONS ET PRECONISATIONS CHAPITRE VIII - GOUVERNANCE, LES DEFIS A RELEVER.....	127

TABLEAU RECAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS ET PRECONISATIONS

129

LEXIQUE – GLOSSAIRE	143
SOURCES – REFERENCES – BIBLIOGRAPHIE	150
ANNEXES	159
AVIS DES GROUPES DE CONCERTATION.....	175

COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL

RAPPORTEURS : SYLVIE LEFEBVRE ET GHISLAIN MASCAUX

- > Jean-Pierre BULTEZ,
- > Jean-Yves CANNESSON
- > Déborah CLOSSET-KOPP
- > Xavier FLINOIS
- > Sylvie LEFEBVRE
- > Zéphyrin LEGENDRE
- > Bernard LESNE
- > Ghislain MASCAUX
- > Alain MELCUS
- > Michèle MELIN
- > Carolina ONA LA MICELA
- > Jean PILNIAK
- > Geneviève SABBE
- > Bernard THUILLIER
- > Eric VAN STEENKISTE DELESPIERRE
- > Pascale VIS
- > Marc WURMSER

PERSONNES AUDITIONNÉES

LE CESER HAUTS-DE-FRANCE TIENT À REMERCIER POUR LEUR PARTICIPATION ET LEUR DISPONIBILITÉ LES PERSONNES AUDITÉES :

Communauté de communes de la Picardie verte

Monsieur Jean-Louis DOR, Président

Mutualité Sociale Agricole Picardie

Monsieur Jean Louis DUTOTE, Président du Conseil Départemental 80 MSA Picardie
Monsieur Pierre ORVEILLON, Directeur-Adjoint
Monsieur Matthieu LENOAN, Sous-Directeur

Mission Transition Numérique (Conseil Régional Hauts-de-France)

Madame Isabelle ZELLER, Directrice

Comité Régional Sport en Milieu Rural HDF (CRSMR)

Monsieur Pascal DUBUISSON, Secrétaire général
Monsieur Christophe NORMAND, Directeur technique du Comité Départemental du Sport en Milieu Rural de l'Aisne

Communauté de communes du Clermontois

Monsieur Jean Claude PELLERIN, Vice-Président
Madame Adeline HACQUIN, Responsable mobilité

Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR)

Monsieur Vincent LECOMTE, Chargé de mission Innovation et territoires

Agence Régionale de Santé HDF (ARS)

Monsieur Gwen MARQUE, Directeur Adjoint Direction de la Stratégie et des Territoires

Conseil Régional Hauts-de-France

Madame Julie RIQUIER, Vice-Présidente du Conseil Régional en charge de la ruralité, de la solidarité et de la famille, de l'aménagement numérique

CESER Grand Est

Monsieur Patrick TASSIN, Président
Madame Marie Claude BRIET CLEMONT, Vice-Présidente
Madame Véronique KLEIN, Vice-Présidente

PERSONNES AUDITIONNÉES

Monsieur Didier RISSER, Secrétaire Général
Monsieur Cédric LATTUADA, Chargé de mission auprès du Président

Association A petits pas

Monsieur Marc FERTIN, Chargé de mission

Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (3CA)

Madame Christine BASQUIN, Vice-Présidente à la 3CA et Maire de Sains du Nord
Madame Camille VERHILLE, Chargée de Mission Développement Economique CC cœur de l'Avesnois

Antenne régionale de Fourmies

Monsieur Bernard LOBET, Responsable

Mairie d'Anor

Monsieur Jean-Luc PERAT, Maire d'Anor
Monsieur Samuel PECQUERIE, DGS d'Anor

Conseil de développement du pays de Thiérache et Mairie d'Etréaupont

Monsieur Yves-Marie SZYMUSIAK, Président
Monsieur Alain JUPON, membre du Conseil de Développement
Monsieur Jean Louis FELBACQ, membre du Conseil de Développement
Monsieur Henri BROSSIER, Président fondateur du Conseil de Développement
Monsieur André DEBOUZY, Maire de la commune d'Etréaupont

Association Familles Rurales

Madame Frédérique CHENU, Présidente
Madame Gwénaëlle SORTON, Coordinatrice

Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise (CTSO)

Madame Caroline LOMBARD, Vice-Présidente
Monsieur François-Xavier FAVAUDON, DGS
Madame Angélique HUMBERT, Chargée de mission du service public itinérant (SPI)
Madame Emilie WILCZINSKI, Chargée d'accueil

Association des Aînés du canton d'Acheux en Amiénois

Monsieur Eric van STEENKISTE-DELESPIERRE, Vice-Président de l'Association des Aînés du canton d'Acheux en Amiénois

PERSONNES AUDITIONNÉES

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) et Groupe d'Action Locale (GAL) Cœur des Hauts-de-France

Monsieur Philippe CHEVAL, Président du PETR et Président du GAL
Dominique BONNAUD, Directeur du PETR
Madame Elodie MUNOZ, Animatrice du GAL

Communauté de Communes des 7 Vallées

Monsieur Pascal DERAY, Président
Monsieur Patrick DESREUMAUX, Vice-Président en charge du développement économique et de la santé
Madame Isabelle BARROIS, Responsable développement économique
Monsieur Robin PIREZ, Porteur du projet de tiers lieu
Rencontres d'acteurs sur le territoire des 7 Vallées
Monsieur Guillaume MONFOURNY, médecin généraliste
Monsieur Jean-Charles BOUBERT, médecin généraliste
Monsieur Anthony RISBOURG, coordinateur central infirmiers
Madame Amandine CLEMENT, sage-femme
Monsieur Grégoire BOUCHEZ, Gérant SAS Brasserie QUENTOVIC
Monsieur Antoine LACOMBE, Animateur GAL 7 vallées Ternois

Maison Familiale Rurale YZENGREMER

Monsieur Vincent VIBERT-ROULET, Directeur
Monsieur Ioan BENTZ, Moniteur
Monsieur Nicolas HAUDRECHY, Moniteur

Maison d'Accueil et Résidence Pour l'Autonomie Les Aïauts (MARPA)

Monsieur Bernard DAVERGNE, Président et Maire de la commune de Feuquières en Vimeu

Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme - Site de St Valery

Monsieur Stéphane COQUANT, Directeur Délégué du site, Président du CDU

Ainsi que les personnes qui ont fourni des apports documentaires et techniques :

Conseil départemental de la Somme

Madame Flavie DUTRY, Directrice Générale Adjointe

PERSONNES AUDITIONNÉES

Ville de Fourmies

Madame Stéphanie BERTIN, Directrice de la solidarité urbaine

Communauté de Communes du Plateau Picard

Monsieur Olivier JUCHTZER, Directeur général adjoint

Agence Régionale de Santé

Monsieur Clément BAILLEUL (62)

Madame Anne MILLE (80)

Madame Sylvie PIONCHON (60)

Madame Marie-Laure POTENSIER (02)

Monsieur Laurent LOURME (59)

Conseil Régional Hauts-de-France

Direction de la santé

Madame Nadia ROUACHE, Directrice

Madame Cécile BOGUCKI, Responsable de secteur offres de soins

Direction de l'aménagement du territoire et du logement

Madame Corinne DAMERVAL, Responsable du service dynamique rural

Monsieur Romain LORTHOLARY, Responsable du service aménagement et appui aux territoires

Direction Europe

Monsieur Boris MENU, Directeur adjoint

Direction qualité et performance

Monsieur Pascal DELAFOSSE, Responsable de service évaluation des politiques publiques

Monsieur Ugo GUERIN, Evalueur des politiques publiques

PERSONNES AUDITIONNÉES

Agence Hauts-de-France 2020-2040

Madame Violaine LESCEUX, responsable du service contractualisation et appui à l'action territoriale

Monsieur Paulo DE SOUZA, chargé de mission service contractualisation et appui à l'action territoriale

Madame Aurore HEDE, chargée de mission service aménagement régional

Madame Karen MALOINGNE, responsable de service adjointe observation et prospective

Monsieur Stéphane HUMBERT, responsable du service observation et prospective

Monsieur Cédric ANSARD, responsable du service SIG et appui à la connaissance

Monsieur Stéphane LANCE, technicien SIG

Direction de l'appui aux entreprises

Monsieur Freddy CARON, chargé de mission service relation aux entreprises

Madame Justine DECOTTIGNIES, responsable de service adjoint, service administratif et financier,

SYNTHESE DU RAPPORT

Le CESER a souhaité rendre compte des **dynamiques rurales de prises de responsabilité, d'innovation, d'économie vertueuse** qui existent et adopter, tout en soulevant les problématiques, **un regard résolument positif sur ce qui est fait au quotidien par tous les acteurs locaux**. Il a aussi voulu aller au-delà en préconisant des dispositifs permettant de débrider ces initiatives.

Pour cela, il s'est basé sur les nombreuses auditions, notamment dans les territoires ruraux, qui ont eu lieu d'avril 2019 à janvier 2020. Le présent rapport se veut un **rapport d'exemples**.

Ne pouvant prétendre à l'exhaustivité, le CESER a choisi les thèmes qui lui semblaient recueillir une attention particulière à savoir : l'éducation et la formation, la mobilité, les services publics, la santé, le développement économique, le numérique et la gouvernance. En effet, ces thèmes ressortent notamment des principaux questionnements des habitants et habitantes des secteurs ruraux lors du Grand débat national.

Ces thèmes ont été étudiés sous le prisme de l'aménagement du territoire.

Chacun des thèmes retenus mériterait chacun un rapport entier, au regard de leur importance. Toutefois, l'objet du présent rapport n'est pas d'être exhaustif sur chaque thème mais plutôt, à partir des auditions et recherches documentaires menées, d'en tirer de grands enseignements et des points de vigilance.

Si de nombreuses initiatives locales, décrites dans ce rapport, illustrent bien la capacité des territoires à agir et à se prendre en charge au bénéfice de leurs habitants, des sentiments de déconnexion, d'injustices financières et techniques sont mis en lumière.

La crise sanitaire s'est ajoutée au calendrier et à la réflexion, et a mis notamment en exergue, la nécessité d'aller au bout de la décentralisation et de permettre aux territoires de définir eux-mêmes les conditions les plus efficaces de leur développement.

Pour appréhender un tel sujet, il est proposé :

- > de libérer la dynamique des territoires ruraux (chapitre I)
- > de présenter les 7 thèmes de travail (Chapitre II à VIII) : éducation et formation, mobilité, services publics, santé, développement économique, numérique, gouvernance.

Les **22 recommandations**, déclinées ci-dessous, ne représentent pas la totalité de la réflexion menée. Elles sont indiquées de manière synthétique et invitent à la découverte du rapport en lui-même. Ces recommandations sont :

CHAPITRE I - LIBÉRER LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES RURAUX

- > Renforcer le soutien en ingénierie dans les territoires ruraux
- > Favoriser les échanges et les complémentarités entre territoires ruraux

CHAPITRE II - L'ÉDUCATION ET LA FORMATION, ENJEUX VITAUX POUR LES TERRITOIRES RURAUX

- > Garantir une offre de formation adaptée dans les territoires ruraux
- > Offrir aux jeunes les conditions de la réussite
- > Amplifier une offre de service en milieu rural

CHAPITRE III - LA MOBILITÉ, UNE RÉELLE ATTENTE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE PROXIMITÉ

Engager une réflexion préalable sur la mobilité avant toute implantation d'un service aux publics

CHAPITRE IV - DES SERVICES PUBLICS À L'ÉPREUVE

- > Renforcer l'accessibilité des habitants aux services publics
- > Veiller à la mise en œuvre des Schémas d'Amélioration de l'Accessibilité au Public
- > Renforcer la qualité de service des Maisons France Service auprès des usagers
- > Connaître les besoins et coordonner l'action en direction des personnes âgées dans les zones rurales

CHAPITRE V - LA SANTÉ, L'ORGANISATION DES SOINS EN QUESTION

- > Être vigilant sur la pérennité des Maisons de Santé pluridisciplinaires sur les territoires lors de leur création
- > Définir un programme d'actions ambitieux dans le domaine de la prévention-santé à l'échelle régionale
- > Favoriser l'installation de médecins en zone rurale

CHAPITRE VI - LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL, QUELS LEVIERS ?

- > Développer un climat propice à l'installation en zone rurale

- > Définir un plan régional de mesures fortes pour accompagner les territoires ruraux dans leur développement économique local
- > Relever le défi du renouvellement des générations et celui de la main d'œuvre en agriculture
- > Garantir une mise en œuvre optimale des démarches LEADER en région dans le cadre de la programmation 2021-2027

CHAPITRE VII - LE NUMÉRIQUE, LES ENJEUX POUR LES TERRITOIRES RURAUX

- > Accompagner les usagers à l'usage du numérique
- > Faire le choix affirmé du déploiement du numérique en région Hauts-de-France

CHAPITRE VIII - GOUVERNANCE, LES DÉFIS À RELEVER

- > Encourager les communautés de communes et les Pôles d'Équilibre territorial et Rural à se doter d'un projet de territoire avec leurs habitants
- > Engager la création des Conseils de développement (ou leur renouvellement) au niveau intercommunal ou du PETR
- > Créer les conditions d'une coordination de l'action publique au niveau régional

Enfin, ces 22 recommandations sont déclinées en 60 préconisations, permettant ainsi, d'affiner la volonté des auteurs du rapport.

Si ce rapport s'adresse plus particulièrement, pour agir, aux acteurs institutionnels que sont les collectivités territoriales, Etablissements Publics de Coopération intercommunale, Pôles d'Équilibre territorial et Rural, Région, Départements et Etat, **il s'intéresse aussi, bien entendu, aux habitants, citoyens, usagers, destinataires finales des politiques publiques afin de leur permettre de participer activement à la vie démocratique.**



AVANT-PROPOS - AVERTISSEMENT

Ce document est basé sur les nombreuses auditions qui ont eu lieu d'avril 2019 à janvier 2020.

Néanmoins, il fait écho aux problématiques posées lors de la crise sanitaire.

Certaines recommandations et préconisations proposées ont été ajustées, soit en les soulignant, les complétant, soit en en ajoutant, afin de tenir compte de l'impact de celle-ci, notamment sur les territoires ruraux.

La rédaction de ce rapport a été arrêtée à fin juin 2020.

INTRODUCTION

Déjà dans son discours introductif au colloque du 15 novembre 2016 « une région de territoires », Laurent DEGROOTE, Président du CESER indiquait : « la question rurale est donc un enjeu primordial. L'objectif est de s'assurer que nos espaces ruraux et leurs habitants soient non seulement reliés au reste du territoire, et notamment aux dynamiques des centres urbains et métropolitains, mais qu'ils soient sources de développement d'avenir. Le risque de fracture territoriale peut exister dans notre région et avec lui des reculs sociaux et psychologiques qu'il faut éviter à tout prix ».

Depuis, la crise communément appelée « des gilets jaunes », a accéléré la prise de conscience d'une nécessaire prise en compte des problématiques des territoires ruraux. Au niveau national, de nombreux rapports, études, lois, concomitants à l'écriture de ce rapport, sont venus alimenter la réflexion, dont celui de la mission Agenda Rural de 26 juillet 2019, dont il sera fait souvent référence. Au niveau régional, les deux faits marquants sont le Schéma Régional d'Aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires 2020-2025 (SRADDET) qui vise à donner une vision stratégique, unifiée et claire sur l'aménagement, le développement durable et équilibré des territoires pour renforcer l'attractivité de la région Hauts-de-France et la création de l'Agence Hauts-de-France 2020-2040.

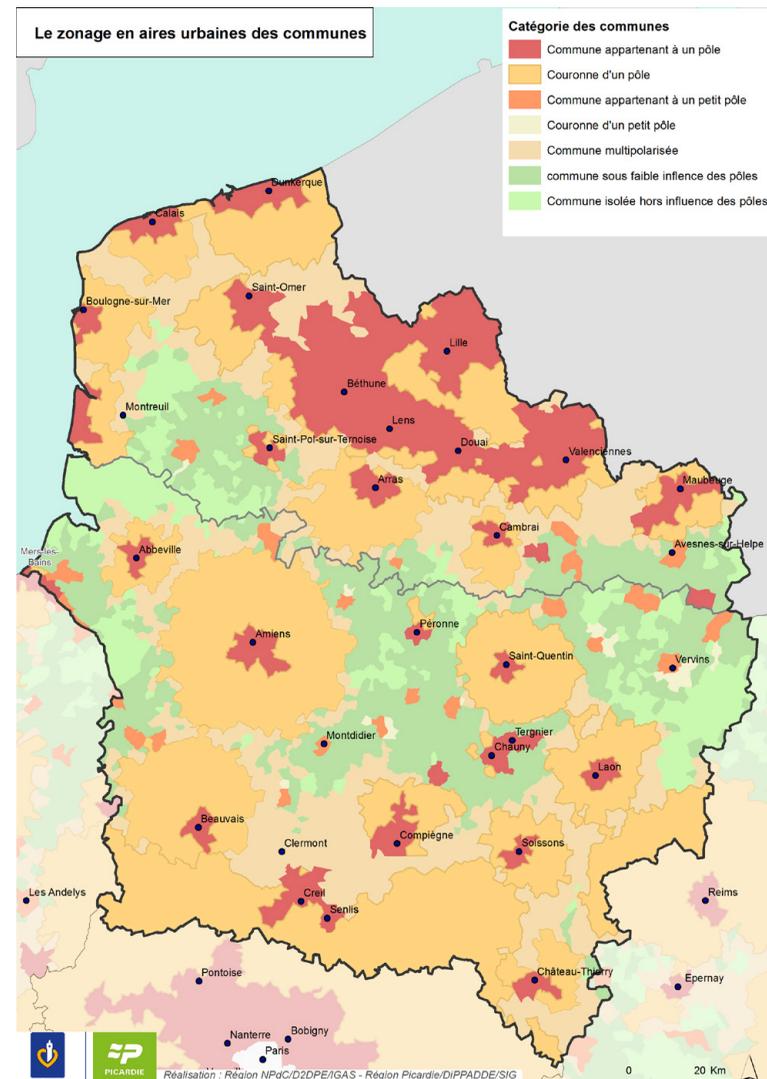
Le CESER Hauts-de-France a souhaité s'attacher plus particulièrement à la question de la ruralité en région à travers la problématique suivante : **COMMENT DYNAMISER LES TERRITOIRES RURAUX EN HAUTS-DE-FRANCE POUR EN FAIRE DES LIEUX PLUS ATTRACTIFS ?**

Pour ce faire, des préalables ont été retenus, ils sont précisés en annexe 1 page 160. Ils portent sur :

- > l'espace rural étudié qui représente 6% de la population régionale, 30 % du territoire régional et abrite 385 000 habitants.
- > une réflexion sur la notion d'attractivité en milieu rural,
- > l'approche méthodologique.



INTRODUCTION



CHAPITRE I - LIBERER LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES RURAUX

Il a pu être constaté lors des auditions que les territoires ruraux n'attendent pas pour répondre aux besoins des habitants et de leur territoire, leurs initiatives le prouvent.

Pour Monsieur Pascal DERAY, Président 7 Vallées Com « On essaie d'optimiser en fonction de nos moyens. On prend le risque que cela ne marche pas ».

Madame Valérie KLEIN, Vice-Présidente du CESER Grand Est: « une partie de la ruralité se sent délaissée mais on constate qu'il existe des zones où les gens se mobilisent et mettent en œuvre des actions ; il y a une vie dans la ruralité, ce n'est pas le désert !¹ »

Néanmoins, des éléments de déconnexion, d'injustices financières sont ressentis par les territoires ruraux. Les évolutions en cours tant au niveau national que régional, peuvent-ils les atténuer ou les modifier ?



1- Audition du 7 janvier 2020. Le CESER Grand Est organise un Prix Régional des Solidarités Rurales qui récompense et distingue chaque année des initiatives en région qui concourent au maintien ou à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural. D'un montant de 25 000 €, le prix régional est complété par des prix spéciaux des partenaires dotés de 7000 €, avec un prix coût de cœur de 4 000€, soit une enveloppe totale de 71 000€. Ce sont des actions réalisées qui sont primées et non des projets.

I. DES ELEMENTS DE DECONNEXION, D'INJUSTICES FINANCIERES ET TECHNIQUES

Certains se sentent éloignés des centres de décisions, du fait de leur localisation, en majorité, à la périphérie de la région, notamment par rapport aux services de la Région et de l'Etat à Lille :

- > Une faiblesse de la représentation politique, en l'absence de parlementaires issus du territoire ou d'élus référents dans l'assemblée régionale, à même de relayer, de soutenir les demandes du territoire,
- > L'inquiétude se porte sur une méconnaissance ou au moins une interrogation sur leur vision des territoires, comme « la Thiérache du Nord qui est vue comme industrielle et celle du Nord de l'Aisne comme seulement agricole, ce qui est faux au regard de la tradition industrielle de cette zone, ainsi que de ses atouts touristiques ».

De manière générale, il apparaît une difficulté de dialogue entre les territoires et les partenaires institutionnels.

Pour d'autres, des revendications visent à une répartition plus équitable des moyens (aides et dotations) entre les espaces ruraux et urbains. Cette préoccupation est d'ailleurs relayée dans le Journal Officiel du Parlement Rural Français « l'Etat verse au travers de la dotation globale de fonctionnement entre 64 et 88 € par habitant pour les communes rurales alors qu'il accorde jusqu'au double par habitant pour les métropoles ».

Néanmoins, d'autres paramètres sont à prendre en compte, comme la faible ingénierie de certains territoires qui ne permet pas d'assurer une veille sur les dispositifs, les appels à projets, le montage des projets, la faiblesse des ressources locales qui est un obstacle pour financer un projet et enfin, des finances communales et intercommunales absorbées par des opérations de gestion, souvent coûteuses comme la voirie, les écoles etc.

D'autres encore, rappellent que les grosses agglomérations et métropoles, synonymes de créations de richesses et d'emploi, diffusent sur les territoires au moins périphériques. Il ne semble pas que ce soit le cas et encore moins sur les territoires ruraux, très éloignés de celles-ci².

En 2015, le CESER Picardie dans un rapport³ consacré à la ruralité notait que « la dynamique de métropolisation accentue le regroupement et la mutation de l'emploi et des activités économiques. La mobilité croissante des individus et la convergence des modes de vie, qui sont devenus essentiellement urbains, impliquent une nouvelle ruralité pour celles et ceux qui choisissent de quitter la ville et les territoires ruraux qui les accueillent »

Pour Monsieur Pascal DERAY, Président des 7 vallées « il y a eu un exode rural avec une concentration dans les villes et métropoles. A travers le SRADDET, il est impératif que la Région ne concentre pas tout en matière économique sur les métropoles. Il faut arriver à créer des pôles ruraux pour favoriser le développement économique endogène du territoire. La fibre est une carte à jouer pour permettre ce développement ».

2- Voir note d'analyse n°64 de novembre 2017 du CGET : « Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants »

3- « Désertification ou mutation : études sur les évolutions en milieu rural » CESER Picardie 27 octobre 2015, page 7

Certains s'interrogent sur des choix qui sont faits « comme les 2 milliards pour faire les JO à Paris alors que la réparation de la ligne Hirson Paris nécessite 40 millions »⁴ ou des dépenses importantes menées sur certains projets (Parc du Val Joli, remise en eau de la Sambre par exemple) sans qu'il n'y ait suffisamment de prise en compte du contexte, de la situation géographique des projets, des équipements et initiatives locales.

Enfin, d'autres encore regrettent le manque d'ingénierie communale et intercommunale et se dotent parfois des moyens nécessaires, soit en propre, soit en les mutualisant.

La Région dans le cadre de la mise en œuvre de la PRADET a prévu une intervention en faveur de l'ingénierie des territoires soit sous la forme de financement de postes, d'études. Les bénéficiaires peuvent être les syndicats mixtes ou associations, les EPCI lorsqu'au moins 50 % des communes membres sont inscrites en géographie prioritaires du fonds de redynamisation rurale. Le niveau communal n'est pas concerné par ce dispositif.

Samuel PECQUERIE, DGS de la Commune d'ANOR souligne « que pour mener de telles démarches une ingénierie adaptée est nécessaire. La commune n'a pas seulement besoin de gestionnaires mais aussi de développeurs qui ont la capacité à se projeter, à construire des projets et à les suivre. Cette ingénierie locale est rendue encore plus nécessaire du fait de l'éloignement physique de l'ingénierie nationale, régionale et départementale »

Des territoires de communauté font le choix de se doter d'agents de développement généralistes ou spécialisés dans des domaines (tellement les sujets nécessitent de plus en plus des compétences pointues) comme à la Communauté de Communes de la Picardie Verte, qui a aussi mis en place « une plateforme de ressources pour « chasser en meute » les subventions ».

Pour le Directeur du PETR Cœur des Hauts, Dominique BONNAUD, le maître mot est la mutualisation : « Le PETR est porteur de l'ingénierie du territoire (11 agents⁵) ; c'est une volonté de mutualiser l'ingénierie à une échelle supra-communautaire : les salariés du PETR sont des « agents des 3 EPCI, les missions sont faites pour eux ». « La mutualisation est sans cesse recherchée à l'échelle du PETR que ce soit pour le GAL leader, les villages fleuris, le contrat de ruralité. Le budget du PETR est de 1,4 M€, la participation des 3 EPCI, à hauteur de 6,23 €/hab. Il a en outre la capacité à chercher des financements : 1€ des EPCI permet de « lever » 2,2 € auprès des partenaires : Europe, Etat, Région, CD 80

Mais quand l'ingénierie locale existe, l'inquiétude se porte sur sa fuite possible

Jean-Louis DOR, Président de la Communauté de Communes de la Picardie Verte indique que « sa communauté est soumise à un classement national 20 à 40.000 habitants. Celui-ci im-

pacte directement le recrutement de titulaires et de hauts fonctionnaires, le régime indemnitaire (RIFSEEP) étant peu attractif. Or le territoire a besoin de cadres de qualité. Il est fréquent que des agents après une solide expérience quitte le territoire vers des collectivités plus attractives financièrement⁶».



II. LES PREMICES D'ÉVOLUTIONS EN COURS AU NIVEAU NATIONAL ET REGIONAL

La préparation de ce rapport a été marquée par plusieurs événements importants, qu'il convient ici de relater.

A. LES 200 PROPOSITIONS POUR UN AGENDA RURAL FRANÇAIS

Une résolution a été votée par le Parlement européen en octobre 2018 en faveur de l'adoption d'une politique spécifique à destination des territoires ruraux de l'Union : l'agenda rural européen. C'est dans ce contexte que plusieurs associations nationales françaises ont proposé au gouvernement de mettre en œuvre un **Agenda Rural Français**.

La mission Agenda Rural a remis le 26 juillet 2019 un rapport à Jacqueline GOURAULT, Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales : «une ambition à partager - 200 propositions pour un Agenda Rural». ⁷ Ce document comprend 50 mesures de politiques publiques dans de nombreux domaines et 200 propositions concrètes.

Pour donner une plus grande résonance à cet Agenda Rural et à l'initiative de plusieurs associations, un «**Parlement rural français**» a été créé le 4 juin 2019. Sa première session s'est déroulée les 15 et 16 octobre 2019 à Nevers⁸. Quatre mesures annoncées par le Gouvernement ont été ciblées et doivent faire l'objet d'un suivi spécifique dans leur mise en place :

6- Cette remarque est soulignée dans la recommandation n°28 du rapport d'information n°251 de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation du Sénat « les collectivités territoriales, leviers de développement des territoires ruraux » 16 janvier 2020 : « lever les contraintes pour le recrutement de personnels de haut niveau dans les communes de moins de 20 000 habitants, les PETR et, plus généralement, les établissements publics locaux ».

7- La Documentation Française juillet 2019.

8- Voir Journal Officiel du parlement rural français 15 et 16 octobre 2019

4- Monsieur Yves-Marie SZYMUSIAK, Président du Conseil de développement de la Thiérache

5- Augmentation en quelques années du nombre d'agents de 6 à 11, ce qui prouve selon le Directeur du PETR la reconnaissance des CC vis-à-vis de l'action menée par le PETR



- > Défendre auprès des institutions européennes le maintien d'un engagement politique et financier de haut niveau en faveur du développement rural,
- > Résorber en 5 ans les zones blanches de téléphonie mobile et déployer la 4G sur tous les pylônes existants d'ici deux ans,
- > Accélérer le recrutement et le déploiement des 400 postes de médecins salariés ou à exercice mixte ville-hôpital en zone sous-dotée,
- > Créer des zones de revitalisation commerciale dans les communes de moins de 3500 habitants qui ouvrent droit à des exonérations fiscales pour les petits commerces,

Enfin, les parlementaires interpellent également les pouvoirs publics sur les mesures de l'Agenda Rural qui n'ont pas été retenues mais considérées prioritaires pour l'avenir des ruralités :

- > Créer un fonds d'innovation territoriale issu du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), qui pourrait être abondé par les Régions pour soutenir les projets des territoires ruraux,
- > Garantir l'accès à un socle de services universels à moins de 30 minutes de trajet,
- > Améliorer l'accueil des personnes âgées en milieu rural : revaloriser les métiers du vieillissement, prendre en compte le critère de distance dans les modalités de tarification des services d'aide à domicile et diversifier les modes d'accueil,

- > Délocaliser les services supports des administrations et opérateurs publics en milieu rural.

Les représentants du Parlement rural Français **ont remis leurs mesures aux groupes Ruralités de l'Assemblée Nationale et du Sénat** pour engager un travail législatif en faveur des territoires ruraux.

Sur la base de cet Agenda, Le Premier Ministre a lancé le plan « nos campagnes, territoires d'avenir »⁹ avec 173 mesures inspirées pour partie de l'Agenda rural, même si aucun financement ne figure et certaines mesures avaient déjà été annoncées par ailleurs¹⁰. Il s'est engagé à réunir deux fois par an un Comité interministériel aux ruralités et des comités de suivi en présence de tous les ministères et des auteurs du rapport. Le 1er Comité interministériel aux ruralités s'est tenu le 20 février 2020¹¹.

Le groupe de travail a été attentif aux mesures de politiques publiques proposées dans cet Agenda Rural, et notamment par rapport aux thèmes retenus par le groupe ruralité : santé, mobilité, numérique, éducation, formation, services publics, développement économique. Le présent rapport y fera donc un écho à plusieurs reprises. Néanmoins, le CESER a pleinement conscience du fait que la ruralité en région Hauts-de-France n'est en rien comparable à celle de certains espaces ruraux en France.

9- Congrès de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) Eppe- Sauvage. Dossier de presse du 20 septembre 2019
 10- Selon un responsable de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), ce sont plutôt à 50 mesures qui seraient retenues.
 11- Voir dossier de presse du 20 février 2020.

B. L'ENVIRONNEMENT LÉGISLATIF ET ORGANISATIONNEL

Les lois ou projets de loi en cours ci-dessous ont et vont avoir un impact sur les territoires, il y sera parfois fait référence au cours du rapport :

- > Le plan national « Ma santé 2022 » qui comprend notamment des mesures en faveur des espaces ruraux comme la réorganisation des espaces de proximité, la création des maisons de santé et le recrutement de médecins salariés en attendant l'effet de l'arrêt du numérisation clausus,
- > La loi mobilités publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019,
- > La loi engagement et proximité pour encourager et faciliter l'exercice des mandats locaux, promulguée le 27 décembre 2019,
- > La future loi « 3D » (décentralisation, déconcentration, différenciation) qui vise à transférer des responsabilités de l'Etat vers les collectivités, de donner davantage de responsabilité aux services déconcentrés dans les territoires et d'attribuer des compétences spécifiques en tenant compte des particularités locales,
- > Le projet de loi « grand âge et autonomie » prévu pour l'autonomie 2019 mais repoussé à l'été 2020.

Enfin, la Création de l'**Agence Nationale de la Cohésion des territoires**¹² (ANCT) fin 2019 qui est présentée comme le nouvel outil d'ingénierie des territoires à compter de 2020. Cette Agence a trois missions :

- > Conduire les programmes nationaux, gérés au niveau local, comme Action Cœur de Ville,
- > Le pilotage global de la politique de contractualisation de l'Etat avec les Collectivités,
- > Le développement d'une capacité d'ingénierie au profit des territoires.

12- Née de la fusion du Commissariat Général à l'Égalité des territoires (CGET), de l'établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) et de l'agence du Numérique
 13- La Gazette 17 février 2020 page 11. La réponse à un appel à projet doit respecter un cahier des charges bien précis et cela engendre un risque d'homogénéisation de la perception des enjeux et des besoins du territoire et donc de ne pas mettre en évidence leurs particularités. Pour les communes qui ont peu de moyens, la préparation de leur candidature et la chance de remporter un appel à projet est plutôt complexe.

Elle vise à rendre l'Etat **faciliteur** en apportant des réponses aux territoires **en partant de leurs projets, en les accompagnants dans leur définition et en veillant au dialogue et à la coopération entre eux.**

Pour Yves LEBRETON, Directeur Général de l'ANCT, « l'une des raisons d'être de l'agence est de répondre à la critique d'appels à projet nationaux qui profitent toujours aux mêmes, ceux qui ont des compétences techniques¹³ ».

Cette dernière remarque rejoint la critique formulée par Yves-Marie SZYMUSIAK, Président du Conseil de développement du Pays de Thiérache, « sur les appels à projets de l'Etat ou de la Région à destination des collectivités, il déplore cette modalité d'action qui fait que ce ne sont pas les élus qui proposent un projet mais font un projet qui corresponde aux souhaits de la Région ou de l'Etat »

C. LE SRADDET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE ET LES TERRITOIRES RURAUX

Le Schéma Régional d'Aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires 2020-2025 (SRADDET) est le fruit d'un long travail qui a débuté fin 2016. Il a été adopté en Séance Plénière du Conseil régional. Il est maintenant soumis à approbation du Préfet.

C'est un document important pour les territoires car il doit donner une vision stratégique, unifiée et claire sur l'aménagement, le développement durable et équilibré des territoires pour renforcer l'attractivité de la région Hauts-de-France.

Alors que Patrick DESREUMAUX, Vice-Président de 7 Vallées Com estime que « c'est une chance pour les territoires ruraux du Pas-de-Calais et du Nord la création de la nouvelle région, car avec la Picardie, le nombre de territoires ruraux a augmenté », il souligne, « Le SRADDET ne parle que des métropoles, que fait-on à côté ? Il faut qu'il y ait 2 approches, une urbaine et une rurale ».

On peut relever 3 points :

- Le CESER a eu à se prononcer sur le projet de SRADDET et a adopté son rapport-avis le 23 avril 2019. Pour lui, la finalité 6 « Equilibre et égalité des territoires » (EET) est un des parents pauvres du SRADDET (en termes de règles, vagues et peu précises). Il ajoute qu'il présente « une structuration de la région qui n'est pas en rapport avec la réalité des territoires »,
- La Commission d'enquête publique, qui a eu lieu du 16 septembre au 16 octobre 2019¹⁴ « déplore que le projet n'ait pas réellement pris à bras le corps le problème de l'équilibre et de l'égalité des territoires, en privilégiant les deux grandes métropoles régionales et le développement économique autour de l'axe Sud-Nord Paris-Lille, au détriment de l'axe ouest-est et des zones souvent difficiles, comme la Thiérache, le centre de l'Aisne ou le Vexin picard et sans prendre en considération l'organisation et les projets propres aux territoires ».
- En faisant une lecture (rapide) des 44 objectifs¹⁵ du SRADDET, on peut relever que 8 objectifs s'adressent plus spécifiquement aux territoires ruraux :
 - > deux font référence, dans leur formulation, explicitement aux territoires ruraux peu denses et isolés :

- objectif 30 : Développer de nouvelles formes de travail grâce à un écosystème numérique, en particulier dans les territoires peu denses et isolés,
- objectif 42 : valoriser les ressources remarquables du territoire et l'accueil de nouvelles activités dans les espaces ruraux peu denses et isolés.

> Six, peuvent s'adresser plus spécifiquement à ces espaces :

- objectif 18 : Encourager des solutions de mobilité pour tous les publics et les territoires les plus vulnérables,
- objectif 21 : Favoriser le développement des pratiques alternatives et complémentaires à la voiture,
- objectif 22 : rééquilibrer l'offre commerciale en faveur des centres villes et des centres-bourgs,
- objectif 27 : améliorer l'accessibilité des services au public,
- objectif 29 : développer les stratégies numériques dans les territoires,
- objectif 41 : garantir des paysages et un cadre de vie de qualité et œuvrer à la reconquête des chemins ruraux.

> Vingt, sembleraient s'adresser aux territoires ruraux (objectifs 1, 2, 5, 9, 10, 12, 23, 24, 31 à 40, 43, 44).

> Seize, ne concernent pas du tout les territoires étudiés dans le cadre de ce rapport.

Sans toutefois, en tirer des conclusions hâtives, seuls 8 objectifs sur 44 concernent les territoires ruraux. En les classant, les thèmes qui se dégagent concernent :

- > Le numérique (29 et 30)
- > Le patrimoine¹⁶ (41 et 42)
- > La mobilité, (18 et 21)
- > L'offre commerciale, (22)
- > Les services publics, (27).

Tous ces thèmes, sauf le patrimoine, sont abordés dans le cadre de ce rapport.

D. LA CRÉATION DE L'AGENCE HAUTS-DE-FRANCE 2020-2040

La création de cette Agence en 2019, concrétise la volonté du Président de Région de créer une « DATAR régionale ». Elle se veut un outil de coordination et un vecteur de dynamiques au sein de l'administration et de stimulation des capacités d'initiatives et d'innovation. Elle vise à apporter aux services régionaux une connaissance et une expertise visant à faire évoluer leur façon de faire pour plus d'innovations sur les modes de faire et d'action.

Toutefois, cette Agence ne semble pas répondre à un double constat :

● Celui d'un déficit de coordination,¹⁷

Au niveau de la Région,

Dans le cadre de la PRADET, ont été créées des conférences territoriales sur le périmètre des espaces de dialogue. Celles-ci se réunissent une fois par an avec les présidents des EPCI et PETR. En outre un comité technique rassemblant les DGS se tient deux fois par an. L'objectif principal est de faire le point sur les opérations proposées dans le cadre de l'accord qui a été signé¹⁸. Des éléments d'information concernant les dispositifs régionaux sont aussi diffusés à l'occasion.

Ainsi, ces conférences ne semblent pas servir à instaurer des échanges entre les territoires de l'espace de dialogue sur des sujets tels que

l'eau, la mobilité, la santé, les services publics etc. Alors que ce serait l'occasion d'aborder des sujets qui dépassent largement le périmètre parfois restreint des EPCI et pour lequel il est déploré un manque d'articulation entre eux.

Toutefois, le projet de SRADDET, semble prévoir une évolution dans le rôle de ces conférences territoriales et notamment l'identification des sujets plus locaux pour le développement de l'inter-territorialité¹⁹.

Isabelle BARROIS, responsable économique à 7 vallées Com, « regrette le manque de relations et d'échanges entre les territoires, comme pour les liens de coopération entre les GAL (ils doivent notamment avoir un volet coopération entre GAL²⁰). S'il existe des « espaces de dialogue » qui rassemblent les EPCI, les réunions organisées ponctuellement ne visent qu'à acter la programmation d'opérations. Ce pourrait être pourtant le lieu où se réfléchissent et se définissent les sujets communs ou complémentaires entre EPCI ». Ce sujet a aussi été évoqué lors de plusieurs auditions.

En outre, il entend aussi se servir de la Conférence territoriale de l'action publique²¹ (CTAP).

Au niveau de l'Etat,

Pour les auteurs de l'Agenda Rural²², « l'Etat doit agir dans le sens de la décentralisation, c'est-à-dire en respectant le principe de subsidiarité, agir seulement lors que l'échelon territorial en

14- Rapport rendu le 13 novembre 2019

15- Annexe 2 cartographie du SRADDET page 170 La cartographie page 100 du rapport d'enquête publiques du SRADDET a été complétée par des numérotations apportées par les rapporteurs de l'enquête publique pour plus de lisibilité et de compréhension, ainsi, la cartographie fait apparaître, outre les 3 partis pris, les 4 dimensions, les 8 thématiques et les 44 objectifs.

16- Utilisation d'un terme assez général pour des raisons de simplicité

17- Ce sujet sera plus particulièrement développé dans la partie gouvernance, page 115

18- Voir audition du CESER du 16 mai 2018 C7

19- Voir pages 287 à 293 « une gouvernance pour le suivi de la mise en œuvre du SRADDET »

20- Le réseau rural Hauts-de-France a été créé mais ne fonctionne pas faute de moyens humains alors que des moyens d'assistance technique sont pris en charge à hauteur de 80 % de financement par le FEADER. L'objectif d'un réseau rural est d'assurer des fonctions d'animation, d'information, de production, de création d'outils de capitalisation, de valorisation, de communication, de transfert des innovations notamment. Les réseaux régionaux sont regroupés au sein du Réseau Rural National.

21- Voir le thème gouvernance page 115

22- Agenda Rural Page 30 et 31

charge d'une compétence n'est pas en mesure de répondre aux problématiques auxquelles il fait face ».

Déjà mis en lumière, la crise sanitaire a amplifié une certaine méconnaissance des administrations centrales des espaces territoriaux.

L'Agenda Rural invite aussi à « une organisation de l'Etat à réinventer »²³.

Sans entrer dans le détail des nombreuses recommandations à son sujet, l'Agenda rural constate la multiplication, ces dernières années des dispositifs contractuels de l'Etat sur des thématiques et périmètres différents, qui ont complexifiés et rendus moins lisibles l'action de l'Etat dans les territoires²⁴.

De manière générale le niveau d'implication et de coordination des partenaires dans le cadre d'un projet ou d'une réflexion stratégique apparait relativement limité.

Outre que cela rend plus difficile la mobilisation des cofinancements, cela ne permet pas à chaque partenaire d'être acteur (et pas

seulement financeur) des démarches pour rendre les projets ou réflexion plus cohérents et plus efficaces.

Il ne semble pas qu'il existe:

- > au niveau régional, une instance de coordination et de suivi concerté entre ces partenaires,
- > au niveau territorial, une mobilisation des compétences internes et externes concertée sur un projet, un dispositif ou une démarche de réflexion.

● **Celui de l'absence de réseaux d'échanges entre acteurs et territoires**

Patrick DESREUMAUX, Vice-Président de 7 Vallées Com souhaite « la création d'un club des territoires ruraux pour échanger, les territoires ruraux doivent être plus intelligents, plus innovants, plus réactifs pour garder les habitants. Il s'agit de mettre une intelligence collective ensemble ».



23- Agenda rural pages 38 à 45

24- On peut s'en apercevoir dans le document « La république contractuelle » SGAR HDF juin 2019

Le Conseil départemental de la Somme, l'Etat (Direction départementale des territoires et de la mer), et le Conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE) ont initié en 2016 une démarche locale, « les ateliers des centralités rurales en Somme », visant à accompagner les élus dans une réflexion sur la revitalisation de leurs centres-bourgs. Chaque atelier, au rythme de 2 à 3 par an, fait l'objet d'un thème et est organisé autour de cas concrets et selon un mode participatif sur différentes communes. Ils doivent permettre aux collectivités d'aller rapidement vers l'opérationnel.

Pour ce faire, l'Etat et le Conseil départemental, mutualisent leurs compétences locales au service des bourgs centres de la Somme. Ces ateliers ont été aussi l'occasion de partager des repères et des expériences et de confronter regards et points de vue pour une approche intégrée et transversale associant l'éventail le plus large possible d'acteurs du territoire.

7 ateliers ont déjà eu lieu en 2016 et 2018 :

- > Présentation des démarches engagées en faveur des bourgs centres et de la ruralité,
- > les espaces publics, traversées de bourgs et entrées de ville,
- > La revitalisation du tissu commercial et de services,
- > Construire et porter une stratégie de bourg centre dans un cadre intercommunal rénové,
- > La nature, actrice de la revitalisation des centres bourgs,
- > Un autre regard sur l'aménagement urbain : rencontre entre usagers, bonnes pratiques et innovation, quel apport de l'art et de la culture,
- > L'attractivité résidentielle des centres-bourgs : répondre aux critères et aux besoins spécifiques du territoire en accord avec les principes du développement durable,
- > Un autre regard sur l'aménagement urbain à Doullens,
- > La mobilité, facteur de développement social des territoires.

L'association BRUDED, créée en 2005, est un réseau d'échanges d'expériences entre plus de 170 collectivités dans tous les champs du développement durable sur la Bretagne et la Loire Atlantique, avec la volonté d'avancer ensemble pour aller plus vite sur les chemins de la transition énergétique, écologique et sociale²⁵.

Le réseau a trois objectifs prioritaires :

- > Partager les expériences des collectivités adhérentes : visites, rencontres, mise en relation directe d'élus à élus, transmission de documents (cahier des charges, conventions, ...)
- > Capitaliser les démarches et les réalisations : documents de mutualisation thématiques, fiches projets, vidéos,
- > Accompagner les expérimentations des collectivités qui en font la demande pour leur faire bénéficier de l'expérience et de la force du réseau

Ce réseau dispose d'une équipe de 6 permanents : 4 chargés de développement répartis sur le territoire, 1 chargée de mission « réseau rural », 1 chargée de communication et soutien administratif. Il est soutenu par les collectivités adhérentes et par plusieurs partenaires dont la Région Bretagne, la préfecture de Bretagne, l'ADEME, la Banque des Territoires, les Départements de Loire-Atlantique, du Finistère et d'Ille et Vilaine.

Un autre exemple de centre de ressources, Cap Rural est indiqué en annexe 3 page 171

25- De nombreuses thématiques sont traitées comme l'agriculture, l'aménagement, l'urbanisme et habitat, culture et tourisme, démarches globales et participatives, économie locale, commerces et services, énergie, environnement et biodiversité, équipements publics, mobilité.

LIBERER LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES RURAUX

En conclusion citons Gérard-François DUMONT, géographe, économiste et démographie.

Pour lui, il s'agit « de mieux appréhender la place des territoires ruraux ». Selon lui, il existe 3 leviers pour accompagner les territoires ruraux :

- Permettre à tous les territoires d'être dans une situation qui leur offre une chance, d'où une exigence en termes d'égalité numérique et financière,
- Que les acteurs des territoires eux-mêmes aient conscience que « quel que soit le terroir de n'importe quelle région, il a du talent » et que l'enjeu est de le valoriser au service du bien commun des habitants.
- Insister sur l'importance de la gouvernance car c'est la qualité de la gouvernance qui fait la qualité du développement territorial, en particulier la question de la subsidiarité afin de permettre aux territoires de définir eux-mêmes les conditions les plus efficaces de leur développement ».

De ces 3 points :

- > le premier sera abordé en partie dans le thème numérique et dans le thème démocratie et gouvernance,
- > le deuxième est l'objet de ce rapport qui vise à valoriser les actions mises en place sur les territoires et la volonté de leurs acteurs,
- > le troisième sera souligné aussi dans le thème démocratie et gouvernance. La question de la gouvernance sera toutefois élargie car elle ne concerne pas seulement celle des EPCI, entre EPCI ou PETR et pôles métropolitains mais aussi celle de la gouvernance des décideurs.



Source : Guise - CAUE de l'Aisne

III. RECOMMANDATIONS ET PRECONISATIONS CHAPITRE I - LIBERER LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES RURAUX

	PRECONISATIONS	INDICATEURS	DELAIS	ACTEURS
Recommandation 1 : Renforcer le soutien en ingénierie dans les territoires ruraux				
Préconisation 1	<i>Engager résolument une mutualisation des compétences et des ressources à l'échelle du territoire communautaire ou du PETR</i>	Plan de mutualisation	2021	EPCI - PETR
Préconisation 2	<i>Adapter le soutien à l'ingénierie en milieu rural au niveau des PETR</i>	Nouveau dispositif	2021	Région - Départements - Etat
Recommandation 2 : Favoriser les échanges et les complémentarités entre territoires ruraux				
Préconisation 1	<i>Veiller à la cohérence et l'articulation des actions entre territoires voisins</i>	Actions inter territoires mises en œuvre	2021	EPCI - PETR
Préconisation 2	<i>Reconnaitre le principe de différenciation territoriale et garantir le principe de subsidiarité</i>	a) Soutien technique et financier adapté aux territoires b) Contractualisation sur la base des orientations du projet de territoire	2021	Région - Départements - Etat
Préconisation 3	<i>Inviter les territoires ruraux à se doter de leur propre réseau d'échanges</i>	Création d'un réseau régional des territoires ruraux	2021	EPCI - PETR



CHAPITRE II - L'ÉDUCATION ET LA FORMATION, ENJEUX VITAUX POUR LES TERRITOIRES

Ces thèmes conditionnent le parcours de vie de tout individu. L'éducation, la formation initiale ainsi que la formation continue sont des problématiques très importantes et ne pourront être traitées en quelques lignes.

Le parti pris est de les aborder autour de 2 sujets ressortis des auditions, par une affirmation :

L'accès à la formation et au sport en milieu rural comme **facteurs d'éducation, d'inclusion sociale, notamment par les liens aux autres.**

Et par une interrogation majeure, celle de **l'égalité des chances** pour les jeunes en milieu rural.

le rapport « Mission territoires et réussite » du 5 novembre 2019, dont il sera fait parfois référence²⁹.

I. L'ACCES A LA FORMATION

Elle sera interrogée successivement à travers l'école primaire, puis l'enseignement secondaire et supérieur.

A. L'ÉCOLE PRIMAIRE ET LES ACTIVITÉS PARA SCOLAIRES

Le 5 mars 2020, paraissait un rapport de Salomé BERLIOUX²⁷, Restaurer la promesse républicaine « mission orientation et égalité des chances dans la France des zones rurales et des petites villes », remis au Ministre de l'Éducation Nationale. Organisé en quatre axes, il se décline en 25 mesures qui pourraient être mises en place à partir de la rentrée scolaire 2020 ou d'une prochaine au regard du contexte. Il y sera fait référence à plusieurs reprises en fonction des sujets retenus. De la même manière, certaines réflexions soulevées dans l'Agenda Rural²⁸ seront indiquées ainsi que celle du rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE) de janvier 2017 consacré à la « Place des jeunes dans les territoires ruraux ». Enfin, il faut aussi citer

Pour les auteurs de l'Agenda rural, **l'école est le premier service public dans les territoires.**³⁰ Ils constatent « les réalités auxquelles sont confrontés les établissements scolaires ruraux : l'éloignement des élèves, la faiblesse des réseaux de transports scolaires, le manque de personnel administratif, les difficultés de recrutements, etc. Les fermetures de classes et certains regroupements pédagogiques (RPI) ont engendré un allongement des temps de trajet pour les enfants qui ne sont plus acceptables. D'autre part, l'affectation d'enseignants sur plus de deux établissements a pour conséquence d'affaiblir la dynamique pédagogique dans les établissements, ce qui est très regrettable tant pour les enseignants que pour les élèves ».

27- Auteure du livre « les Invisibles de la République » avec Erkki MAILLARD. Robert LAFFONT janvier 2019

28- La Documentation Française juillet 2019

29- Ariane AZEMA et Pierre MATHIOT. Rapport à la demande du Ministre de l'Éducation Nationale. Cette mission porte sur les politiques dédiées aux secteurs de l'éducation prioritaire (quartiers politique de la ville, territoires ruraux) et, plus globalement, sur la territorialisation des politiques éducatives pour la rentrée scolaire 2020

30- La Documentation Française juillet 2019, « pour une école de qualité en milieu rural » page 52

La Mission territoires et réussite note que « l'organisation du service public d'éducation en milieu rural fait l'objet de politiques nationales et académiques dédiées qui ont été, et sont parfois aujourd'hui encore, contestées »³¹.

Ces éléments rejoignent les propos mis en exergue par Jean-Louis DOR, Président de la CC de la Picardie verte, lors son audition : « le territoire est impacté par les fermetures de classes. Le Rectorat informe par courrier sans venir voir les maires, ni les associer aux décisions ». Il indique que récemment un syndicat scolaire a pris la décision pour la rentrée de septembre 2019, de fermer une classe, ce qui aboutit à 3 classes isolées dans 3 communes. Cette situation a des répercussions au niveau des communes :

- charges qui augmentent pour le transport le midi vers les cantines,
- fatigue des enfants,
- isolement des enseignants.

En outre, les classes isolées ne peuvent avoir de bonnes conditions d'accueil comme l'accès à la cantine, salles de sport etc.

La Mission Agenda Rural recommande de travailler à **une plus forte territorialisation des politiques éducatives de l'État, afin de mieux prendre en compte les spécificités des territoires ruraux** : une vraie stratégie territoriale et des projets éducatifs concertés avec les élus. **Les démarches qui visent à traiter de l'organisation scolaire et des activités qui y sont liées doivent émaner des territoires, elles doivent être horizontales et non plus verticales.** Cela suppose par ailleurs que les

territoires ruraux se saisissent des questions scolaires et **élaborent des projets éducatifs territoriaux pour définir leurs priorités**³².

Ces propos sont renforcés dans le cadre de la Mission territoires et réussite qui fait le constat d'une problématique scolaire spécifique pour la catégorie des « petits villes » et « petits bourgs ». Dans ces territoires, en effet, certaines écoles et collèges connaissent, au sein du monde rural, les indicateurs de réussite scolaire les plus défavorables (proportion de jeunes en difficulté de lecture, part des jeunes sortis du système éducatif sans diplôme) et recommande dans sa mesure 3, de prévoir un dispositif spécifique défini nationalement au bénéfice des écoles des petites villes et bourgs en difficulté sociale et scolaire³³.



Le milieu associatif rural est aussi engagé pour les jeunes enfants comme le témoigne l'action de l'Association Familles Rurales « Le relais familles d'Etréaupont »³⁴ dans l'Aisne à travers trois types d'actions spécifiques, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs pendant les petites vacances.

Grâce au CLAS, Le relais familles d'Etréaupont accueille des enfants scolarisés dans les classes élémentaires (CP au CM2) de l'école d'Etréaupont, en dehors du temps scolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h15 à 17h45). Les enfants bénéficient d'une méthodologie de travail personnel et d'apports éducatifs et ludiques par l'encadrement d'un animateur et des bénévoles. La Présidente Frédérique CHENU et Gwénaëlle SORTON soulignent que « cet accompagnement méthodologique aux devoirs est très important car beaucoup de familles sont en grande précarité ». Les enfants participent aussi à des ateliers culturels, pour 2019-2020, c'est un atelier intergénérationnel avec les maisons de retraite de la Capelle et Origny.

Au niveau l'accueil périscolaire, il s'organise autour de la journée d'école de l'enfant et du temps familial (de 7h15 à 8h45 et de 16h15 à 18h15), il a pour objectif de faciliter l'organisation de la vie des familles du Syndicat Intercommunal Regroupement Scolaire en complément du temps scolaire. L'animatrice périscolaire propose différentes activités aux enfants: lecture, jeux éducatifs, jeux de société, activités manuelles. Enfin, un accueil de loisirs est organisé pendant les petites vacances.

Lors de la rencontre, La Présidente Frédérique CHENU a aussi tenu à s'inquiéter de l'arrêt des financements de l'ARS, dans le cadre du Relais Santé créé en 2004, pour mener des actions de prévention santé visant à sensibiliser et informer les populations.

Cette structure est pilotée par un petit conseil d'administration composé de 7 bénévoles, qui se dépensent sans compter. Le renouvellement de ses membres constitue une difficulté. Le nombre de salariés est passé d'un poste en juillet 2005 pour atteindre quatre postes en septembre 2019, dont un poste de coordination et 2 postes d'animateurs. Ces postes sont subventionnés pour des périodes d'environ 3 ans et de manière dégressive. La question de la pérennité de ces postes à terme est entière.

La description succincte de cette structure vise à relayer les propos des auteurs de l'Agenda Rural³⁵ qui soulignent notamment que « le bénévolat constitue un pilier du « capital social » des territoires ruraux et un des facteurs d'attractivité d'un territoire. Certaines associations rurales s'organisent pour pallier le retrait progressif des services publics. Ces organisations ont besoin de

moyens financiers et humains pour continuer à vivre dans les territoires ruraux. Elles ne peuvent pas toujours recruter des personnes pour s'engager, notamment car elles sont suspendues aux subventions des collectivités territoriales et n'ont pas de vision à long terme de leur budget ».

L'agenda rural formule des préconisations à ce sujet :

- > Réviser la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) pour privilégier le cadre conventionnel pluriannuel pour l'attribution de subventions pour les associations intervenant dans les territoires ruraux,
- > Abonder et flécher une partie du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) vers des actions réalisées en milieu rural,
- > Doubler le nombre de postes soutenus par le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONJEP) dans les

31- Page 11 rapport « Mission territoires et réussite » du 5 novembre 2019

32- Rejoint une préconisation du CESE dans son rapport de janvier 2017 « Place des jeunes dans les territoires ruraux » : Rendre obligatoire une compétence jeunesse territorialisée.

33 - Page 36 Mesure 3 rapport « Mission territoires et réussite » du 5 novembre 2019

34- Audition du 19 Octobre 2019. Les locaux (adaptés PMR) et le chauffage sont pris en charge entièrement par la commune d'Etréaupont alors que des enfants viennent aussi d'autres communes. Les partenaires de l'association sont : la CAF de l'Aisne, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil régional des Hauts de France, le Ministère du travail et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Aisne.

35- La Documentation Française juillet 2019 « soutenir la vie associative dans les territoires ruraux » page 59

territoires ruraux, à l'instar de ce qui est demandé dans le cadre de la mobilisation nationale pour les habitants quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La présentation de l'action de l'Association Familles Rurales « Le relais familles d'Etréaupont » est l'occasion d'évoquer l'association Familles Rurales, comme acteur de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire³⁶ depuis 70 ans, en participant activement à l'animation de la vie sociale, au dynamisme et à l'attractivité des territoires ruraux et périurbains, permettant aux familles de s'y sentir mieux, de s'y épanouir et d'y prendre des initiatives solidaires. Avec 160 000 familles adhérentes, 2 200 associations locales, 83 fédérations départementales et régionales, 40 000 bénévoles et 17 000 salariés, c'est le premier mouvement familial associatif de France. En région Hauts-de-France, ce sont 5 080 familles adhérentes, 204 associations, 5 fédérations départementales, 660 bénévoles et plus de 16 000 bénéficiaires. Les champs d'intervention sont relatifs à :

- > **l'animation des territoires ruraux et périurbains** : activités artistiques, sportives et de loisirs, soutien à la parentalité, actions solidaires, etc.
- > **Économie sociale et services de proximité** : des structures multi-accueils, haltes garderies et relais d'assistantes maternelles, accueils de loisirs et accueils périscolaires, services d'aide et d'accompagnement à domicile, etc.
- > **Jeunesse et éducation populaire** : relais jeunes, organisation de séjours de vacances, actions de prévention, etc.

B. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

1. UNE OFFRE DE PROXIMITÉ RÉDUITE EN ZONE RURALE

Le rapport du CESE en 2017 soulignait que « les jeunes qui vivent en zone rurale ont des difficultés d'accès à la mobilité et aux services. Une forte proportion d'entre eux font des études courtes et à caractère professionnel, entraînant une entrée sur le marché du travail plus rapide que leurs homologues urbains. Cela tient entre autre à l'offre de formation de proximité et aux freins notamment à la mobilité ».

L'agenda rural fait aussi des constats et émet différentes propositions vis-à-vis de la jeunesse rurale³⁷ qui est « peu visible et difficile à appréhender par les politiques publiques locales ». Pour leurs auteurs, « l'objectif pour les élus locaux est de fixer les jeunes ruraux sur leur territoire, de faire en sorte qu'ils y vivent bien, et en attirer de nouveaux, en quête d'une meilleure qualité de vie ou qui souhaitent revenir chez eux. L'enjeu est donc d'agir pour donner à ces jeunes les clefs de leur réussite, sur le plan professionnel notamment, via la formation et l'emploi. Il s'agit également d'améliorer leur cadre de vie, pour leur permettre d'accéder au logement, à la mobilité, aux loisirs.

Ces termes rejoignent ceux du rapport « mission orientation et égalité des chances dans la France des zones rurales et des petites villes » : « L'objectif est bien de trouver la façon la plus efficace de rendre ces jeunes acteurs de leur parcours et de leur vie. Sans assignation à résidence, ni injonction à la mobilité. Sans faire peser sur eux des problématiques qui relèvent avant tout de politiques d'aménagement du territoire ».



Lycée EPLEFPA de Thiérache. Source : educagri.fr

Pour Jean-Louis DOR, Président de la CC Picardie Verte, « une grande force du territoire est la jeunesse mais la décision a été prise de ne pas ouvrir de lycée à Grandvilliers³⁸. Les lycéens doivent aller à Beauvais qui est à une distance importante, ce qui entraîne pour certains un arrêt des études ».

Pour les auteurs de l'Agenda rural « la véritable problématique scolaire en milieu rural est l'orientation³⁹ et les freins qui pèsent sur les élèves et les familles pour la poursuite des études au lycée et en études supérieures ». Il recommande notamment d'établir un indice d'éloignement et de fragilité socio-économique des élèves qui classerait les établissements, notamment les collèges, selon leur pertinence territoriale et leur zone de recrutement. Ce critère doit permettre de définir les établissements qu'il ne faut

absolument pas fermer car ils assurent une fonction de centralité dans les territoires ruraux. Il doit servir également à assurer une péréquation nationale de la répartition d'effectifs d'enseignants, afin d'affecter plus d'enseignants dans les académies où le nombre d'établissements « éloignés » est élevé.

La Mission territoires et réussite propose :

- un indice d'éloignement, nouvel outil permettant d'objectiver certaines configurations territoriales particulièrement de très faible densité,⁴⁰
- de faire évoluer les critères de concertation relatifs à la « carte scolaire »⁴¹ avec :
 - > l'adaptation du maillage des écoles et des collèges afin d'adapter le réseau des écoles et des établissements, permettant de développer des formes originales d'organisation à l'appui de la qualité de l'offre scolaire ; d'ajuster aussi les moyens des écoles

36- Le CESE, dans son rapport « L'éducation populaire, une exigence du XXI^e siècle » de mai 2019, formule des préconisations : Investir dans les politiques publiques d'éducation populaire pour contribuer à réconcilier la société, Développer le lien social pour conforter la Citoyenneté, Sécuriser le modèle économique, Former et reconnaître les compétences, Engagement et gouvernance.

37- La Documentation Française juillet 2019, « soutenir l'emploi et la formation professionnelle en milieu rural » page 68 et « pour une jeunesse rurale active et épanouie » page 54

38- Présence sur le territoire de 3 collèges, 1 LP et 1MFR

39- Depuis le 1er janvier 2015, les régions organisent sur leur territoire le service public régional de l'orientation (SPRO) dont la vocation est de conforter le droit de chacun à l'orientation professionnelle tout au long de la vie par la mise en réseau de l'ensemble des acteurs de l'orientation et du territoire et par la coordination de leurs actions. La loi du 5 septembre 2018 réaffirme la responsabilité de la région sur la coordination des services participant au SPRO et introduit une évolution de son champ de compétence en renforçant sa compétence d'information sur les métiers et les formations, au service de l'orientation et de l'évolution professionnelle tout au long de la vie, par un élargissement de sa responsabilité aux publics scolaire, apprenti et étudiant. »

40- La mission territoires et réussite » du 5 novembre 2019, page 15

41- La mission territoires et réussite » page 50 mesure 24

et établissements à la difficulté sociale et territoriale et d'assurer enfin la qualité de l'offre enseignante devant les élèves.

- > une meilleure prise en compte du profil des élèves (démographie, composition sociale, parcours, besoins particuliers), des conditions de fonctionnement des écoles et des établissements dans toutes leurs dimensions (ressources humaines, bâtiments, services périscolaires) et les enjeux d'accessibilité (temps de transports, indice d'éloignement). A partir de ces données, il serait possible de déterminer les attentes en termes d'amélioration du service et les formes d'organisation les mieux adaptées et donc diverses (maintien de petites structures et/ou réorganisation en classes multinationales, rénovations et regroupements, mutualisation ou mise en réseau sous forme d'expérimentation école du socle).

Ces propositions font écho à la situation du Département de l'Aisne qui connaît une érosion démographique et par conséquent dans un avenir proche une baisse des effectifs dans les collèges⁴². Nicolas FRICOTEAUX, Président du Département a souhaité engager le débat⁴³: « plutôt que de parler de fermeture, il faut plutôt se pencher sur la sectorisation des collèges. Pourquoi ne pas y greffer du cycle 3, les CM1 et CM2 ? » Il y voit un bon moyen de préserver la ruralité.

Le débat lancé par le Président du Département de l'Aisne, se situe dans le contexte plus global d'une baisse du nombre de jeunes à l'horizon 2050 sur la région. Les départements les plus concernés seraient l'Aisne et le Pas-de-Calais (respectivement -12 % et -10 % entre 2015 et 2050)⁴⁴ avec des conséquences sur le

nombre de collègues, lycées, et internats et leur réaffectation.

2. LA MOBILITÉ, CONDITION DE L'ACCÈS AUX ÉTUDES (ET À L'EMPLOI) POUR LES JEUNES

Pour Vincent VIBERT-ROULET, Directeur de la Maison Familiale Rurale d'YZENGREMER⁴⁵, « la difficulté est dans la mobilité :

- pas de transport scolaire pour la MFR car c'est un établissement privé,
- la ligne ferroviaire Abbeville/Le Tréport est fermée, le fonctionnement est assuré avec un bus. La ligne Abbencourt/Le Tréport est en rénovation et à réouvert début 2020. La MFR fait des navettes pour récupérer les jeunes au Tréport ».

Il ajoute que « même les BTS sont peu mobiles pour aller dans un centre de formation. Ce sont les parents qui gèrent tant pour l'accès à la MFR que sur les lieux de stages. Pour lui, il est important qu'ils puissent passer rapidement le permis de conduire ». Cette problématique se retrouve aussi par la suite dans la recherche d'emploi : « les jeunes qui sont mobiles trouvent du travail ».

Pour sa part, Patrick DESREUMAUX, Vice-Président de 7 Vallées Com, soulève « une problématique de recrutement due à un manque de main d'œuvre formée. Citant l'AFPA qui a fermé à Beaurainville, les jeunes ne sont plus formés à la soudure

(délocalisée à Boulogne) or les jeunes ne vont pas à Boulogne. Il faut former les gens sur place en fonction des besoins du territoire ».

Là aussi, le rapport « mission orientation et égalité des chances dans la France des zones rurales et des petites villes » confirme que le maillage des établissements étant plus lâche hors de l'aire d'attraction des grandes métropoles, les jeunes de ces territoires sont souvent astreints à des temps de transports longs pour se rendre dans leur lieu d'études » et préconise l'accès au permis de conduire dès l'âge de 17 ans, la promotion du permis à 1 euro par jour dans les territoires ruraux, la systématisation de « bourses aux permis de conduire » dans les mairies, contre des travaux d'intérêt général.

● Au niveau de la formation et de l'enseignement supérieur, deux initiatives récentes méritent d'être soulignées :

- > la création de « campus connectés », expérimentation du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, afin de lever les freins à la poursuite d'études pour les jeunes bacheliers du fait du manque de mobilité. L'objectif est de permettre à des jeunes éloignés des centres universitaires de poursuivre leurs études à distance, grâce à des cours en ligne, un accompagnement spécifique via un tutorat local et une dynamique de groupe. Sur 100 campus connectés prévus à la rentrée 2022, 13 ont été labellisés en 2019. L'agenda rural, quant à lui, souhaite l'implantation de 30 « campus connectés » dans des territoires ruraux⁴⁶.
- > L'initiative du Conservatoire des arts et métiers (CNAM) dans le cadre des programmes « Action Cœur de Ville » et « Territoires d'industrie », d'ouvrir 100

centres de formation pour contribuer à la revitalisation des villes moyennes dont le développement de l'offre de formation et d'enseignement supérieur est un axe prioritaire. Dans le cadre du premier appel à manifestation d'intérêt, sur 55 villes moyennes, 3 se situent en région Hauts-de-France : Beauvais, Château-Thierry et Maubeuge.

3. LES MAISONS FAMILIALES RURALES, UNE AUTRE VISION DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT

Les Maisons Familiales Rurales sont des Etablissements scolaires agricole, sous contrat avec le ministère de l'Agriculture⁴⁷, gérées par une association dont les membres sont majoritairement des familles, des professionnels, des élus et des responsables locaux.

Les Maisons Familiales Rurales se caractérisent par :

- > leur pédagogie et leur approche éducative spécifique qui associent la formation générale et la formation professionnelle en étroite relation avec les réalités du terrain,
- > l'accueil en internat et en petits groupes,
- > le suivi personnalisé des élèves par les moniteurs,
- > l'implication des parents et des entreprises,

Le statut privé de la MFR, géré par le conseil d'administration facilite les décisions. C'est le directeur qui choisit son équipe et la dirige.

Au nombre de 150 en France, il en existe **22 en région Hauts-de-France** (7 dans le 80, 3 dans le 60 et le 02, et le 59 et 6 dans le 62). Sont proposées des formations sur tous les niveaux de l'enseignement professionnel (4e, 3e, CAP, BEP, Bac professionnel ou technologique, BTS...) avec des spécialités comme par

42- D'autres départements sont aussi concernés comme celui de l'Yonne par exemple qui envisage la fermeture de 4 collèges

43- Courrier Picard du 30 septembre 2019 « le département pense à fermer des collèges ». Dans l'article est cité le campus scolaire de Sains Richaumont en regroupant l'école primaire et le collège depuis 3 ans, un des plus petits collèges du département a pu retrouver une raison d'être et une dynamique.

44- INSEE flash HDF n°79 du 6 décembre 2019

45- Audition du 16 janvier 2020 avec Nicolas HAUDRECHY et Loan BENTZ, moniteurs

46- Mais encore faut-il que soit assurée la couverture totale des zones blanches. Voir le thème numérique page 106

47- L'État octroie une subvention forfaitaire par élève (Dans le public : subvention à la classe) dont le montant varie suivant le niveau de la qualification. Elle couvre une partie des charges de fonctionnement et de personnel. Chaque association a un contrat qui fixe un maximum d'élèves pris en charge par l'État. En contrepartie de cette mission de service public, les Maisons familiales rurales s'engagent à respecter les exigences en matière de diplômés des formateurs et les contenus des programmes. Elles peuvent avoir des contrôles administratifs, pédagogiques et financiers de la part de l'administration.

exemple, le service à la personne (ex à Oisemont), le canin, l'aquaculture, ... et l'horticulture à Yzengremer.

LES MAISONS FAMILIALES RURALES EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE



La MFR du Vimeu à YZENGREMER– école du paysage⁴⁸ - accueille 200 jeunes (162 en formation initiale et 36 apprentis) dont 80 % de garçons et 20 % de filles. La majorité vient de la Somme, du Vimeu, de la Seine Maritime. Un recrutement est fait sur toute la Picardie et en région parisienne. Les effectifs sont stabilisés après une baisse à 155, due à la démographie. Les formations proposées concernent l'enseignement agricole, les productions florales et légumières, aménagements,

travaux et constructions paysagers et sont sanctionnées par des diplômes (CAPA, BEPA, Bac pro, BTSa). En matière de formation professionnelle continue, la MFR a mis en place avec le CFA de la Baie de Somme un BTS en 2012. Suite à la réforme de la formation professionnelle, les établissements doivent se faire certifier. Pour Vincent VIBERT-ROULET, Directeur, « cela va permettre de clarifier et de professionnaliser les établissements et d'introduire de la concurrence entre eux ».⁴⁹

48- La MFR dépend de deux directions de la Région : l'éducation et l'apprentissage. Des aides sont notamment apportées sur des projets d'investissement (internat, bâtiments...). Sont toutefois regrettées deux aides de l'ancienne Région Picardie avec la suppression des aides pour l'informatique et le mobilier et « le printemps de l'industrie » qui était un bon moyen pour la MFR de trouver des employeurs pour les jeunes.

49- Mais c'est aussi une contrainte financière 5000 € par an.

La MFR propose des formations par alternance par **voie scolaire ou par apprentissage**. Que ce soit par voie scolaire ou apprentissage, une partie de la formation se déroule en entreprise et une autre partie à la MFR. **Les 3e et 4e font 3 stages de 8 semaines par an, soit 24 semaines**, non spécifiquement dans l'agriculture, ils permettent aux jeunes de voir ce qu'ils veulent faire plus tard.

Le stage est un temps de formation à part entière. La MFR porte la responsabilité pédagogique du stage qui peut se réaliser dans une entreprise du secteur privé, du secteur public, chez un agriculteur, chez un artisan, dans une collectivité, une structure sanitaire et sociale... Les maîtres de stage sont toutefois essentiellement des artisans.

La MFR a développé un réseau de 150 maîtres de stages et d'employeurs avec lesquels les moniteurs sont en contact régulier.

Le rapport « mission orientation et égalité des chances dans la France des zones rurales et des petites villes » relate une enquête IFOP de novembre 2019 qui met en lumière les éléments déterminants, aux yeux des 17-23 ans, pour

« Réussir son avenir professionnel ». La perception des jeunes est frappante : **49% d'entre eux** indiquent **l'expérience acquise à travers des stages** comme l'élément déterminant pour « réussir », 22% le fait de disposer d'un réseau, **et seulement 10% le fait d'avoir réalisé des études longues.**

Vincent VIBERT-ROULET, Directeur précise que « les **moniteurs travaillent 39 h/semaine, participent aux actions d'éducation et d'encadrement le soir, d'études dirigées, d'actions sociales et de détente.** La relation entre les jeunes et les enseignants est différente de celle des enseignants des établissements publics ». Pour lui, « les moniteurs doivent « avoir envie » car ils ont un rôle de proximité important avec les élèves, qui dépassent leur rôle d'enseignant : **fonction globale d'enseignant/éducateur.** Il souligne, en outre, qu'il est difficile de recruter dans le monde rural, et qu'il y a nécessité que les moniteurs soit du secteur.



La MFR du Vimeu à YZENGREMER – école du paysage⁴

La MFR a des **actions en matière de citoyenneté** : savoir être et vivre en collectivité (participation des jeunes aux tâches collectives avec les formateurs, devoir de mémoire sur les lieux historiques et cérémonies, travail sur les addictions... **Et d'ouverture sur l'extérieur**⁵⁰, telles que : la semaine bleue pour les personnes âgées, Nettoyons la nature. Elle est aussi investie au niveau communal avec une journée festive, la fête des fleurs, et au niveau de la CC, pour une aide technique et culturelle (festival haute fréquence, mise à disposition de bus). Elle est soutenue par la MSA Picardie pour un projet au Maroc et des projets éducatifs.

La MFR est peu concernée par le décrochage scolaire (10 jeunes sur 200). Le directeur fait une analyse fine des raisons : « Pour les 4e et 3e, ce sont des problèmes de discipline, pour les CAP, des problèmes financiers et la manifestation qu'à 16 ans, ils sont libres, pour les bacs pro, plutôt des questions familiales et amoureuses. Pour l'alternance, ce sont des problèmes de respect et de règles de travail ».

Il y a 70 à 80 % de réussite aux examens (100 % pour le CAP). Quant à l'insertion professionnelle, elle est de 60 à 70 % dans les espaces verts. Pour lui, il y a une difficulté pour les entreprises pour recruter notamment au niveau bac pro et BTS.

Les caractéristiques de l'approche pédagogique des MFR n'est pas sans faire écho à celle des **Écoles de la 2ème chance**. Les Écoles de la 2^e Chance (E2C) sont nées pour **offrir une solution aux 100 000 jeunes qui sortent du système scolaire chaque année sans diplôme ni qualification et se retrouvent confrontés à la difficulté de rentrer dans le monde du travail**. Le Réseau des Écoles de la 2^e Chance compte 133 sites-Écoles implantés dans 12 Régions, 57 départements et 5 ultrapériphériques. La région Hauts-de-France en compte 15, dont l'ouverture d'une Ecole de la 2ème chance à Vervins dans le cadre du pacte Sambre Avesnois Thiérache.



4. L'INTERNAT, COMME ÉLÉMENT DÉTERMINANT POUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET L'INTÉGRATION SOCIALE

Pour Dominique RAVON, Président de l'union nationale des MFR⁵¹, « dans le projet des MFR, l'internat est au cœur de la construction des jeunes notamment quand ils ont 14, 15 ou 16 ans. Moment collectif de la veillée, repas pris en commun, organisation des services, les jeunes ne sont jamais livrés à eux-mêmes. Des adultes (moniteurs, animateurs, veilleurs de nuit) les entourent pour les aider dans leur travail, discuter avec eux, participer aux différentes activités, dénouer les tensions de la journée. **Cet accompagnement fait grandir les jeunes, l'expérience de l'internat les transforme, modifie les rapports familiaux. L'internat est une façon de couper avec les parents.** A cet âge particulier de l'adolescence, il offre un cadre rassurant pour les familles qui savent leurs enfants intégrés dans un collectif. Les jeunes vivent en confiance, apprennent à se connaître, à ne pas faire seuls, à composer, à compter sur les autres. En un mot, **ils apprennent à faire société** ».

Mais, qui se heurte à un coût important pour les familles

La MFR du Vimeu à YZENGREMER dispose de 2 internats : 80 lits pour les garçons et 20 pour les filles. Vincent VIBERT-ROULET, Directeur souligne que « pour les parents, l'internat a un coût (1600 à 2600€ comprenant la scolarité, l'internat, et la restauration) mais limité par rapport aux frais qu'ils auraient s'ils devaient faire des allers-retours ». La MFR facture aux parents pour les lycéens, pour les apprentis, sur condition de ressources. (Des aides comme le FSL existent).

Pour Jean-Louis DOR, Président de la CC Picardie Verte, « l'internat représente un coût pour les familles »

L'agenda rural fait la proposition de revaloriser les bourses d'internat, dont les élèves ruraux sont très majoritairement bénéficiaires. La « Mission territoires et réussite » va dans le même sens dans sa mesure 19⁵² : revaloriser les bourses d'internat pour favoriser la mobilité et les parcours des élèves quel que soit leur lieu de résidence. Cette mission ajoute que « pour parvenir à une pleine équité territoriale, il serait particulièrement opportun que cet objectif de revalorisation et de modulation s'inscrive dans une négociation concertée avec les Conseils départementaux et les Conseils régionaux, respectivement en charge de la tarification de l'hébergement en collège et en lycée, afin d'intégrer les politiques d'harmonisation tarifaires, voire de tarification sociale, engagées par certaines collectivités ».

Mais, qui se heurte à un manque de place

Pour Jean-Louis DOR, Président de la CC Picardie Verte, « Il n'y a pas assez de places en internat et cela représente un coût pour les familles, pourtant c'est un enjeu de faire sortir les jeunes du milieu familial ».

Le rapport « mission orientation et égalité des chances dans la France des zones rurales et des petites villes » pointe aussi ces problématiques : Pour les jeunes dont le lieu de résidence est éloigné des lieux de formation, l'internat offre souvent l'unique solution pour aller au lycée, choisir la spécialité en adéquation avec son projet ou suivre une option spécifique. **Or, le défi est double pour ces jeunes. D'une part, il n'y a pas suffisamment d'internats en France. D'autre part, la prime d'internat s'avère souvent insuffisante pour couvrir les frais de scolarités.** Les auteurs de ce rapport voit dans le Plan pour l'internat du XXIème siècle, annoncé le 1er juillet 2017 par le Ministre de l'Éducation Nationale visant à créer 100 « résidences à thèmes⁵³ » d'ici 2022 prioritairement installées dans les collèges de zone rurale et de montage, un moyen déterminant. Toutefois, la réussite de cette démarche est conditionnée par un partenariat avec les Régions et Départements chargés de l'entretien de ces structures. Par ailleurs, ils proposent de mieux prendre en compte l'éloignement géographique dans le calcul des primes à l'internat et dans les critères d'attribution des bourses pour l'enseignement supérieur.

Le centre social de Froissy-Crèvecœur a mis en place une action intéressante « Habitat part'agé ». Il s'agit de mettre en relation des séniors qui dispose d'une chambre pour un jeune, à moindre coût, contre de menus services du quotidien, une présence rassurante pour le séniors et des échanges inter-générationnels.

50- La MFR n'est pas ouverte en tiers lieu, la CC ayant développé des points d'accès. Elle est ouverte pour le CD 80 pour 2 chantiers d'insertion avec la mise à disposition de salles

51- Magazine des MFR décembre 2019 n°369 dossier « vive l'internat »

52- Page 47

53- 7 thèmes sont retenus : culture et arts, sport, informatique et numérique, métier international, école et nature, sciences

5. EVOQUER LA FORMATION, C'EST PARLER DE L'EMPLOI

Si des jeunes ne trouvent pas de travail, des entreprises peinent à recruter malgré des offres d'emploi à pourvoir, faute d'actifs disponibles et qualifiés⁵⁴.

Jean-Louis DOR, Président souligne que le territoire de la Picardie Verte dispose « d'activités économiques peu diversifiées (30 % agriculture et 21 % commerces) l'agriculture est le seul pourvoyeur d'emplois. Les jeunes diplômés ne reviennent pas sur le territoire faute de travail⁵⁵. Le taux de chômage y est important : 13 % contre 10 au niveau national. 1 salarié sur 3 doit quitter le territoire pour trouver un emploi. Il relève un paradoxe avec 1 614 chômeurs et 7000 offres d'emploi dans les 50 kms. Selon lui, c'est lié à plusieurs facteurs : main d'œuvre non qualifiée, aux conditions de travail proposées (3/8), mobilité et génération où les jeunes n'ont jamais vu leurs parents travailler ». Il ajoute que « grâce à la création de la Cité

des Métiers, créée et prise en charge par la CC, avec une permanence notamment de la Maison de l'Emploi et de la formation (MEF) de Beauvais, les demandeurs d'emploi ne sont plus obligés de se rendre à Beauvais, cela leur permet un accès direct à Pôle Emploi, à la formation »

La Loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 a permis aux entreprises de créer leur propre centre de formation d'apprentis (CFA) qui est soumis à une certification. L'autorisation administrative des régions⁵⁶ jusqu'alors nécessaire a été remplacée par une simple déclaration et le financement se fait par l'intermédiaire de branches professionnelles. Ces CFA sont présentés comme une réelle opportunité pour les entreprises qui peuvent adapter les cursus à leurs besoins⁵⁷. Ces besoins sont divers comme celui de :

- > répondre aux besoins du marché de l'emploi qui ne sont pas ou insuffisamment couverts, comme dans la restauration, les métiers de la production, de la maintenance et du commerce etc.,
- > répondre aux besoins d'une filière, comme celle de l'énergie, de la coiffure, du recrutement.



54- Lien avec le thème développement économique page 91 où le Président du Conseil de Développement de la Thiérache soulignait que la formation de la main d'œuvre est un problème.

55- Cette réalité est confirmée dans le rapport « mission orientation et égalité des chances dans la France des zones rurales et des petites villes » : « une partie des jeunes qui se sont formés à proximité ou qui font le choix de revenir s'installer auprès de leur famille témoignant de la difficulté de trouver un emploi à leur retour ».

56- La Région Hauts-de-France par délibération du 27 juin 2019 a souhaité poursuivre son implication dans le développement de l'apprentissage et de l'alternance en approuvant un plan « Ambition Apprentissage et Alternance pour les Hauts-de-France ».

57- Le monde du 5 mars 2020 « la loi avenir » a multiplié les centres de formation d'apprentis dans les entreprises. Les CFA apportent une réponse à la pénurie de main d'œuvre et à l'absence de qualification ».

II. LE SPORT EN MILIEU RURAL

Le Comité Régional Sport en Milieu Rural (CRSMR) créé en 1988 sur le Nord Pas-de-Calais, a été étendu à la région HDF depuis octobre 2016. Il compte 6266 licenciés répartis sur les 5 départements des Hauts-de-France, avec 4

Comités Départementaux (création envisagée dans la Somme, mais existence de 5 clubs affiliés) qui emploient 9 salariés. Les activités (tennis de table, activités corporelles, de pleine nature, sports traditionnels) sont faites dans la nature, les salles de sport ou polyvalentes des communes et dans les écoles. Le Comité organise aussi 12 événements gratuits par an.

Pascal DUBUISSON, secrétaire général, présente les enjeux du CRSMR⁵⁸ :

- > Favoriser l'animation des territoires ruraux par le sport pour tous et les loisirs,
- > Participer à l'intégration sociale et à la réduction des inégalités territoriales,
- > Agir pour le sport-santé.

Et souligne que :

- > **la pérennisation du bénévolat en milieu rural doit être soutenue.** A cette fin, des formations techniques diplômantes sont mises en place.
- > Le financement de postes d'animateurs devrait pouvoir bénéficier d'aides financières dans les zones de revitalisation rurales (ZRR) au titre des emplois francs⁵⁹.

La raison d'être de ce Comité est **d'apporter sur place les moyens de pratiquer une activité sportive**, La mobilité et donc l'accès aux équipements étant un frein important dans les territoires ruraux.

D'où l'idée de développer un « projet mobil'sport »⁶⁰. Christophe Normand, directeur technique du Comité Départemental du Sport en Milieu Rural (CDSMR) de l'Aisne, le décrit comme un gymnase ambulant avec un éducateur sportif et le matériel pour activités tout public ou dédiés. Ce projet en cours sur le département de l'Aisne, pourrait être étendu sur au moins un autre département.

Dans le territoire des 7 Vallées, c'est une autre solution qui a été mise en œuvre à l'échelle de toutes les communes et du milieu associatif. Celle-ci rejoint les propositions faites par les auteurs de l'Agenda Rural.

Dans les années 90, un état des lieux du tissu associatif laisse apparaître une faible diversité des pratiques sportives proposées aux habitants du territoire, un essoufflement du bénévolat et une pénurie de pratiques pour certains publics (petite Enfance, public féminin) au sein des petites communes. Après diverses actions, c'est en 1997, qu'est créée **avec le soutien des élus de la CC, l'association « Office Territorial des Sports et des Jeunes des 7 Vallées », elle vise à l'encadrement du Sport pour Tous, la mise en place d'actions destinées aux jeunes et l'aide aux associations.** Le Conseil d'Administration est composé de membres associatifs et élus délégués par la Communauté de Communes des 7 Vallées et d'une équipe technique de 7 personnes ainsi que des bénévoles qui fournissent une aide lors de manifestation ou au sein des associations. Cette structure bénéficie, outre de l'aide de la CC, de celles du ministère des sports, de la Région, de l'Europe, de la CAF, du CDSMR 62, l'ANCV et des clubs locaux.

58- Audition du 9 juillet 2019

59- Voir thème développement économique page 91 : élargissement du dispositif des emplois francs aux zones rurales afin de soutenir l'emploi dans les territoires ruraux les plus en difficulté.

60- Inspiré du Bibliobus. Activité développée en Ardèche

Apporter les moyens sur place, à ceux qui en ont le plus besoin, c'est aussi un enjeu⁶¹ que relève Isabelle ITTELET, conseillère régionale, en proposant au Conseil régional le retour des piscines mobiles à l'aide d'un camion qui de déplacement de village en village afin de permettre aux enfants d'apprendre à nager dans les zones rurales dépourvues de piscine. Après une expérimentation dans le secteur de Marle, le projet aurait vocation à s'étendre dans l'Aisne et dans le Nord.

Ces initiatives rejoignent les constats formulés dans le cadre de l'agenda rural pour développer le sport en milieu rural⁶² :

- > Un taux de sédentarité plus important dans les territoires ruraux que dans les territoires urbains, en raison notamment des difficultés d'accessibilité aux équipements sportifs (maillage des équipements, vétusté),
- > Une faible densité qui rend difficile leur accès à la pratique sportive,
- > Des équipements qui représentent une charge financière lourde pour les collectivités en termes d'investissement et de fonctionnement, et coutent cher à réhabiliter,
- > Les difficultés rencontrées par les petits clubs sportifs ruraux pour développer des activités et les animer, faute de moyens pour embaucher des animateurs et éducateurs (notamment depuis la suppression des emplois aidés).

Les auteurs de l'agenda proposent de surmonter ces faiblesses en :

- > Valorisant le cadre naturel offert par les territoires ruraux, propice au développement des sports de nature, qui peut aussi s'avérer un levier de développement touristique,
- > développant le sport-santé bien adapté au vieillissement de la population qui touche

les territoires ruraux, pour maintenir les personnes âgées en bonne santé et créer du lien social.

Ils proposent diverses recommandations en insistant notamment :

- > sur la gouvernance du sport avec la création de l'Agence Nationale du Sport⁶³ qui doit s'assurer que les initiatives en milieu rural soient bien prises en compte,
- > sur la possibilité pour les intercommunalités d'assurer des missions d'animation et de coordination territoriale jeunesse et sport sans pour autant s'engager dans le transfert des compétences jeunesse et sport,
- > Permettre le recrutement mutualisé d'éducateurs sportifs polyvalents (par des communes, des communautés de communes, des comités départementaux sportifs et/ou des clubs) ayant pour mission le développement des pratiques sportives, d'action de prévention, d'appui à la gestion et l'animation, etc.



Source : Mobil'sport CDSMR de l'Aisne

61- Et aussi celui d'éviter de nombreuses noyades, alors qu'un Français sur six ne sait pas nager. « Dans l'Aisne, les élèves apprendront à nager dans une piscine mobile » Journal l'Union du 22 janvier 2020

62- La Documentation Française juillet 2019, « développer le sport en milieu rural » page 58

63- Loi du 1er août 2019. La gouvernance de l'ANS est partagée entre l'Etat, les collectivités, le monde sportif et les acteurs économiques. La loi prévoit l'organisation de conférences régionales du sport et de conférences des financeurs

III. RECOMMANDATIONS ET PRECONISATIONS

CHAPITRE II - L'EDUCATION ET LA FORMATION, ENJEUX VITAUX POUR LES TERRITOIRES

	PRECONISATIONS	INDICATEURS	DELAIS	ACTEURS
Recommandation 1 Construire une offre de formation adaptée aux territoires ruraux				
Préconisation 1	<i>Construire un véritable projet sur l'école et une offre éducative, sportive et culturelle à l'échelle intercommunale, incluant le numérique</i>	a) Priorités définies b) Association des parents d'élèves et du milieu associatif	2021-2022	Collectivités locales - EPCI - PETR
Préconisation 2	<i>Engager au niveau régional une réflexion sur l'offre de formation en enseignement secondaire en milieu rural, incluant le numérique</i>	a) Typologie des établissements (capacité, locaux, formations etc.) b) Prospective à partir des besoins locaux et des projections de population	2021-2022	Région - Départements - Etat
Préconisation 3	<i>Avoir la volonté déterminante de réaliser le bilan de l'action du Service Public Régional de l'Orientation sur les zones rurales. Il y a nécessité de veiller à ce que cette action soit pertinente pour que les jeunes ruraux se construisent un avenir</i>	Enquête de satisfaction auprès des publics scolaire, apprenti et étudiant, des parents et des établissements sur l'accès à l'information sur les métiers et les formations	2021-2022	Région
Préconisation 4	<i>Eduquer les jeunes pour garantir leur capacité à entrer dans la vie active et promouvoir, auprès des ruraux et des urbains, les formations en cohérence avec les besoins des territoires ruraux</i>	a) Identification des besoins des entreprises locales b) Adaptation et/ou création d'une offre de formation locale adaptée c) Augmentation des emplois locaux (salariés ou indépendants)	2021-2022	Région

Recommandation 2 : Offrir aux jeunes les conditions de la réussite				
Préconisation 1	<i>Engager au niveau régional une réflexion sur les internats en zone rurale (localisation, nombre, qualité, coûts, besoins)</i>	a) Etude b) Propositions d'actions	2021-2022	Région - Départements - Etat
Préconisation 2	<i>Création d'une plateforme régionale de mise en relation entre offre et demande de logement : - extension aux gîtes, chambres d'hôtes - mise en relation entre celui qui a une chambre avec sanitaire à proposer à la location temporaire ou ponctuelle et celui qui a besoin d'une chambre (étudiant, apprentis, salariés ou actifs en déplacement). - Dans la même logique, mise en relation des publics ayant besoin de la restauration (scolaires et apprentis notamment)</i>	Création d'une plateforme régionale	2021-2022	Collectivités locales - EPCI - Région - Départements
Préconisation 3	<i>Renforcer la mobilité des jeunes ruraux pour leur accès à la scolarité, aux activités périscolaires, apprentissage et premier emploi</i>	a) Création d'un seul dispositif d'accès au permis de conduire b) Développement et/ou création de lignes scolaires c) Participation des élus, familles et structures éducatives	2021-2022	Collectivités locales - EPCI - Région - Départements
Préconisation 4	<i>Réévaluer le montant de base des bourses en tenant compte des niveaux de vie des familles modestes</i>	Montant des bourses réévalué	2021	Région - Départements - Etat
Recommandation 3 : Amplifier une offre de service en milieu rural				
Préconisation 1	<i>Renforcer le soutien au bénévolat dans les zones rurales, notamment dans le soutien et l'accompagnement scolaire</i>	a) Augmentation du nombre de bénévoles b) Augmentation du nombre de bénévoles formés	2021	Région - Départements - Etat
Préconisation 2	<i>Développer des dispositifs adaptés à la ruralité pour soutenir les associations dans les domaines de l'éducation, du sport et de la culture</i>	Création de dispositifs dédiés	2021	Région - Départements - Etat



CHAPITRE III - LA MOBILITE, UNE REELLE ATTENTE DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE MOBILITE

La mobilité constitue un sujet primordial pour les habitants des territoires ruraux, qui a été au cœur du mouvement des gilets jaunes fin 2018. La situation est parfaitement décrite dans l'agenda rural⁶⁴.

Selon le CGET⁶⁵, la mobilité « peut être définie comme la manière dont un individu ou un groupe fait sien le champ des possibles en matière de mobilité et en fait usage pour développer des projets ». Pour un acteur local rencontré sur un territoire : « la meilleure mobilité c'est celle que l'on n'a pas à subir ».

Les auditions menées sur les territoires ruraux par le groupe de travail font ressortir des constats, comme :

- > Le manque de transports publics, des dessertes oubliées ou insuffisantes,
- > Des horaires de train qui ne correspondent pas toujours aux horaires de travail,
- > Un accès difficile à l'emploi pour les habitants non motorisés et dépourvus de solutions,
- > Pour certains territoires, la voiture individuelle constitue le seul moyen de se déplacer pour les habitants,
- > Des collégiens et lycéens⁶⁶ non desservis par les transports scolaires,
- > l'accès des jeunes en apprentissage ou alternance pour se rendre dans les entreprises ou lieu de formation,

> Le prix trop important du permis de conduire et le coût d'achat et de fonctionnement d'une voiture.

I. LES TERRITOIRES RURAUX RELEVANT LE DEFILÉ DE LA MOBILITE

Pour y répondre de nombreuses réflexions et démarches sont menées sur les territoires ruraux étudiés. Conscients des enjeux pour leurs habitants et pour les entreprises, des collectivités, communes, EPCI et PETR et habitants agissent.

Des initiatives parfois sont abandonnées, comme par exemple, la mise en place d'un TAD (Transport à la demande) car trop onéreuse par rapport à la fréquentation (40 % de déficit - 1200 €/voyageur)⁶⁷.

On peut remarquer dans les éléments ci-dessous que les acteurs locaux abordent la problématique de la mobilité de manière différente et de ce fait ont recours à des solutions sensiblement différentes⁶⁸. Dans tous les cas, « c'est une succession de petites solutions qui permet de construire une offre »⁶⁹. Cette remarque rejoint des propos tenus par des régions lors du Congrès des Régions de France en septembre où a été

64- «Ruralités : une ambition à partager - 200 propositions pour un agenda rural». La Documentation Française juillet 2019, page 70 et 71 « faciliter les mobilités du quotidien en milieu rural ».

65- Commissariat Général à l'Égalité des Territoires - mars 2016 plate-forme de mobilité

66- Lycée agricole d'AIRION, la MFR d'Yzengremer par exemple

67- Communauté de Communes du Plateau Picard

68- Certaines des collectivités citées ont été entendues lors des auditions organisées dans le cadre du groupe de travail, pour d'autres, il s'agit d'initiatives relatées dans des documents, presse.

69- Monsieur Patrick DESREUMEAUX, Vice-président en charge du développement économique et de la santé de la CC des 7 Vallées.

présentée une étude de l'institut IPSOS⁷⁰ : « en matière de mobilité, il y a des expérimentations, des recommandations mais pas de vérité et surtout une multitude de solutions. Il y a une réelle attente en matière de développement de l'offre de mobilité ».

structure	Enjeux	Outils développés
Commune de Fourmies et Communauté de Communes Sud Avesnois (CCSA)	<p><u>Enjeu principal</u> : Lever les freins à l'emploi et à la formation</p> <p>Enjeu intermédiaire : Trouver des solutions de mobilité pour les territoires ruraux et peu denses⁷¹</p>	<p>a) Création d'une plate-forme de mobilité⁷²: c'est un grand bâtiment de la ville de Fourmies dont le loyer et les fluides sont pris en charge par celle-ci. C'est « une coquille vide » où différentes associations développent leurs propres activités liées à la mobilité : location de vélos et atelier de réparation, auto-école sociale, garage solidaire, maison des mobilités,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une aide à l'acquisition de vélo électrique (300 € par personne, limité à 10/an, sans condition), - Aménagement de pistes cyclables visant à assurer la continuité des réseaux avec des itinéraires sécurisés et sécurisant notamment sur lesquels on peut laisser les enfants circuler, <p>b) Prise de compétence partielle de la Communauté de Communes en 2019 pour gérer un TAD « Avesnois à la demande » avec 2 ou 3 véhicules de 5 places et un de 9 places. Cout par trajet : 1€. Accessible par simple appel téléphonique à la plate-forme pour les habitants (visites familiales, courses, emploi, RV médicaux) .</p>
PETR Ternois 7 Vallées	<p><u>Enjeu principal</u> : Aider les personnes sans moyen de locomotion à accéder aux services de base et à l'emploi</p> <p>Enjeu intermédiaire : Changer les comportements des usagers, développer leur capacité à se déplacer (concept de motilité »).</p>	<p>Création d'une plate-forme mobilité en 2019⁷³ avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Un guichet unique (communication sur les services existants) · Des actions d'éducation et d'accompagnement à la mobilité des services de mobilité (covoiturage...) · Des hubs dans les 11 bourgs-centres pour assurer la continuité des déplacements.
Communauté de Communes du Plateau Picard	<p>Enjeu : proposer des alternatives durables à la problématique de mobilité en zone rurale⁷⁴</p>	<p>a) Un REZO Pouce auto stop sécurisé mis en place sur les 52 communes du plateau picard⁷⁵,</p> <p>b) Un REZO Pouce seniors où des conducteurs sont volontaires pour transporter des personnes âgées,</p> <p>c) Une cellule d'information et d'animation avec mise en réseau des acteurs pour compléter l'offre existante en gare de Saint Just en Chaussée,</p> <p>d) La mise en place de partenariats avec les entreprises locales pour agir sur les trajets quotidiennes domicile-travail.</p>

70- Réalisée en été 2019. Quelques enseignements de l'étude « la mobilité du quotidien dans les régions françaises » : 87 % des français utilisent la voiture dans les déplacements du quotidien, 12 % utilisent les modes doux comme le vélo.

71- Expérimentation avec l'entreprise TRANSDEV. Financement dans le cadre de la politique de la ville

72- Première plate-forme mobilité de la Région HDF. Financement dans le cadre de la politique de la ville.

73- 2ème plate-forme mobilité de la région des Hauts-de-France. C'est la réflexion menée dans le cadre du PCAET qui a amené la création de la plate-forme mobilité- projet accompagné par le programme French Mobility, territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités rurales.

74- En réponse à un appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME.

75- REZO Pouce : pour faire de l'autostop un mode de déplacement comme les autres, pour que chacun puisse bouger quand il veut, où il veut. Implanté à Moissac depuis 2012, le REZO porte les valeurs de l'économie sociale et solidaire pour promouvoir une mobilité solidaire et durable.

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest ⁷⁶	<p><u>Enjeu principal</u> : mieux répondre aux besoins de mobilité en milieu rural dans des conditions les plus avantageuses pour l'intérêt collectif, favorisant des alternatives à la voiture et la complémentarité entre les moyens de locomotion</p> <p>Enjeu intermédiaire : un plan de déplacement scolaire accessible à tous et mise en cohérence des moyens de transport aux franges des différents territoires.</p>	<p>Plan de Mobilité Rurale⁷⁷ qui définit une stratégie et un plan d'actions autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) D'une communication sur l'offre de mobilité et d'encouragement au changement de pratique, b) D'un développement de modes doux, c) De l'usage partagé de la voiture, d) Des transports collectifs et intermodalités, e) Articulation entre urbanisme et déplacements.
Communauté de Communes des 7 Vallées	<p><u>Enjeu principal</u> : assurer une continuité des itinéraires</p>	<p>Actions de mobilité mises en place en coordination avec les CC voisines⁷⁸ :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Association Lien plus⁷⁹ : Destiné aux habitants des 7 Vallées et de l'ancienne Communauté de Communes de Fruges sans moyen de transport disponible, pour des déplacements permettant de rejoindre les lieux de formation et d'emploi, b) Mise en place d'un REZO pouce, dispositif permettant outre de trouver une solution de mobilité, de créer du lien social, de rompre l'isolement.
Association intermédiaire, Association Espoir	<p><u>Enjeu principal</u> : Lever les freins à l'intégration dans le monde du travail</p>	<p>Mise en place de la première auto-école sociale itinérante en milieu rural en France⁸⁰ pour les personnes en réinsertion (camping-car aménagé en auto-école qui parcourt la campagne des environs de Montreuil-sur-Mer)</p>

76- CESER, audition C7 janvier 2019

77- Loi du 18 Aout 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

78- Avec la CC du haut pays et la CA des 2 Baies en montreuillois. Ces CC ont répondu à un appel à projet du CD 62 « innovation territoriale»

79- Porteur des valeurs de l'économie sociale et solidaire, inscrite au registre des entreprises de transport public routier de voyageurs, dotée d'un conseil d'administration composé de bénévoles, d'élus locaux représentant les 2 Communautés de Communes : 7 Vallées et Ternois Com, le Conseil départemental du Pas de Calais. Elle dispose d'une dizaine de véhicules 9 places et 5 places, 2 voitures (8 euros par jour), 4 deux roues motorisés (2.00 € par jour), des locaux administratifs et un garage pour entretien mécanique et stationnement des véhicules

80- La préfecture du Pas-de-Calais leur a donné une dérogation pour devenir la première auto-école mobile de France. Le financement de cet équipement s'est fait principalement sur des fonds privés notamment le soutien de la Fondation PSA qui a permis de financer l'acquisition du véhicule. La région Hauts-de-France et le département du Pas-de-Calais ont attribué des subventions au titre de l'innovation sociale

Pour compléter ce dernier exemple sur l'obtention et le financement du permis de conduire, on peut relever que dans le cadre du « Pacte pour la réussite Sambre Avesnois Thiérache » signé le 7 novembre 2018, un enseignement gratuit du code est expérimenté dans plusieurs lycées scolaires de la Thiérache⁸¹.

Concernant les transports collectifs, un essai a été fait par le PETR Cœur des Hauts-de-France⁸² pour une utilisation des transports scolaires par les habitants. Toutefois, il a été constaté une faible utilisation et des surcoûts pendant les petites et grandes vacances.

On soulignera le concept original de la Commune de Fourmies et la Communauté de Communes Sud Avesnois (CCSA) qui veulent pratiquer ce qu'ils appellent « la mobilité inversée » : plutôt que ce soit les habitants qui se déplacent pour aller en formation, il s'agit de faire venir la formation sur place. Ainsi, les élus ont participé sur le territoire, notamment à la création d'une école numérique, et d'une école des compagnons du tour de France. On peut aussi citer en référence à cette « mobilité inversée » la création de l'Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS) du Cateau-Cambrésis en janvier 2020 pour répondre directement à des problématiques de mobilité en matière de formation⁸³.

Quant à la Région, outre une aide au transport de 20 € pour les salariés qui font 20 km pour aller travailler, elle a pris l'initiative depuis le 1er janvier 2020, de faire voyager sur ses lignes d'autocars pour un montant de 1€ dans le département de l'Aisne⁸⁴.

81- 60 000 € financé à part égale Etat/Région dans le cadre du pacte - 900 jeunes concernés (30 € à charge des lycéens)

82- D'autres actions sont menées en matière de mobilité comme covoiturage, parc de mobylettes loué sur prescription de la MEF, pôle Emploi, scooters, garage solidaire, kiosque mobilité pour taxi à la demande, permis, ...)

83- La Voix du Nord 9 octobre 2019 « première rentrée en janvier pour l'Institut de formation des aides-soignants »

84- L'Aisne est le premier département à en bénéficier. A titre d'exemple, les usagers paient 1€ au lieu de 12.10€ pour le trajet Soissons/Reims, 1€ au lieu de 6.82€ pour le trajet Soissons/Villers-Cotterêts.

85- Organisé par l'ADEME, Amiens Métropole, la CCI Hauts-de-France, la COMUE Lille Nord de France, le Conseil Régional Hauts-de-France, la DREAL Hauts-de-France, Hauts-de-France Mobilités, la Métropole Européenne de Lille et Réseau Alliances, il s'est déroulé du 16 au 21 septembre 2019.

86- A ce sujet, il faut souligner les initiatives du Département de la Somme, de la DDTM et du CAUE qui ont initié depuis 2016 des « ateliers centralités rurales en Somme ». Ces ateliers visent à permettre aux représentants élus et techniques des principaux bourgs d'échanger, de débattre des problèmes auxquels ils sont confrontés et d'identifier des pistes d'actions possibles. Un atelier sur la mobilité s'est déroulé le 29 novembre 2018 « la mobilité, facteur de développement des territoires ».

87- Cette cellule est composée du CEREMA, de l'ADEME, de la Banque des Territoires et des services de l'Etat. Elle a été créée à Fourmies lors de la Rencontre régionale France Mobilités du 26 novembre 2019 - «mobilité durable : quelles solutions pour les territoires peu denses ?». Site de la plate-forme : www.francemobilités.fr

Au niveau régional, il faut souligner le **Challenge de la Mobilité Hauts-de-France**⁸⁵ « le travail j'y vais autrement » qui propose aux entreprises, associations, administrations, universités etc. de participer à un événement collectif et d'animer leurs démarches de management de la mobilité auprès de leurs collaborateurs. Il vise à promouvoir les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle : marche, vélo, transports en commun, co-voiturage, télétravail auprès des actifs, pour leurs trajets domicile-travail. Il vise également à valoriser les bonnes pratiques en matière de mobilité, qu'elles soient le fait des salariés eux-mêmes ou des établissements qui facilitent l'usage de modes alternatifs pour leurs salariés. Il permet de valoriser les offres de transport public (offres tarifaires notamment) dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité. Ont participé en 2019 à ce challenge, 192 organisations et près de 156 000 actifs.

II. PERSPECTIVES : MOBILITE POUR TOUS

Ces quelques actions montrent que des initiatives existent et se développent pour favoriser la mobilité sur les territoires ruraux. Les essais réussis ou non par certains peuvent profiter à d'autres, mais il reste à organiser leur diffusion⁸⁶.

C'est tout l'enjeu de la création de la Cellule d'appui Hauts-de-France Mobilités pour les territoires peu denses en Hauts-de-France⁸⁷.

Elle vise à :

- > Contribuer à l'animation de l'écosystème de la mobilité innovante au bénéfice des territoires peu denses : mise en relation et partage d'expérience entre collectivités, entreprises, start-up, services de l'Etat, tissu associatif. La cellule s'appuie sur les réseaux existants et apporte appui et visibilité sur diverses manifestations, séminaires etc.
- > Accompagner les territoires sur leurs projets : la cellule associe des compétences et connaissances du territoire dans les domaines financiers, administratifs, réglementaires etc. ; répond de façon adaptée à chaque territoire ; aide les acteurs locaux à se saisir de la Loi d'Orientation pour les Mobilités (conseils et expertise).
- > Capitaliser et valoriser les données régionales : accès simplifié aux ressources et à l'information technique sur la mobilité.

La Région Hauts-de-France a été partenaire pour l'organisation de la Rencontre régionale France Mobilités du 26 novembre 2019 - «mobilité durable : quelles solutions pour les territoires peu denses ?», toutefois, elle ne fait pas partie de la Cellule d'appui en tant que tel.

La question de la mobilité va s'inscrire dans le paysage institutionnel et politique dans les mois à venir, avec notamment :

- > la Loi d'Orientation pour les Mobilités, adoptée le 19 novembre 2019⁸⁸, qui fait de la Région un chef de file dans le domaine de la mobilité. En effet, la Région va devenir Autorité Organisatrice Mobilité là où aucune AOM territoriale n'existe, ce qui est le cas sur les territoires ruraux⁸⁹. Il faut noter que la Loi, si elle donne une nouvelle compétence à la Région, ne prévoit aucun financement pour remplir cette mission,

88- Publiée au JO du 4 décembre 2019

89- Les communautés de communes auront jusqu'au 31 décembre 2020 pour se saisir de cette compétence mobilité, le cas échéant ce sont les régions qui prendront le relais.

90- Hors négociation du futur CPER, car le volet mobilité de l'actuel CPER ne sera pas terminé avant 2022. Il commencera en 2023.

91- Un lien est aussi à faire avec le Schéma régional des véloroutes et voies vertes (SR3V) des Hauts-de-France, qui ont un usage touristique mais doivent aussi permettre les mobilités du quotidien. Voir Avis du CESER du 28 janvier 2020

- > le SRADDET, qui vaut document stratégique régional sur le transport et la mobilité,
- > la préparation des Programmes Opérationnels 2021-2027 avec objectif 4 «une Europe plus sociale» dont l'enjeu est de développer une organisation des mobilités plus intégrée pour mieux répondre aux enjeux sociaux et environnementaux du territoire,
- > le volet mobilité hors CPER 2021-2027⁹⁰.

En outre, cette question touche :

- > aux aménagements urbains pour les traversées de villages et le long des départementales pour la sécurité des usagers en vélo, la continuité des itinéraires et la mutualisation des usages⁹¹,
- > aux changements de comportement des habitants.



Source : CC plateau Picard

III. RECOMMANDATIONS ET PRECONISATIONS

CHAPITRE III - LA MOBILITE, UNE REELLE ATTENTE DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE MOBILITE

	PRECONISATIONS	INDICATEURS	DELAIS	ACTEURS
Recommandation 1 : Engager une réflexion préalable sur la mobilité avant toute implantation d'un service aux publics				
Préconisation 1	<i>Mener cette réflexion à l'échelle du territoire en associant toutes les communes ainsi que les usagers</i>	a) Lancement de la réflexion b) Formalisation de la réflexion c) Publication et diffusion	2021-2022	Collectivités Locales - EPCI - PETR
Préconisation 2	<i>Tenir compte, lors du choix du lieu d'implantation d'un service aux publics, de son accessibilité en transport en commun ou par des moyens alternatifs</i>	a) Création de navettes ou de stations b) Evolution de l'offre en moyens alternatifs	2021	Collectivités Locales - EPCI - PETR
Préconisation 3	<i>Assurer une concertation avec les territoires voisins afin d'assurer un bon maillage</i>	a) Inventaire et cartographie des réseaux existants b) Elaboration d'un plan de déplacement infra communautaire c) Absence de rupture d) Interconnexion des réseaux	2021-2022	Collectivités Locales - EPCI - PETR
Préconisation 4	<i>Construire les solutions en matière de mobilité avec les entreprises locales, publiques et privées</i>	a) Nombre d'entreprises partenaires b) Nombre de projets partagés	2021-2022	Collectivités Locales - EPCI - PETR



CHAPITRE IV - DES SERVICES PUBLICS A L'ÉPREUVE

Comme les autres, ce thème des services publics fait l'objet d'études et de propositions. Parmi celles-ci, et par ordre de date, on peut souligner :

- > En octobre 2018, une étude Familles Rurales, en collaboration avec l'IFOP « Territoires ruraux : perceptions et réalités de vie »,
- > En mars 2019, un rapport de la Cour des Comptes « L'accès aux services publics dans les territoires ruraux »,
- > En juillet 2019, l'Agenda Rural « Ruralités : une ambition à partager - 200 propositions pour un agenda rural »,
- > En octobre 2019, un rapport d'information du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée Nationale « Evaluation de l'accès des services publics dans les territoires ruraux »,
- > En février 2020, un Livre blanc de la Mutualité Sociale Agricole « Cohésion des territoires. 20 propositions pour agir »

C'est aussi un thème très vaste. En outre selon les études ou rapports, on remarque une tentative de globalité qui dépasse la conception de ce que l'on appelle services publics, et s'adresse plus largement aux services de la vie courante.

Ce thème, a par ailleurs déjà été abordé, en partie, dans d'autres thèmes du rapport, comme les aspects liés à l'école, à l'emploi en

milieu rural, au numérique, au transport et à la santé. Il n'y sera donc pas fait référence, pour se concentrer sur deux enjeux majeurs issus des auditions : l'enjeu de l'accessibilité aux services publics (I), et celui du vieillissement de la population (II).

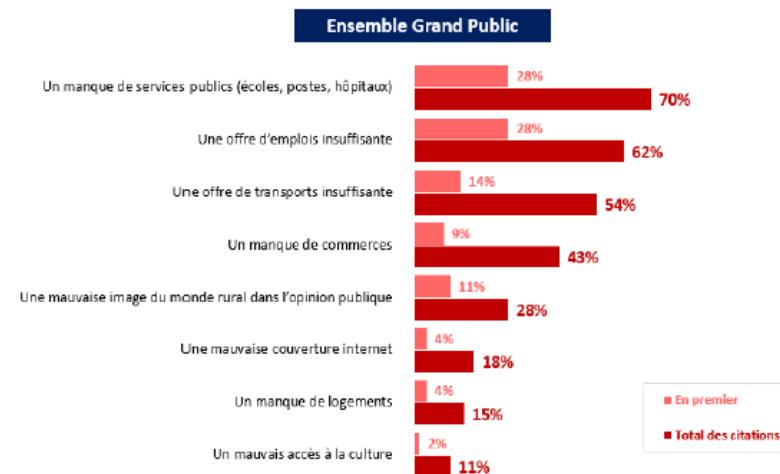
I. L'ENJEU DE L'ACCESSIBILITE AUX SERVICES PUBLICS

Dans son étude, Familles Rurales⁹⁰ souligne « le recul des pouvoirs publics comme première incarnation de l'abandon ressenti par les ruraux. Au-delà d'un sentiment global de délaissement, les ruraux regrettent la disparition progressive de l'Etat dans leurs territoires et à travers lui la matérialisation de la solidarité nationale ».

Le tableau ci-dessous détaille les principaux freins à l'installation en milieu rural : « un manque de services publics » (70% des citations), « une offre d'emploi insuffisante » (62% des citations) et une « offre de transports insuffisante » (54%)⁹³.

QUESTION : Selon vous, quels sont les freins principaux à l'installation de nouveaux habitants dans le monde rural ? En premier ? En deuxième ? En troisième ?

Base : Aux personnes qui souhaitent quitter le monde rural, soit 00% de l'échantillon



Pour sa part, la Cour des Comptes a analysé la présence des services publics nationaux et son évolution dans les territoires ruraux au cours des années récentes. Pour elle, « contrairement à une perception répandue, il n'y a pas eu d'abandon généralisé de ces territoires par les grands réseaux nationaux de services publics. Rapportée à la population, leur présence physique y reste dense, dans certains cas davantage même que dans les autres parties du territoire national. Elle connaît néanmoins une évolution différenciée en fonction de la nature des services et des besoins de la population ». Elle évoque « les logiques ministérielles et la vision comptable qui aboutit à des chevauchements, dispersion, défaut d'évaluation et manque d'analyse des besoins des territoires ruraux ».

L'Agenda Rural⁹⁴ note que les réorganisations intervenues ces dernières années dans les services de l'État et de ses opérateurs

ont conduit à éloigner les habitants des territoires ruraux d'un certain nombre de services essentiels. Il indique « qu'il n'est ainsi pas rare de devoir faire plus d'une centaine de kilomètres aller-retour pour accomplir une simple démarche administrative, ce qui entraîne perte de temps, d'argent et bilan carbone négatif » et prône l'accès à un socle de services universels à moins de 30 minutes de trajet.

Selon Bertrand FAVEREAUX, responsable de la Caisse d'Allocations Familiales, « la mise en place du Service Public Itinérant sur les 35 communes de la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise, permet à des personnes d'éviter 30 à 40 minutes de déplacements pour des démarches administratives qui n'en prendraient que 5 »⁹⁵.

92- Familles Rurales et l'IFOP « Territoires ruraux : perceptions et réalités de vie » Octobre 2018. L'association Familles Rurales est spécifiquement présentée dans le thème Education Formation page 33

93- Les auteurs de cette étude estiment que les enjeux à relever sont bien identifiés : lutter contre la désertification médicale, la disparition des commerces de proximité, le recul de l'offre de transports collectifs et l'éloignement des services du quotidien. A partir de celle-ci, Familles Rurales entend accroître ses efforts dans la médiation numérique, la création de tiers lieux, les mobilités. Elle en outre un fonds de dotation pour accélérer l'innovation rurale et accompagner les porteurs de projets.

94- Agenda Rural « Ruralités : une ambition à partager - 200 propositions pour un agenda rural ». Juillet 2019 la documentation française, voir page 59 « renforcer l'accès aux services »

95- Rencontres nationales des services publics itinérants et de proximité. 13 et 14 novembre 2019 à Guise.

Quant au Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée Nationale, il souligne « **plusieurs décennies de repli des services sous le signe des économies budgétaires⁹⁶ qui ont durablement marqué le territoire** ». Ces économies se sont traduites par la fermeture de nombreux services publics dans les territoires ruraux, souvent éloignés d'infrastructures de transport et dépourvus d'infrastructures numériques. Pour les auteurs, « **Sans population, les services publics ont vocation à disparaître et, là où les services ne sont pas accessibles, de nouveaux habitants ne s'installeront pas** ». Pour les auteurs de ce rapport, **l'accès aux services, au sens large, reste un enjeu-clé de revitalisation et doit prendre en compte les temps moyens d'accès.**

Selon l'INSEE Hauts-de-France⁹⁷, les résidents de l'espace rural étudié dans le cadre de ce rapport, mettent en moyenne **2 fois plus de temps** pour accéder aux équipements et services que l'ensemble de la population régionale (respectivement 25 minutes et 13 minutes). Toutefois, leur temps d'accès est plus court que celui des populations des espaces ruraux de France de province (30 minutes). Selon l'INSEE, ces populations bénéficient d'un accès rapide aux équipements supérieurs, comme l'hôpital, grâce au réseau routier et proximité géographique de l'espace rural à celui de l'urbain dans la région.

Par ailleurs, l'INSEE a publié en mai 2019⁹⁸, une analyse : « **Les Hauts-de-France parmi les régions les moins pourvues en emplois publics** ». Avec 76,7 emplois publics pour 1 000 habitants, la région a un des taux les plus bas de France. Il y a proportionnellement moins d'emplois publics dans la fonction publique d'État (31,4 emplois pour 1 000 habitants contre 34,2 en moyenne de province) et dans l'administration territoriale (26,5 emplois publics pour 1 000 habitants contre 27,7 en

moyenne de province) En revanche, la fonction publique hospitalière régionale emploie un peu plus qu'en moyenne de province : 18,9 emplois publics contre 18,3.

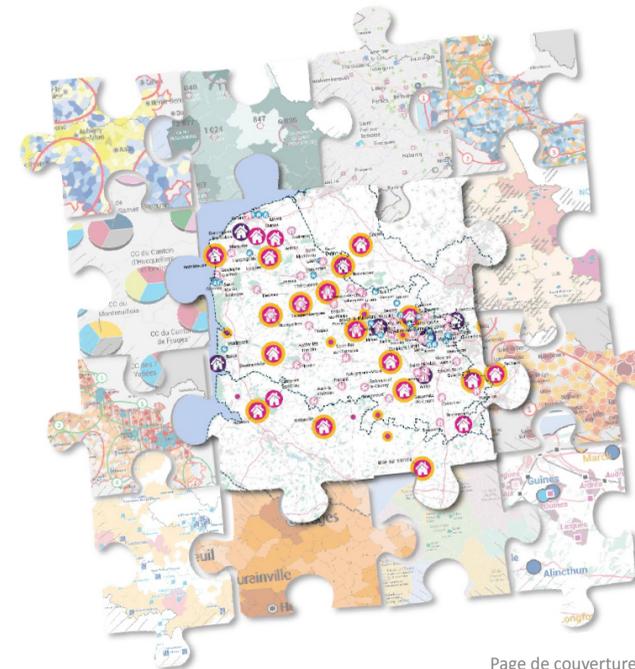
Le Livre Blanc de la **Mutualité Sociale Agricole (MSA)**⁹⁹, souligne que « les événements de l'année 2019 ont mis en exergue un sentiment d'injustice et de délaissement par les pouvoirs publics de certaines populations tant d'un point de vue géographique que social. **Ce sentiment d'isolement est renforcé par la perception d'un désengagement continu des services publics qui nourrit l'idée d'un éloignement voire d'une absence de l'État dans certaines parties de l'Hexagone.**

Dans un contexte économique et social particulièrement tendu, considérer **ces services comme une dépenses sans s'interroger sur le coût de leur absence ni sur leur apport en termes de cohésion sociale est une erreur** ».

Pour cette organisme, « **l'instauration de nouvelles formes de services au plus près des lieux de vie est aujourd'hui indispensable** pour garantir l'égalité des territoires et resserrer les liens de confiance entre l'État et l'ensemble de sa population ».

A. LES SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP)

La Loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit l'élaboration conjointe par l'Etat et le Département d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) en associant les EPCI, groupements intéressés, organismes publics et privés, associations d'usagers des services au public dans le département. Il définit pour une durée de 6 ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans des zones présentant un déficit d'accessibilité et à initier des mutualisations de services.



Page de couverture SDAAPS Pas-de-Calais

En d'autres termes, grâce au SDAASP, il s'agit de développer un maillage territorial favorisant un accès équilibré à ces services sur l'ensemble du territoire départemental, mais aussi d'adapter l'offre de services aux évolutions des besoins et des pratiques des usagers et aux moyens d'actions des structures qui délivrent les services aux publics. Chaque SDAASP doit comprendre :

- > Un bilan de l'offre existante (ensemble des services publics et privés) avec l'identification des territoires en déficit,
- > Un programme d'action comprenant des objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre ainsi que les mesures permettant de les atteindre,
- > Un plan de développement de la mutualisation des services établi sur la base d'un inventaire des mutualisations existantes.
- > La mise en œuvre des actions par diverses conventions entre partenaires et la mise en place d'une instance de suivi.

En termes de procédure, le projet de schéma

est transmis pour avis aux EPCI, au Conseil régional et à la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), avant d'être approuvé par le Conseil départemental, puis arrêté par le Préfet de Département.

Les textes réglementaires laissent une latitude à l'Etat et au Département pour définir le champ des services.

Au niveau de la région, les 5 départements ont élaboré leur SDAASP. La Région a rendu son avis sur les 5 projets de SDAASP lors de sa séance plénière du 23 novembre 2017. Associée aux travaux d'élaboration, elle a manifesté son souhait de poursuivre son implication dans les instances de pilotage chargées de la mise en œuvre. Lors de sa réunion du 24 janvier 2018, la CTAP a pris connaissance des SDAASP des 5 départements. Sans entrer dans le détail de chacun d'entre eux, on peut relever leurs préoccupations communes et ambitions partagées, telles qu'elles ont été présentées lors de la CTAP :

- > Etre mobile
- > Etre connecté

96- Révision générale des politiques publiques (RGPP) en 2007, Révision de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE) en 2010, Modernisation de l'action publique (MAP) en 2012.

97- INSEE n°75 « des temps d'accès aux équipements favorables » mai 2018.

98- INSEE N°68 « les Hauts-de-France parmi les régions les moins pourvues en emploi public » mai 2019

99- Cohésion des territoires. 20 propositions pour agir. Livre Blanc de la MSA. Février 2020. Les propositions sont classées autour de 4 thèmes : la ruralité, la dépendance, l'accès aux soins, les retraites.

- > Etre accompagné dans ses démarches de la vie quotidienne et/ou de solidarité
- > Se soigner
- > Utiliser des services marchands
- > Se cultiver, pratiquer un sport...

Il se pose toutefois, une problématique de la portée des SDAASP. Le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques souscrit à l'analyse de la Cour des Comptes selon laquelle l'opposabilité des SDAASP serait nécessaire ainsi qu'un fléchage prioritaire des financements de l'État sur les actions arrêtées par ces schémas, les EPCI constituant l'échelon d'exécution des SDAASP.

Il est aussi constaté la problématique de l'articulation entre les SDAASP et les SRADDET, le premier visant à l'accessibilité aux services et le deuxième la traitant au titre de l'équilibre des territoires et du désenclavement des territoires ruraux ».

Selon Jean-Paul DUFREGNE, député, co-rapporteur du rapport d'information sur l'évaluation de l'accès aux services publics dans les territoires ruraux¹⁰⁰, les Schémas départementaux d'accessibilité aux services publics sont utiles mais très disparates selon les territoires. Il faudrait qu'ils soient mis en œuvre par les intercommunalités en s'appuyant sur les communes. Il propose une réunion annuelle des différents acteurs du schéma notamment les communes pour faire le point sur ce qui fonctionne ou pas.

B. L'ACTION DE LA MSA PICARDIE¹⁰¹

La MSA est un guichet unique (famille, retraite, maladie, santé au travail...) ce qui constitue une force vis-à-vis des cotisants par rapport à d'autres organismes, comme la CAF, la CARSAT, etc. Elle engage une véritable concertation afin de développer une offre de services renforcés à partir du maillage local

100- La Gazette 4 novembre 2019 page 32

101- Audition du 4 juin 2019 avec Pierre ORVEILLON, Directeur Adjoint et Matthieu LE NOAN, Sous-Directeur de la MSA de Picardie

102- Voir le thème Santé page 77

dans les zones particulièrement démunies de la présence d'autres opérateurs. La MSA doit avoir des moyens pour maintenir des points accueils et agences dans tous les territoires de proximité. En Picardie, 34 MSAP dont 23 sont conventionnés avec la MSA. (1281 en France été 2018). Pour la MSA, l'absence de conventionnement avec les autres MSAP vient d'un problème de cohérence du maillage territorial.

La MSA est aussi partenaire des contrats locaux de santé¹⁰² (du diagnostic à la signature). Elle agit aussi sur de nombreux domaines, actions et manifestations. Elle est en lien avec la Chambre d'agriculture sur les aspects liés à l'avenir professionnel des agriculteurs et notamment la santé. Elle mène des actions autour du bien vieillir. Chaque MSA en France adapte ses actions en fonction de son territoire (ex : MSA Picardie, actions pour les viticulteurs dans le Sud de l'Aisne).

Enfin, la MSA a été associée aux 3 SDAASP de Picardie (Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public).

C. LES MAISONS DE SERVICES AUX PUBLICS (MSAP)

La Cour des Comptes dans un rapport de mars 2019, souligne que la création des MSAP n'est soumise à aucune obligation et les SDAASP n'ont pas de moyens pour les mettre en œuvre.

Elle émet aussi dans son rapport des critiques envers les MSAP gérées par La Poste, qui a reconverti ses bureaux sans que cela corresponde aux besoins du territoire : fréquentation moindre, qualité du service rendu, concurrence entre l'activité commerciale et l'offre de prestation. Or, 90% des MSAP sont portées par La Poste ou par une collectivité (50 MSAP portés par une MSA en France).

Des perspectives sont données suite

aux annonces présidentielles récentes : changement d'appellation des MSAP en **Maison France Service** (MFS), augmentation de la qualité des maisons en termes de services rendus et homogénéisation des services. Les préfectures sont chargées du recensement des projets de maisons, la validation se faisant par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET).

Les MFS peuvent être labellisées par l'État, ce qui leur amène des financements de l'État et des inter-opérateurs. Par ailleurs, un autofinancement local est apporté.

La Mission Agenda Rural fait un certain nombre de recommandations dans ce domaine¹⁰³ :

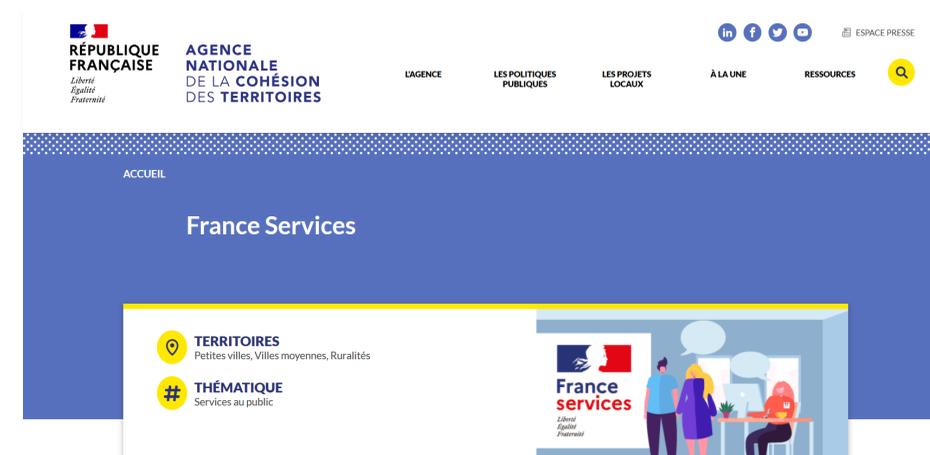
- > « Garantir l'accès à un socle de services universels à moins de 30 minutes de trajet,
- > Pour mettre en œuvre cet objectif, veiller au déploiement en nombre suffisant des maisons de services au public (MSAP)/ Maisons France Services et à leur maillage territorial,
- > Augmenter et pérenniser les financements de l'État pour permettre la montée en gamme des services disponibles dans une MSAP/Maisons France Service (augmentation du nombre d'agents, formation des agents, financement de l'animation, etc.),

> **Développer l'accueil de premier niveau dans les mairies**, en lien avec les MSAP/ Maisons de France Services, afin de répondre aux usagers ou de les orienter,

> Augmenter le nombre de communes habilitées à délivrer des titres d'identité et ouvrir cette faculté aux MSAP/Maisons France Services,

> **Assurer la mise en œuvre effective du droit d'alerte des préfets pour les réorganisations des services de l'État dans les territoires ».**

Selon Jean-Paul DUFREGNE, député, co-rapporteur du rapport d'information sur l'évaluation de l'accès aux services publics dans les territoires ruraux, « les MSAP ne doivent pas être le moyen pour l'État de se débarrasser du sujet sur les collectivités. Il y a des préalables à leur développement : elles doivent être animées par des agents polyvalents d'accueil du public véritablement formés et reposer sur un réseau d'interlocuteurs identifiés qui viennent les soutenir ». « Par ailleurs, on ne peut pas partir d'un nombre pré défini de maison à créer, il faut prendre comme préalable les besoins locaux et ensuite regarder les moyens qu'il faut y consacrer ». Enfin, le rapport propose une durée maximum de vingt minutes pour accéder à une MSAP depuis son domicile.



103- Page 59 de l'agenda rural



Le Service Public Itinérant (SPI) sur les 35 communes de la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise (CCTSO)¹⁰⁴

Caroline LOMBARD, Vice-Présidente, François-Xavier FAVAUDON, DGS, Angélique HUMBERT, chargée de mission du Service Public Itinérant (SPI) et Emilie WILCZINSKI, Chargée d'accueil du SPI ont présenté le **Service Public Itinérant**.

La Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise compte 18 000 habitants et 36 communes. Le SPI a démarré dans 32 communes sur 36, le 31 janvier 2017. 3 communes étaient septiques mais sont maintenant les meilleurs ambassadeurs du SPI. Aujourd'hui 35 communes sont couvertes. Sur la commune de Guise, commune la plus importante du territoire, un point fixe va être mis en place. Au démarrage, il a été demandé aux communes de s'impliquer en mettant des flyers dans les boîtes aux lettres. Certaines ne l'ont pas fait et cela s'est vu de suite en termes de fréquentation du SPI.

Le bouche à oreille fonctionne bien, la publicité n'est plus utile maintenant, même des habitants de Guise viennent au STI. Les horaires des permanences sont calés avec l'ouverture des mairies, en cas de PMR ou de neige, les permanences sont faites en mairie.

20 % des usagers sont hors territoire de la CC, soit 1/5. Une extension du SPI sur le périmètre des communautés voisines n'est pas envisageable, en revanche la question du maillage entre MSAP pourrait être posée.

La CC a répondu à une expérimentation nationale pour une durée d'un an (expérimentation pilote en France). Tout a dû être imaginé et s'est créé dans l'urgence à la demande de l'Etat. C'est la convention type Services aux publics qui a été adaptée à l'itinérance. Le SPI est labellisé MSAP. Le coût a été subventionné à 80 % et une intervention de l'Etat pour le financement du poste de chargé d'accueil.

Cette expérimentation a été reconduite depuis par la CC à deux reprises. Elle s'est arrêtée en janvier 2020 en tant qu'expérimentation mais est poursuivie en tant que Service par la CC, **aucune commune ne pouvant envisager aujourd'hui sa disparition**. Néanmoins, la question se pose de l'augmentation des visites : sera-t-on en capacité de continuer à accueillir ? L'espace dans le camping-car est réduit ainsi que les horaires 2h30 matin et après-midi. (Sur 18 000 habitants de la CC, 2000 personnes ont eu recours au SPI).

Caroline LOMBARD et François-Xavier FAVAUDON indiquent « leur souhait de faire une évaluation externe du SPI ». Pour François-Xavier FAVAUDON, « avec le SPI, il y a bien la création de nouveaux métiers. Par ailleurs, la dématérialisation interroge l'organisation même de la collectivité ».

Angélique HUMBERT, chargée de mission du SPI indique qu'à l'origine, la cible était les personnes âgées sans mobilité. Effectivement beaucoup de demandes pour des dossiers de retraite ont été faites. Puis au fur et à mesure, ce sont les actifs qui utilisent le plus le SPI notamment sur l'utilisation du site ANTS/France Connect. Pour elle, « **ce système permet à des gens de ne pas se rendre à Saint Quentin pour une démarche. Le grand problème est l'informatique pour les habitants : soit ils n'ont pas d'équipement, soit ils ne savent pas faire** ».

Le STI est un vrai service public d'accompagnement. Il crée du lien social, du contact humain. François-Xavier FAVAUDON précise que « **la dématérialisation nécessite de nouvelles compétences. Il comprend que les populations soient démunies** », « **Il y a une question d'accès aux droits, soit les gens ignorent, n'osent pas ou ont honte de demander. Or ils ont le droit à un accompagnement** ».

Par ailleurs, Angélique HUMBERT indique que « sur certaines communes des problèmes de zones blanches ou la THD n'est pas faite ».

Angélique HUMBERT et Emilie WILCZINSKI sont certaines que « ce SPI couvre les besoins des populations et répond à un besoin de proximité. **Les conditions du succès sont la proximité avec le contact avec habitants, élus, la qualité du service rendu. L'Humain est au centre** ».

Les deux agents du STI précisent que « **très souvent derrière une demande, il y en a plusieurs** ». (Exemple pour un dossier retraite : voir si taux plein, aide de la mutuelle, minimum vieillesse, droit aux APL etc.).

Même s'il y a un partenariat avec la Mission locale, « les jeunes ne viennent pas au SPI. Ils sont intéressés par les jeux vidéo ou réseaux sociaux mais n'ont pas de besoin administratifs en tant que tels, même s'ils ne sont pas toujours capables d'écrire un message ».

Quant aux entreprises, ce sont surtout les autos entrepreneurs et agriculteurs, notamment pour l'obtention de cartes grises.

Le démarrage du SPI s'est fait avec 6 partenaires (10 aujourd'hui) : Assurance maladie, mission locale, pôle emploi, MSA, Caf, MDPH, Défenseurs des droits, Département de l'Aisne, DGFP et CARSAT. Ces partenariats donnent lieu des conventions signées par partenaires qui payent une cotisation (fonds d'intervention opérationnel). Toutefois, des dossiers sont faits aussi pour des partenaires non signataires (RSI, CNRACL etc.).

Des formations d'une journée ont été organisées avec les partenaires. Mais c'est surtout en situation que la formation s'est faite. « Les demandes sont très variées et il y a la nécessité d'être très au courant de tous les dispositifs et de se tenir informé des changements ». Le SPI n'a pas accès aux données des personnes. Il intervient

en information et organise avec certains partenaires des rendez-vous spécifiques pour les personnes.

Ce service, selon François-Xavier FAVAUDON, sera amené à évoluer dans les années à venir dans la mesure où les besoins vont évoluer et les personnes seront plus en capacité de faire elles-mêmes.

Cette expérimentation a fait l'objet de nombreux reportages télévisés et les acteurs locaux ont accueilli 60 collectivités de toute la France. Trois autres projets de SPI seraient prévus dans l'Aisne.

Pour finir la Communauté de Communes a créé il y a un an « France Contacts » un réseau national de services publics itinérants et de proximité et a organisé la première rencontre à Guise les 13 et 14 novembre 2019.

AUDITION DU 10 OCTOBRE 2019 À GRAND-VERLY



Le Département du Nord a lui-même lancé un « bus » au service de la ruralité le 21 janvier 2020¹⁰⁶. Il dessert 20 communes de l'Avesnois. Poste, santé, famille, retraite, emploi... son objectif est d'apporter un panel de services dans les villages où ils ont disparu.

Ce bus itinérant de 42 m² est financé par le Département du Nord et la Banque des territoires :

- Tout équipé, le bus est accessible aux personnes à mobilité réduite grâce à une nacelle installée à l'arrière,
- aménagé en divers espaces : un bureau confidentiel, un lieu d'attente et deux postes internet en libre-service,

- Deux agents sont présents au quotidien pour accompagner les usagers.

« Les municipalités ont été sélectionnées pour l'absence ou la carence de services publics ou de desserte des transports en commun, indique Jean-René LECERF, Président du Conseil départemental du Nord. Il s'agit d'aller au-devant de la population locale et de répondre à ses besoins. »

Une intercommunalité du sud de l'Oise, la Communauté de communes Senlis Sud Oise, a aussi décidé de la création d'un service itinérant sur 17 communes pour fin 2020¹⁰⁷.

D. LA DÉMARCHE DE PROXIMITÉ DES SERVICES DE LA RÉGION SUR LE TERRITOIRE SAMBRE AVESNOIS THIÉRACHE

Le Président du Conseil régional a souhaité une réponse à l'élargissement de la Région, suite à la fusion, avec la création des antennes régionales. L'objectif est de rapprocher les services publics régionaux au plus près des habitants.

Bernard LOBET, responsable de l'Antenne régionale de Fourmies¹⁰⁸ (1ère antenne ouverte en novembre 2016) a présenté les objectifs des antennes régionales¹⁰⁹ :

- > Apporter aux habitants et partenaires de la Région une organisation de proximité leur permettant un accès facilité aux informations, aux agents et aux aides de la Région ;
- > Renforcer l'offre de services de la Région en articulation avec les prestations fournies via le numéro vert ou via les outils numériques (plateformes aidesindividuelles.hautsdefrance.fr et aidesenligne.hautsdefrance.fr) ;
- > Etre un espace relais de l'administration centrale et un point d'appui aux directions ;
- > Faciliter l'organisation locale de concertations, de débats, de réunions d'informations, d'expérimentations ;
- > Orienter la population si la demande relève d'une autre collectivité ou d'un autre service (commune, intercommunalité, Département...).

Il indique que les publics accueillis sont variés : lycéens, apprentis, public en recherche d'emploi, de formation, famille, usagers, dirigeants associatifs, chefs d'entreprises, élus locaux.

L'antenne de Fourmies ouverte au public du lundi au vendredi, est composée de 3 agents et dispose de 5 bureaux (équipés en postes informatiques) et d'un ordinateur pour le public, d'une salle de réunion de 6 personnes, d'une grande salle de réunion modulable pouvant accueillir 50 personnes et des expositions, équipée de la visio-conférence.

Le territoire couvert par l'antenne est important, 4 Communautés de Communes dans le Nord (151 communes et 233 575 habitants) et 5 Communautés de Communes dans l'Aisne (202 communes et 89 922 habitants). Le personnel de l'antenne se déplace lors de permanences dans les MSAP, mairies ou intercommunalités.

Une particularité concerne l'antenne régionale de Montdidier qui occupe des locaux au sein même d'une MSAP. Cette intégration facilite l'interaction entre les partenaires du fait de leur proximité et la prise en charge de l'usager dans un même lieu.

II. REpondre à l'enjeu du vieillissement de la population des Hauts-de-France

La part des plus de 65 ans dans l'espace rural étudié est de 17,2 % contre 15,5 % en moyenne dans la région. C'est au nord de l'Aisne et au nord-ouest, qu'il est fait état d'une stagnation de la population, voire une baisse démographique et qui abritent une population plus âgée. Ce sont dans les territoires peu denses que se concentrent davantage de personnes âgées avec un taux de paupérisation plus important qui entraîne un problème connexe de risque d'isolement.

108- Audition du 12 septembre 2019

109- Actuellement 10 antennes régionales ouvertes sur les HDF dont 3 situées dans les zones rurales étudiées. 20 à terme sont prévues

110- Insee n° 63 de novembre 2017 et n°76 mai 2018

106- Terre d'initiatives—services—avesnois vendredi 24 au jeudi 30 janvier 2020

107- « Sur le territoire, la Maison France Service sera...itinérante » Le Parisien 5 mars 2020

A. UNE PROBLÉMATIQUE LARGEMENT PARTAGÉE

Le risque d'isolement des personnes âgées a été particulièrement étudié dans le cadre d'un rapport des Petits Frères des pauvres¹¹¹.

Dans son rapport-avis¹¹², « Anticiper le développement de la Silver économie, bien vieillir en toute autonomie », le CESER, dans sa partie introductive, donne des éléments sur la situation sociodémographiques des personnes âgées, les offres de soins et de services pour les seniors en Hauts-de France et établit une comparaison avec d'autres régions françaises et pays. Il recense les problématiques essentielles à résoudre pour assurer le bien vieillir¹¹³. On y retrouve des éléments déjà évoqués dans le thème Santé¹¹⁴ sur la désertification médicale, l'accès aux services publics et de proximité, la mobilité¹¹⁵, l'accès aux nouvelles technologies¹¹⁶. Le rapport interpelle la puissance publique (élus locaux, départementaux, régionaux et nationaux) en sa qualité d'aménageur pour jouer un rôle sur les questions d'aménagement rural et urbain, afin de créer les conditions pour que soient développées des solutions :

- > Maintien à domicile,
- > Adaptation des logements,
- > Santé et accès aux soins, accès à l'activité physique,
- > Transports et infrastructures,
- > Culture et information, lien social ;
- > Structures d'accueil adaptées à chaque étape de la perte d'autonomie,
- > Reste à vivre, etc.

111- « Solitude et isolement des personnes âgées en France, quels liens avec les territoires ? » Rapport Petits Frères des pauvres 30 septembre 2019.

112- rapport-avis « Anticiper le développement de la Silver économie, bien vieillir en toute autonomie ». 25 avril 2017. Rapporteurs : Eric van STEENKISTE-DELESPIERRE et Jacques VEZIER

113- Page 31 du rapport précité

114- Voir le thème Santé page 77

115- Voir le thème Mobilité page 51

116- Voir le thème Numérique page 106

117- Page 48 du rapport précité

118- Page 19 du rapport précité

119- Page 65 du présent rapport et notamment les recommandations de la Mission Agenda Rural

120- Page 74 du rapport précité

Il souligne aussi deux autres points importants :

- > « **le secteur des services à la personne constitue un vaste gisement d'emplois pour l'avenir.** Actuellement, cette offre est relativement étendue mais **cette offre est à la fois fragmentée et peu coordonnée.** On est cependant en présence de **métiers non délocalisables**¹¹⁷ ».
- > « **une offre de soins et de services** pour les seniors en Hauts-de-France **inégalement répartie**, une accessibilité dans la moyenne et des **tensions constatées en matière d'hébergement et de services** »¹¹⁸.

Concernant ce dernier point, si les actions en faveur des aînés sont surtout le fait d'initiatives locales, individuelles et associatives de qualité, **la question d'un équilibre des territoires en matière de structures pour les aînés** (établissements comme aide à domicile ou soins) **reste posée. Le lien avec la création des Maisons France Service, évoquée précédemment¹¹⁹ doit être établi et constituer un signal d'alerte pour les cantons dépeuplés mais aussi peu équipés.**

Pour les auteurs de ce rapport, « **une société solidaire est une société qui protège les plus fragiles, respecte tous les âges de la vie, ne les oppose pas mais les mets en lien** »¹²⁰.

La principale préconisation du rapport est que le Conseil Régional se positionne comme animateur global d'une pluralité d'acteurs, comme un « assemblage des dynamiques collectives sur la Silver économie en HDF ».

A la même époque de ce rapport, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) se livrait à une analyse sur « l'action des bourgs face à l'enjeu du vieillissement de la population »¹²¹. Le rapport confirme que ce sont dans les territoires peu denses que se concentrent davantage de personnes âgées. Il en ressort que des territoires sont porteurs d'une approche ou de projet en terme de prise en compte du vieillissement qu'il s'agisse d'habitat, de lien social, de mobilité, de services et de santé, de numérique ou encore de développement économique. Pour le CGET, la connaissance de la diversité des besoins des personnes âgées est une condition préalable à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques

adaptées. Or peu de bourgs semblent avoir mis en place de méthode de connaissance des besoins. La majorité des actions en faveur du vieillissement concerne l'habitat (résidence seniors, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), et l'adaptation de logements sociaux et privés afin de favoriser le maintien à domicile.

B. EXEMPLES DE POLITIQUES LOCALES ADAPTÉES EN RÉGION

Il est intéressant de faire part de la réflexion de la commune de Feuquières en Vimeu¹²².

Bernard DAVERGNE, Maire de Feuquières en Vimeu¹²³, a engagé en 2000, **une réflexion sur les parcours de vie.** La commune s'est d'abord intéressée à tout ce qui touche la petite enfance (crèches, assistantes maternelles, péri scolaire), aux PMR en construisant des logements adaptés et enfin, pour compléter les dispositifs en créant une **Maison d'Accueil et Résidence Pour l'Autonomie (MARPA) Les Aînés** en 2015. La MARPA propose des logements en T1 ou T2, un espace restauration, une assistance 24H/24 et des animations. Elle est ouverte sur l'extérieur en proposant notamment l'accès à la restauration aux personnes âgées à domicile ou aux PMR.

Depuis sa création, les logements ont été occupés essentiellement par des personnes de la région parisienne, aujourd'hui se sont des personnes du territoire qui s'y installent. Il a fallu un temps pour que les gens s'approprient la maison. Toutefois, l'équilibre financier est fragile (coût plus de 1500 € par mois), par ailleurs, la qualité du responsable de la maison est primordiale. Une réflexion est en cours pour développer des activités en interne ouverte sur l'extérieur afin d'assurer un apport financier.

La MARPA est un concept¹²⁴ imaginé il y a plus de 30 ans par la Mutualité sociale Agricole (MSA). Il repose sur une vie comme à la maison, dans un environnement adapté et incitant à maintenir ou créer des liens. Il est volontairement non médicalisé car les résidences s'appuient sur les ressources santé du territoire. C'est une solution entre le tout EHPAD et le maintien à domicile.

1er réseau en France de résidences autonomie à taille humaine.

En Picardie, la MSA soutient 8 résidences autonomies et 11 en Nord-Pas-de-Calais.

D'autres initiatives méritent aussi d'être soulignées comme celle menées par **l'Association des Aînés du canton d'Acheux en Amiénois**¹²⁵.

Aujourd'hui, les MARPA forment un réseau national de près de 200 maisons, en fort développement (une quinzaine par an). C'est le

121- « L'action des bourgs face à l'enjeu du vieillissement de la population » CGET avril 2017

122- Audition du 16 janvier 2020

123- Et Président de la MARPA

124- Bulletin d'information de la MSA janvier 2020 : « Grand âge et autonomie, des solutions validées par les aînés » page 19

125- Audition du 14 novembre 2019

L'association créée en 1978 a constitué en 2012 un Groupement de Coopération en Santé et Médico-Social (GCSMS) avec l'association Saint Jean à Péronne afin de mutualiser certaines actions.

Elle couvre un large périmètre de communes sur les cantons d'Acheux, Albert, Combles, Doullens, Péronne, Roisel, Villers Bocage, Corbie. Elle dispose d'un Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) qui comprend :

- > Des soins à domicile ;
- > Une équipe spécialisée Alzheimer (ESA) ;
- > De l'aide à domicile ;
- > D'un service prestataire et mandataire¹²⁶ (environ 120 bénéficiaires).

Eric van STEENKISTE-DELESPIERRE, Vice-Président de l'Association souligne plusieurs points importants :

- > « depuis quelques années, la **pression des familles** est beaucoup plus importante qu'avant en matière d'organisation horaire auprès des personnes aidées,
- > Il y a, comme dans tout ce secteur d'activité, une **forte rotation du personnel avec des difficultés d'exercice des métiers** (accidents du travail, pathologies professionnelles- troubles musculo squelettiques notamment, stress, horaires, niveaux de salaires, etc.,
- > L'association travaille actuellement sur l'**organisation du travail et des postes afin d'améliorer les conditions de travail** et ainsi fidéliser les salariés en proposant notamment des rythmes de travail aménagés : 1 week-end sur 2, 1 ou 2 soir de libre, etc.,
- > **La formation demeure parfois un sujet délicat**. En effet, s'il est facile de l'organiser sous le régime prestataire, cela l'est beaucoup moins sous le régime mandataire puisqu'alors ce sont les personnes âgées elles-mêmes qui sont employeurs. L'association les sensibilise régulièrement sur ce point et organise des offres de formations.
- > Un système de veille est effectué afin de faire appel à des partenaires privés pour mener certaines actions. Il est donc fait appel au mécénat (Crédit agricole, Caisse d'Épargne), aux fondations (Fondation de France,...), aux dons de particuliers.
- > **Le service prestataire a été déficitaire en 2018**, soulevant ainsi quelques inquiétudes pour les années à venir en matière d'équilibre financier, les financements des autorités s'avérant limités. **C'est un enjeu majeur pour l'ensemble du secteur et pour la mise en application de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement de sa population adoptée en 2015**. Parfois, certaines personnes ou leur proche famille ont du patrimoine mais ne veulent pas y toucher pour financer la dépendance.
- > Depuis plus d'un an, le Conseil départemental de la Somme, contraint dans la répartition de ses financements, a été amené à adopter une politique privilégiant le régime mandataire ; celui-ci étant moins coûteux pour la puissance publique. C'est ainsi que **certaines personnes âgées n'ont plus le libre choix du mode de régime financier** (prestataire – GIR 1 et 2 - ou mandataire – GIR 3 et 4), c'est le Conseil départemental qui décide ».

Pour le Vice-Président, il y a « **un enjeu important de la coordination des prises en charge de la personne âgée à sa sortie de l'hôpital pour retourner chez elle, l'association préconise depuis longtemps un passage par l'étape de l'hébergement temporaire par exemple** ».

L'Association des Aînés du canton d'Acheux en Amiénois, a, en outre, créé récemment un nouveau service en partenariat avec la MSA Picardie : **Bulle d'Air**¹²⁷. Celui-ci ne concerne pas seulement la personne âgée, il s'adresse aussi aux personnes dès l'âge de 3 ans, avec ou sans handicap.

Après une année 2018 consacrée à la mise en œuvre des groupes de travail, des relations avec les caisses de retraite, le Pôle emploi, le Conseil départemental de la Somme, **Bulle d'Air est devenu opérationnel depuis janvier 2019** avec 2870 heures d'activités sur l'Est du département, 30 bénéficiaires et déjà une vingtaine de relayeurs en activité.

Les relayeurs sont recrutés par entretien préalable afin de prendre en compte l'expérience demandée pour une aide à domicile. Ils effectuent un minimum de 3 h consécutives de manière régulière ou ponctuelle, les tâches habituelles d'un aidant, lui permettant ainsi de bénéficier d'une

période de répit. Sans pour cela, bien entendu, se substituer aux services traditionnels d'aide à domicile déjà mis en place ou à ceux qui seraient par la suite décidés. Le recours à Bulle d'Air s'effectue sous le régime mandataire. **Le système Bulle d'Air est donc un pas de plus vers la prise en charge globale de la personne.**

Après un premier déploiement dans l'Est du département de la Somme, Bulle d'Air sera étendu à la totalité du département de la Somme.

Par ailleurs, L'association a aussi mis en place depuis plusieurs années un système de « **café des aidants** » sur différentes communes (Albert, Péronne et Chaulnes), permettant la prise de paroles, les échanges entre aidants en présence d'un personnel spécialisé. **Cette aide s'avère très précieuse pour les aidant.e.s en raison même de leur épuisement constaté trop souvent au bout d'un certain temps d'accompagnement quotidien d'une personne âgée et/ou handicapée.**



126- Service prestataire : c'est l'association qui est employeur des aides à domicile, assure la politique de formation du personnel sans coût pour le bénéficiaire. Service mandataire : c'est la personne âgée qui est employeur.

127- Inspiré du concept québécois de « baluchonnage ». Existence aussi d'un service Bulle d'Air dans le Nord-Pas-de-Calais. La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement reconnaît le statut de « proche aidant » et la création d'un « droit au répit ».

AUDITION DU 14 NOVEMBRE 2019 À L'ASSOCIATION DES AÎNÉS DU CANTON D'ACHEUX EN AMIÉNOIS



Comme tous les services aux personnes âgées en France, la pandémie COVID 19 a surpris les services de l'association par son agressivité envers les plus fragiles. L'EHPAD a été sensibilisé en amont par les recommandations de l'ARS allant jusqu'à suspendre les activités d'hébergement temporaire et d'accueil de jour afin de se concentrer sur les résidents accueillis de façon permanente. La pénurie des moyens de protection individuelle en début de crise a été compensée par la mobilisation d'un réseau de « connaissances » et de bienfaiteurs « spontanés ». Au total 27 entreprises ou particuliers ont apportés une aide en nature le plus souvent sous la forme de conception de masques en tissus ou assimilés, de dons de solution hydro alcoolique et de matériel de protection. Des Associations ou clubs de bénévoles ont levé des fonds afin d'offrir des tablettes destinées à optimiser les relations des résidents avec leurs familles. A domicile, la pénurie criante d'équipement de protections individuelles a perturbé les intervenantes et les bénéficiaires. Par principe de précaution, les interventions non essentielles ont été différées. Les intervenantes ont été dotées de matériel à minima jusqu'à ce que les moyens suffisants arrivent via les livraisons de l'ARS et du Conseil départemental.

De manière générale, les structures de service à la personne ont fait face à la pandémie par l'investissement des travailleurs. Cela a permis la continuité de l'action au domicile des personnes âgées. La reconnaissance, bien que tardive, qui leur a été finalement accordée par les institutions est pleinement justifiée.

C. QUELLES PERSPECTIVES ?

On peut constater que les études et rapports se succèdent. Les plus récents sont :

- > Le rapport de la concertation « Grand âge et autonomie » de Dominique LIBAULT du 28 mars 2019, qui fait 10 propositions clés pour « passer de la gestion de la dépendance au soutien à l'autonomie ». Il y est notamment souligné qu'un budget de 10 milliard d'euros serait nécessaire, la population de plus de 85 ans devant augmenter (multiplication par 3,2 entre 2017 et 2050)
- > Le rapport Myriam EL KHOMRI « Plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand-âge » du 29 octobre 2019. Il en ressort en substance deux points majeurs : de forts besoins en recrutement dans les métiers du grand âge peu attractif et à revaloriser.

Un projet de loi « grand âge et autonomie » était prévu pour l'automne 2019 mais repoussé à l'été 2020.

Pour les auteurs de l'Agenda Rural¹²⁸, la future loi relative à l'autonomie doivent être l'occasion de :

- > Repositionner les Départements comme pilotes des investissements en matière de grand âge, de perte d'autonomie et de handicap, en cohérence avec les Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)
- > Améliorer l'accueil des personnes âgées en milieu rural : revaloriser les métiers du vieillissement (formation et rémunération), prendre en compte le critère de distance dans les modalités de tarification des services d'aide à domicile et diversifier les modes d'accueil
- > Maintenir les exonérations de charges sociales en zone de revitalisation rurale (ZRR) pour les organismes d'intérêt général (OIG), notamment les EHPAD
- > Déployer les espaces de vie sociale dans les territoires ruraux
- > Développer le service civique en faveur de la lutte contre l'isolement des personnes âgées et handicapées en milieu rural
- > Faire des Maisons France Services des guichets uniques des dispositifs concernant l'autonomie et le grand âge dans les territoires, en lien avec les services des Conseils départementaux, etc.

Enfin, la MSA a produit un Livre blanc « cohésion des territoires, 20 propositions pour la dépendance », avec comme actions de :

- > déployer des modèles d'habitat inclusifs au plus près des territoires de vie,
- > renforcer et moderniser le maintien à domicile,
- > augmenter le nombre de bénéficiaires des offres du bien vieillir,

- > offrir du répit aux aidants,
- > renforcer les synergies avec les collectivités locales.

La crise sanitaire a révélé, si besoin était, notamment, la problématique des personnes âgées en EHPAD, avec un taux de mortalité très important et un isolement fort. On peut logiquement penser qu'avec la crise sanitaire et notamment la situation affrontée par les EHPAD, le nombre de personnes souhaitant vieillir à domicile va s'accroître dans les années à venir.

Pour l'Association des maires ruraux de France (AMRF)¹²⁹, un axe fort est de « s'occuper enfin des aînés ». Il s'agit de faire « face aux pressions mises sur les EHPAD ruraux ; d'accentuer la reconversion de l'habitat pour accueillir les anciens dans leur village ». Elle propose :

- > d'accélérer les nouvelles solutions telles que le bégainage et privilégier la création dans nos villages de lieux de vie intergénérationnels, de foyers/logements, en y associant la garantie de soins adaptés en lien avec les professionnels de santé et de contacts réguliers avec divers organismes municipaux, associations, etc.,
- > de consolider le modèle social des EHPAD ruraux,
- > de permettre à une commune de porter le projet en bénéficiant de l'ensemble des aides financières dédiées aux EHPAD,
- > de mobiliser les moyens pour aider les associations locales types aides ménagères, familles rurales, etc.

128- Page 51 « Pour une société rurale inclusive » (grand âge, perte d'autonomie, handicap)

129- « Oser la relance par le local » les premières propositions de l'AMRF avril 2020

III. RECOMMANDATIONS ET PRECONISATIONS

CHAPITRE IV - DES SERVICES PUBLICS A L'EPREUVE

AU REGARD DE LA CRISE SANITAIRE, UNE PRECONISATION EST PARTICULIEREMENT RENFORCEE (EN BLEU).				
	PRECONISATIONS	INDICATEURS	DELAIS	ACTEURS
Recommandation 1 : Renforcer l'accessibilité des habitants aux services publics				
Préconisation 1	<i>Evaluer les besoins des territoires ruraux en services publics, en concertation avec les élus locaux et les habitants, et doter ceux qui en sont les moins pourvus</i>	a) Evaluation b) Création ou renforcement de services publics	2021-2022	Etat
Préconisation 2	<i>Sécuriser les financements pluriannuels de l'Etat dans le cadre des SDAASP auprès des EPCI</i>	Crédits alloués	2020-2026	Etat
Préconisation 3	<i>Assurer en période de crise, une continuité d'accueil physique ou téléphonique pour les personnes ne possédant d'outils informatiques</i>	Définitions de modalités	2021-2022	Collectivités locales
Recommandation 2 : Veiller à la mise en œuvre des Schémas d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)				
Préconisation 1	<i>Etablir et présenter en débat aux EPCI, un état d'avancement annuel, par département, permettant de mesurer le niveau d'avancement et les adaptations à mener notamment en termes de cohérence du maillage territorial des Maisons de Service Public (ex MSAP) et de satisfaction des usagers</i>	a) Production d'un état d'avancement annuel b) Nombre d'EPCI impliqués	2021-2026	Départements - Préfecture
Préconisation 2	<i>Rendre compte de l'avancement de la mise en œuvre du SDAAPS aux habitants par tout moyen approprié et les amener à faire part de leurs observations.</i>	a) Actions d'information des habitants b) Recueil des observations	2021-2026	Départements - Préfecture
Préconisation 3	<i>Procéder à une évaluation à mi-parcours et finale pour ajuster les actions et préparer la future génération de SDAASP</i>	a) Evaluation à mi-parcours b) Evaluation finale c) Association des usagers et EPCI	2021-2026	Départements - Préfecture - Région

Préconisation 4	<i>Assurer une bonne articulation entre les SDAAPS et le SRADDET</i>	a) Production d'une analyse b) Définition des moyens pour permettre une articulation	2020-2026	Départements - Préfecture - Région
Recommandation 3 : Renforcer la qualité de service des Maisons France Service auprès des usagers				
Préconisation 1	<i>Assurer une formation de qualité aux agents polyvalents des MSF</i>	a) Plan de formation b) Nombre d'actions de formation	2021-2022	EPCI - CNFPT
Préconisation 2	<i>Garantir l'implication des partenaires auprès des MSF et évaluer celle-ci de manière annuelle (formation des agents, qualité de l'information et de la prise en charge de l'usager)</i>	Evaluation	2021-2022	Etat - EPCI - Département - Région - Etat
Recommandation 4 : Connaître les besoins et coordonner l'action en direction des personnes âgées dans les zones rurales				
Préconisation 1	<i>Connaître la diversité des besoins des personnes âgées et définir des actions à mettre en place</i>	a) Etudes besoins b) Plan d'actions	2021-2022	EPCI - Département - Région
Préconisation 2	<i>Assurer une coordination globale de la prise en charge de la personne âgée</i>	a) Définition d'un outil de coordination b) Evaluation régulière de l'outil	2021-2022	EPCI - Département - Région

CHAPITRE V - LA SANTE, L'ORGANISATION DES SOINS EN QUESTION



● Dans un de ses documents de la collection Repères, l'Agence Hauts-de-France 2020-2020 a fait une analyse des indicateurs de santé dans la région et le constat est sans appel¹³⁰ : la région des Hauts de France est la région de France métropolitaine connaissant l'état de santé le plus préoccupant :

- **Plus de 20% de surmortalité par rapport aux valeurs nationales,**
- **Une densité de professionnels de santé en retrait :**
 - > Pour les médecins spécialistes : 37,7 pour 100 000 habitants contre 48,8 en France,
 - > Pour les médecins généralistes : 90,6 pour 100 000 habitants contre 91,8 en France
- **Des inégalités territoriales de santé avec :**
 - > Des déterminants socio-économiques, en particulier le revenu et l'éducation, expliquent en premier lieu le mauvais état de santé moyen de la population régionale et les fortes inégalités sociales de santé¹³¹,
 - > Les effets de structures économiques qui ont un impact direct sur l'état de santé de la population et qualité de l'environnement de chaque bassin de vie¹³²,
 - > Des disparités territoriales sur la répartition des professionnels de santé et notamment des spécialistes.



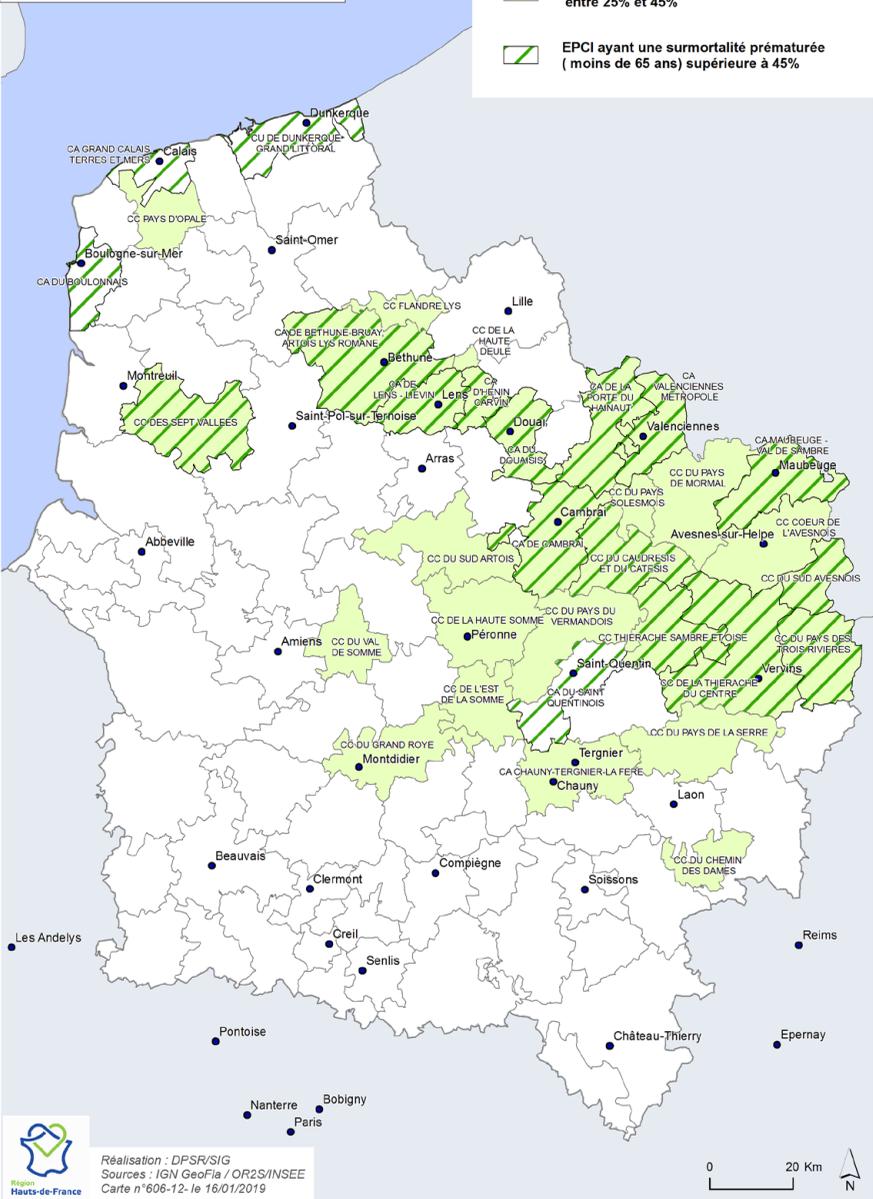
130- Repères Hauts de France n°15 novembre 2019 « Santé de la population régionale : d'importantes disparités territoriales ». Voir aussi les données issues du diagnostic du PRS 2018-2028 et la rencontre thématique PIVER de décembre 2018 : « la santé en Hauts-de-France : sommes-nous tous égaux ? »

131- Les territoires du Bassin Minier et une partie importante de la Sambre Avesnois Thiérache cumulent les vulnérabilités socio-économiques : faible indice de développement humain, taux d'emploi et potentiel financier des collectivités.

132- Les territoires ruraux isolés comme les Communautés de Communes des 7 Vallées (62) et du Vermandois (02) cumulent également des difficultés socio-économiques. La région a une forte pollution de l'air, des sols et de l'eau. Cette situation est liée à la forte industrialisation de la région, aux friches industrielles polluées, aux sites SEVESO, au trafic routier, à la forte utilisation de nitrates et de pesticides par les activités agricoles sur l'ensemble de la région.

Différentiel de mortalité en regard de la France Métropolitaine

- EPCI avec une mortalité tout âge comprise entre 25% et 45%
- EPCI ayant une mortalité prématurée (moins de 65 ans) supérieure à 45%



I. PLAN REGIONAL DE SANTE (PRS) 2018-2028

En matière d'organisation des soins, on constate des évolutions positives depuis plusieurs années, et notamment par la mise en œuvre du Plan Régional de Santé (PRS) 2018-2028¹³³, renforcées par le plan gouvernemental « ma santé 2022 ».

A. LES GROUPEMENTS HOSPITALIERS DE TERRITOIRES

La création, en 2017, de 14 **Groupelements Hospitaliers de Territoires (GHT)** en région, est définie autour d'un maillage territorial pour une meilleure prise en charge pluri professionnelle du patient. L'objectif de ces GHT est de **veiller à une répartition des activités et les filières de soins sur un espace**.

Ainsi, le **GHT Somme Littoral sud** regroupe les centres hospitaliers de St Valery, Abbeville, Montreuil, Hesdin, Doullens, Albert, Corbie, Montdidier/Roye, et le CHU d'Amiens et le CHS Pinel à Amiens.

Selon Stéphane COQUANT, Directeur Délégué du Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme (CHIBS), site de Saint Valery, avec le GHT, il s'agit de **raisonner en complémentarité et non en concurrence**. Par exemple, l'hôpital de Corbie est spécialisé en obésité, celui de St Valery en gériatrie, Abbeville en cardiologie et urgences (avec le CHU d'Amiens). De la même manière, Le CHU d'Amiens envoie des patients en soins palliatifs à St Valery ou bien des patients opérés à Abbeville viennent à St Valery en rééducation.

Selon lui, Le GHT garanti :

- **une qualité de prise en charge vis-à-vis de la population que ce soit pour la population rurale qu'urbaine (sauf pour les AVC où le temps compte),**
- **un temps d'accès aux urgences de moins de 30 minutes.**

Concernant la problématique de l'éloignement du domicile, elle lui paraît relative car la durée moyenne de séjour (DMS) est de 6 jours.

B. LA PLATE-FORME RÉGIONALE PREDICE

Mise en place, mi-2018, la **plate-forme régionale PREDICE**, pilotée par L'ARS, est un programme collectif et régional en e-santé

coordonnant l'ensemble des prises en charge du patient. Son objectif est d'exploiter la puissance du numérique pour améliorer la qualité des prises en charge, la coordination des acteurs de santé et l'accès aux soins.

Pour Gwen MARQUE, Directeur Adjoint à l'Agence Régionale de Santé HDF (ARS), **ce dispositif est unique en France**. Doté d'une charte d'éthique, il fédère tous les professionnels de santé dont 1600 établissements médicaux.

C. LES ZONAGES D'INSTALLATION DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Une meilleure identification des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins pouvant bénéficier **des aides à l'installation des médecins généralistes**.

Deux types de zones sont identifiés : les zones d'intervention prioritaires (ZIP) et les zones d'action complémentaires (ZAC). C'est le niveau national qui attribue à chaque région la part des territoires pouvant être ciblés comme les plus fragiles. Néanmoins, alors que le renforcement de l'offre de soins dans les

territoires en manque de médecins est une priorité absolue, ces zonages ne prenaient pas suffisamment en compte les réalités locales, l'ARS des Hauts-de-France a donc créé, à

compter de 2020, un zonage régional plus conforme aux réalités du terrain et ajouté la création de zones d'accompagnement régional (ZAR).

Avec ce nouveau zonage, le taux de couverture de la population du Pas-de-Calais passe de 58 à 71%, quasiment à 100 % dans l'Aisne, et 80 dans l'Oise.

Le docteur Xavier LAMBERTY, membre du Conseil de l'Ordre des médecins de l'Oise, s'il salue la démarche de l'ARS, regrette « qu'il ait fallu une grève dans l'Oise pour expliquer que les premiers zonages décidés par l'Etat ne tenaient pas compte des situations locales ». Il reste néanmoins pessimiste car « le solde est toujours négatif entre les départs en retraite et les nouveaux diplômés qui pourraient s'installer »¹³⁴.

Pour le Docteur Guillaume MONFOURNY, installé à Sainte AUSTREBERTHE, Vice-Président de l'Ordre des médecins du Pas-de-Calais¹³⁵, « les étudiants en médecine à Amiens et à Lille doivent s'engager à exercer après leur diplôme pendant quelques années en région des Hauts-de-France et notamment dans les territoires les moins dotés en médecins (en rural ou quartiers de ville démunis).

Il indique ne pas comprendre quand il entend de jeunes étudiants parler d'un accès aux loisirs, tel que resto, ciné. Pour lui, c'est un faux problème car après une journée de consultations, chacun aspire à rentrer chez lui pour se reposer et profiter de sa famille. Le week-end, il peut facilement retourner en ville pour tout ce qui est culture, loisirs, etc.»

Ce témoignage est révélateur de l'évolution des mentalités chez les médecins. On constate que les nouvelles générations accordent une part plus importante à la vie personnelle, à la qualité de vie et des services sur place (école par exemple). Autant de facteurs qui accentuent le phénomène de baisse du nombre de praticiens ruraux. Pour le CESER, cela pose également la question du lien à établir entre le lieu d'installation et le conventionnement Sécurité Sociale.

II. LES INITIATIVES LOCALES MISES EN ŒUVRE

A. LES CONTRATS LOCAUX DE SANTÉ

En cohérence avec le Projet régional de santé (PRS) 2018-2028, l'ARS Hauts-de-France

déploie les Contrats locaux de santé (CLS) de deuxième génération, pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Il s'agit de :

- > promouvoir dans les territoires une approche de parcours en santé et d'agir sur une série d'enjeux sanitaires majeurs : promotion de la santé des enfants et des jeunes, accès aux droits et aux soins notamment des personnes en situation de précarité, parcours cancers et parcours de vie en santé mentale, santé environnementale, prise en charge des maladies cardio-neuro-vasculaires, etc.
- > de mutualiser et de renforcer des moyens pour répondre à des besoins locaux de santé
- > consolider par contrat des dynamiques et partenariats locaux dans la durée.



La Communauté de Communes de Picardie Verte, par exemple, en a signé un¹³⁶ en décembre 2019 avec l'ARS, la MSA, la Préfecture et le Conseil départemental de l'Oise, la CAF, la CPAM, et la MSA¹³⁷, pour une durée de 5 ans (2019-2023). Un diagnostic partenarial a permis de révéler :

- des problèmes d'accès aux soins en raison de la baisse du nombre de professionnels de santé et des problèmes de mobilité,
- une problématique environnementale avec notamment des logements indignes ou insalubres,
- des indicateurs de santé qui se dégradent.

Il vise aux travers de 4 axes prioritaires à :

- > renforcer l'attractivité du territoire aux professionnels de santé par des aides financières à l'installation, par une valorisation du cadre de vie et des atouts de son territoire,
- > améliorer l'environnement pour favoriser la santé : action sur les logements anciens,
- > renforcer le parcours de vie en santé mentale,
- > faciliter le parcours de santé des personnes en situation de précarités et des populations fragiles.

La carte, page suivante, fait apparaître les Contrats locaux de santé¹³⁸ signés et en projet. Ils reposent sur l'identification d'un besoin local et d'une volonté politique forte que ce soit au niveau d'une ville, d'une communauté d'agglomération, d'une communauté de communes, ou d'un PETR.

On peut constater que peu concerne les territoires très ruraux étudiés.

136- Voir annexe 4 page 172 : extrait du contrat local de santé de la CC de la Picardie Verte

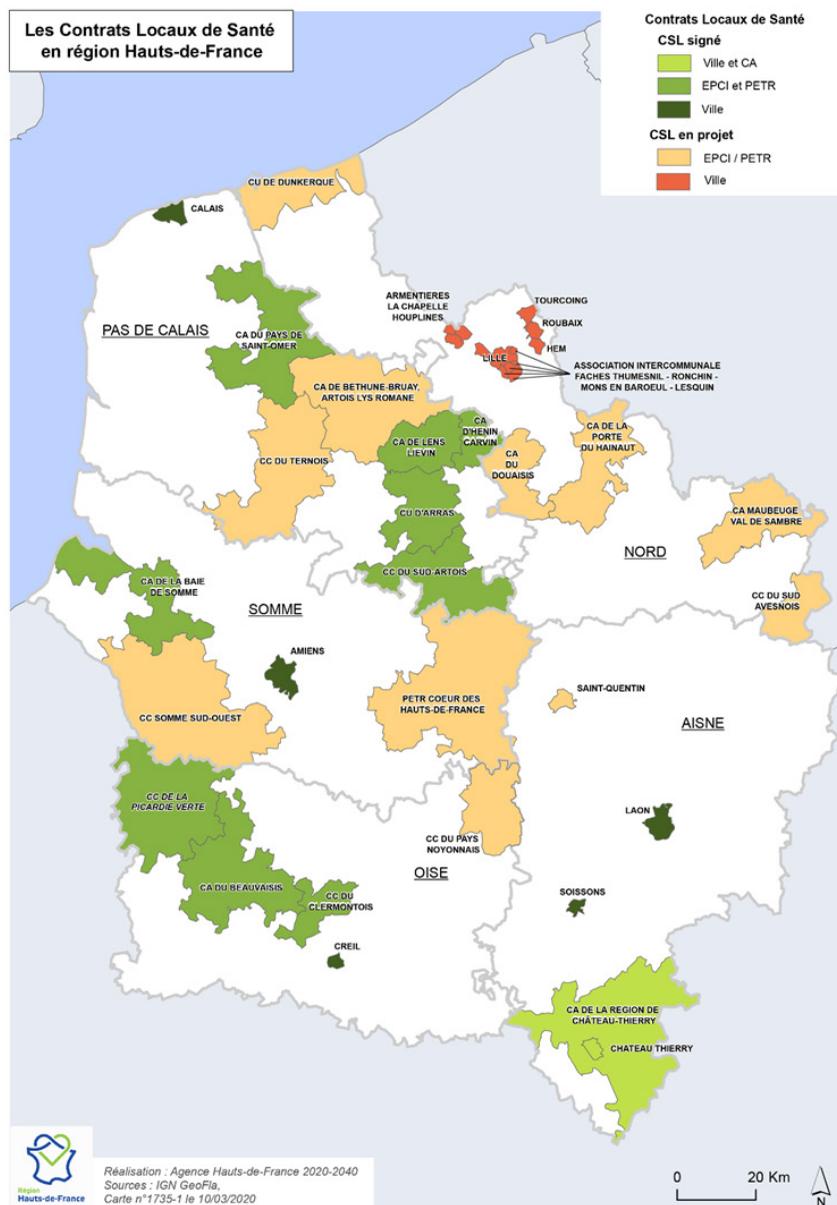
137- « Contrat local de santé, des mesures pour attirer de nouveaux médecins en Picardie Verte » Le Bonhomme Picard décembre 2019

138- Issu de la Loi « hôpital, Patients, Santé et Territoires ». Les contrats locaux de santé se font de manière différente en fonction des départements, ce sont les directeurs territoriaux de l'ARS qui décident, ainsi dans l'Oise : maillage EPIC sauf Creil, Aisne : grandes villes comme Soissons, Laon, Saint Quentin, Somme : approche par bassin de vie.

134- Le courrier picard 22 janvier 2020 « Docteurs, on vous attend »

135- Audition du 12 décembre 2019

Les Contrats Locaux de Santé en région Hauts-de-France



B. L'EXPÉRIMENTATION EN TÉLÉMÉDECINE À HESDIN

Gwen MARQUE, Directeur Adjoint à l'Agence Régionale de Santé HDF (ARS) souligne que grâce à la télémédecine, 8 000 actes ont été effectués pour des AVC dans la région.

Une expérimentation télémédecine à Hesdin sur le territoire de la Communauté de Communes des 7 vallées.

Cette démarche est portée par la Région, AXA et 7 vallées.com¹³⁹ et a fait l'objet d'une convention. Débutée en juin 2019 pour une durée de 1 an, renouvelable 1 an si toutes les parties y sont favorables.

La Communauté de Communes et les professionnels de santé locaux (médecins et infirmiers), rencontrés lors d'une audition¹⁴⁰, sont très impliqués dans ce projet.

De juin à décembre 2019, ce sont une quarantaine de patients qui ont été reçus. Si pour le moment, les résultats ne sont pas très importants, ils sont progressivement en augmentation depuis quelque temps.

Pour Gwen MARQUE, Directeur Adjoint à l'Agence Régionale de Santé HDF (ARS), cette faible fréquentation peut s'expliquer par le fait :

- > que les téléconsultations sont faites par des médecins généralistes, or les gens préfèrent voir leur généraliste. Cela fonctionne beaucoup plus avec des spécialistes,
- > Un temps d'inertie,¹⁴¹
- > Et le temps nécessaire pour préparer les professionnels ainsi que les patients.

Premiers éléments de constats :

Une fréquentation essentiellement par des jeunes et des très jeunes. (récemment 1ère personne âgée de 85 ans dont le médecin est parti en retraite),

- > Les patients sont dirigés vers la télémédecine par les médecins du secteur ou par les pharmacies,
- > Les RV sont pris par téléphone ou internet,
- > Le patient est accueilli sur place par un infirmier du début à la fin : celui-ci pose des questions sur l'objet de la visite, prend les constantes, inscrit le dossier au niveau informatique,
- > Le médecin est soit un médecin local, soit un médecin de la plate-forme AXA.

139- Délibération en Séance Plénière de la Région du 31 janvier 2019. Total investissement : 36 253€ dont 15 000€ Région, 3750€ CC 7 Vallées et 17 500€ AXA. Total fonctionnement : 192 500€ dont 40 000€ Région, 10 000€ CC 7 Vallées et 142 500€ AXA. La Région assure en outre toute la Communication autour de cette expérimentation (flyers envoi dans les boîtes aux lettres, affiches). L'ARS participe en tant qu'évaluateur. Aucun objectif chiffré n'a été prévu au démarrage. L'évaluation portera sur le suivi et l'évaluation de l'activité, du déploiement du dispositif, et de la satisfaction des patients et des professionnels. Le retour d'expérience de ce projet pourra alimenter la réflexion autour des modalités du déploiement de la télémédecine en HDF.

140- Audition du 12 décembre 2019

141- Il était attendu en France 500 000 consultations en 2019 : 60 000 ont été réalisées. Voir l'étude : « La télémédecine en zones rurales : représentations et expériences de médecins généralistes » Santé publique volume 28 / N°4 - juillet-août 2016

Pour les infirmiers¹⁴², cela entraîne :

- > Un changement de pratique avec auscultation pulmonaire et cardiaque,
- > Une formation technique au logiciel télé-médecine (comme pour les médecins),
- > Ils sont rémunérés à l'heure et non à l'acte,
- > Selon la convention, c'est la CC des 7 Vallées qui rémunère les infirmiers, la Région remboursant ensuite la CC.

Pour les médecins locaux rencontrés¹⁴³, la présence d'un infirmier (ère) pour certaines pathologies (comme la néphrologie, bronchite), a des limites, quand il faut une auscultation plus poussée.

Il est exprimé localement le souhait que, par exemple, le centre de télé-médecine d'Hesdin comprenne des spécialités (dermato, cardio, etc.)

Enfin, il a été souligné, **pour l'usage de la télé-médecine, que la qualité des réseaux numériques en région est capitale.**

Avec 16 médecins sur le territoire dont la moitié a plus de 55 ans, des médecins surchargés, les grandes difficultés des habitants pour l'accès aux soins quand un médecin part en retraite, une clinique de chirurgie ambulatoire en difficulté, en cours de reprise,¹⁴⁴ alors que l'établissement hospitalier le plus proche, le Centre hospitalier de Montreuil-sur-Mer (CHAM) est à 32 km d'Hesdin. La santé est un sujet prioritaire pour le territoire des 7 Vallées, ainsi le projet de santé a été élaboré en concertation avec les professionnels de santé et a reçu un avis unanime du Conseil communautaire en octobre 2019. Pour le Président et le Vice-Président de la structure, ce plan de santé est lié au développement économique, car la santé est un facteur d'attractivité interne et externe.

Il prévoit entre autre :

- > La construction d'un immobilier à Hesdin adapté à la pratique collective de la médecine et en regroupant les acteurs du parcours de soin,
- > Le maillage des 3 Maisons de santé Pluridisciplinaires (MSP) intercommunales, 3 pôles de soins primaires,
- > La mutualisation d'un back office : standard, secrétariat partagé, organisation de tour de garde ... (les médecins déjà installés peuvent aussi en bénéficier)
- > D'attirer les jeunes médecins en octroyant des aides financières à l'installation, à l'investissement, au loyer dans les 3 MSP, exonérations fiscales et sociales de la ZRR¹⁴⁵, accompagnement gestion comptabilité, démarches administratives, studio pour stages et remplacement.

Pascal DERAY, Président, et Patrick DESREUMAUX, Vice-Président en charge du développement économique et de la santé à la 7 Vallées.Com souhaiteraient en outre que le Conseil de l'ordre des médecins autorise les médecins retraités à effectuer quelques heures pour lutter contre le manque de médecins.

Ils poursuivent la réflexion pour compléter l'offre : comme de salarier des médecins par la CC, des médecins ambulatoires (Food truck de la médecine). Les deux élus ont conclu : « on ne se refuse rien, on ne s'interdit rien ».

142- 6 infirmiers de 6 cabinets différents participent à l'expérimentation. Ils ont un diplôme spécifique : infirmier en pratique avancée (IPA). Des mesures nationales sont prises pour permettre le développement des délégations de tâche et des coopérations entre professionnels de santé afin de permettre aux médecins de se recentrer sur les tâches nécessitant une expertise médicale et les prises en charge les plus complexes : infirmier en pratique avancée (IPA), vaccins par les pharmaciens, création en 2019 du métier d'assistants médicaux : mise à jour du dossier médical, accueil du patient, prise du poids et de la tension, réalisation de certains examens simples, prise de rendez-vous chez un spécialiste...

143- Docteurs Guillaume MONFOURNY et Jean-Charles BOUBERT

144- C'est un enjeu fort pour le territoire de conserver la chirurgie ambulatoire car elle associe des médecins spécialistes.

145- ZRR : Zone de revitalisation rurale

C. LES MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE¹⁴⁶ (MSP) EN RÉGION.

Beaucoup de MSP se sont développées depuis plusieurs années, 127 sur la région, 5 fois plus qu'en 2010¹⁴⁷. Lors des auditions sur les territoires, il a été constaté la présence de ces MSP, créées grâce à l'implication forte des élus et des professionnels de santé locaux, l'objectif de maintenir et d'attirer des médecins constituant un enjeu majeur pour les zones rurales.

Cet objectif est aussi partagé par la Région, qui à travers, sa politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires (PRADET) ou fonds européen (FEDER) intervient dans le soutien à la création des MSP. Cette volonté vient d'être réaffirmée dans le cadre de la politique régionale de santé 2020-2021¹⁴⁸ en

ajoutant notamment une aide à l'acquisition d'équipements médicaux.

Le CGET s'est livré en juillet 2016 à un bilan du plan d'équipement en Maisons de santé en milieu rural de 2010 à 2013. Au-delà de faire ressortir des éléments clés de réussite au montage des projets et au fonctionnement des Maisons de santé¹⁴⁹, il en révèle des effets :

- > elles permettent d'attirer et de maintenir des médecins mais leur seule implantation ne garantit pas pour autant l'arrivée de professionnels,
- > Les dispositifs visant à attirer et de maintenir des médecins sont nombreux et relèvent de collectivités et institutions différentes. Cela peut entraîner localement des situations de concurrence entre dispositifs, entre collectivités mais aussi une perte de lisibilité pour les professionnels de santé.

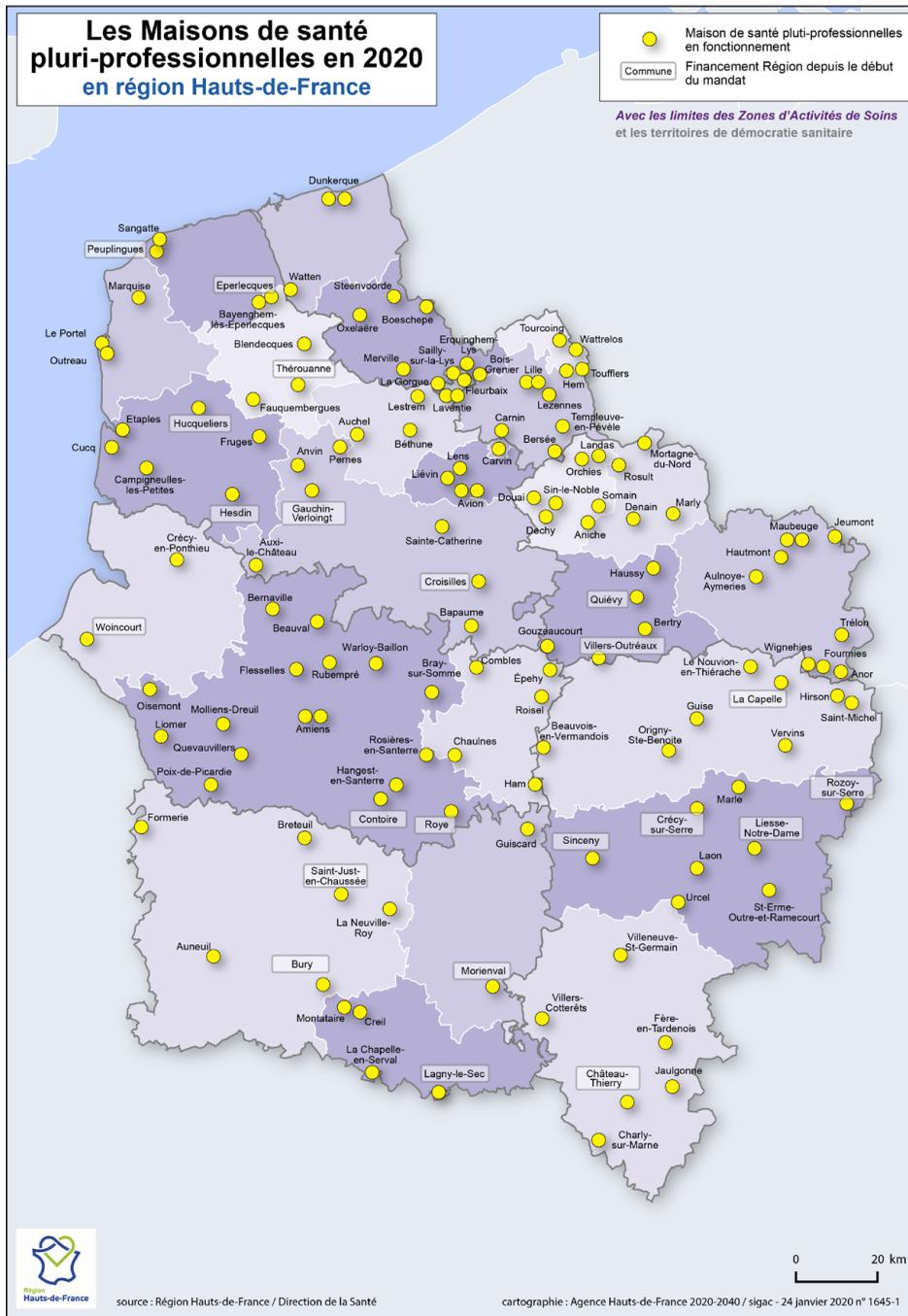


146- Les MSP sont composées de professionnels de santé libéraux, à minima avec deux médecins généralistes et un infirmier et proposent une activité de soins de premiers recours. Les maisons de santé se différencient des cabinets de groupe par un exercice pluri professionnel et coordonné. La collaboration est formalisée par un projet de santé validé par l'ARS. Elles sont des initiatives locales menées par des professionnels de santé ou des élus locaux. Elles sont soutenues par l'Etat, les collectivités territoriales, l'Union Européenne tant sur l'investissement que sur le fonctionnement.

147- Chiffres tirés du Site ARS HDF 12 novembre 2019

148- Assemblée Plénière du 30 janvier 2020. La politique régionale de santé 2020-2021 prévoit en outre, des aides à la démographie médicale et para médicale (aide aux étudiants en médecine, soutien à la fidélisation des paramédicaux)

149- Voir page 41 du bilan



Le CGET propose des pistes de réflexion¹⁵⁰ :

- Une Maison de santé n'est pas la réponse unique à décliner dans tous les territoires, d'autres initiatives peuvent s'avérer moins coûteuse que la construction d'un bâtiment. Il encourage à réaliser des études pour adapter des alternatives aux spécificités du territoire,
- Faire vivre la Maison de santé à moyen et long terme est important : pour attirer et ancrer des médecins, le premier levier et le plus essentiel est de pouvoir accueillir des stagiaires en médecine. La présence de maîtres de stage est l'un des moyens de garantir le renouvellement des médecins.

III. LA RESPONSABILITE DE L'ETAT DANS L'ACCES AUX SOINS

C'est bien l'Etat qui a une responsabilité centrale pour l'accès aux soins. Si la loi « ma santé 2022 » porte un certain nombre d'engagements, des collectivités ont déjà multiplié depuis plusieurs années des initiatives pour amplifier des actions, innover et apporter des solutions concrètes à la hauteur des enjeux. Seuls quelques exemples dans et hors région sont présentés ci-après.

Dans le domaine de la santé, les Départements ne sont pas restés inactifs. Ainsi, en 2014, le **Département de l'Aisne** a expérimenté un **guichet unique**¹⁵¹ pour favoriser l'installation de professionnels de santé. En 2016, il créait un dispositif **Aisne Partenariat Investissement**, qui a permis de cofinancer de nombreuses Maisons de Santé Pluridisciplinaires. De ce fait, l'Aisne est le département qui le meilleur réseau de MSP des Hauts-de-France. Il s'est battu pendant 2 ans afin que **les étudiants en médecine de Reims puissent effectuer leur stage dans l'Aisne**¹⁵². Pierre-Jean VERZELEN, vice-président du Conseil Départemental, souligne que « jusqu'alors seuls les étudiants des Hauts-de-France pouvaient venir comme stagiaires dans les hôpitaux axonais et chez les généralistes alors que nous avons bon nombre de jeunes du département qui sont étudiants à Reims. Ceux-là devaient rester dans le Grand Est. Si nous n'étions pas allés frapper à la porte des facultés, de l'ARS, du ministère, nous en serions au même point ». Enfin, il a adopté son **plan Santé en juillet 2019**.

Le Conseil régional Centre-Val de Loire, aux côtés du CESER a créé une plate-forme de mobilisation et d'engagement pour « une région 100% santé »¹⁵³.

Initié par la commune de **Noyon** et gérée par la **Communauté de communes du pays Noyonnais**, un **centre de santé a ouvert fin 2018 où les professionnels de santé sont salariés**¹⁵⁴. Entre 2016 et 2018, 8 médecins sont partis en retraite sans trouver de successeur. Impulsé par l'un d'eux, Hubert FRAIGNAC, « pour attirer une nouvelle génération de médecins, l'idée est venue de tout prendre en charge, qu'ils n'aient plus qu'à se soucier de soigner, sans être surchargés avec de l'administratif ». Les dossiers sont tous mutualisés et les médecins peuvent ainsi recevoir des patients, en l'absence de leur médecin traitant, ce qui signifie un effet sur l'engorgement des urgences.

150- Seules certaines sont indiquées ici, voir page 49 du bilan du plan d'équipement en maisons de santé en milieu rural de 2010 à 2013

151- Ce guichet unique permet de s'informer et de réaliser tous les démarches d'installation. Il réunit Aisne Initiative, l'ARS, la CPAM, le CD02, les conseils de l'ordre des médecins et infirmiers, l'URPS infirmiers et médecins libéraux, URSSAF ;

152- L'union 9 avril 2019 : « les futurs médecins bienvenus en stage ». En 2019, une convention a été signée avec l'Agence Régionale de Santé Grand-Est pour autoriser les étudiants en médecine de la Faculté de Reims à effectuer leurs stages dans l'Aisne. Objectif : faire venir des jeunes stagiaires pour leur donner envie de s'y installer.

153- Dossier de presse Séance extraordinaire Conseil Régional Centre-Val de Loire et CESER mardi 26 novembre 2019

154- Le Parisien 19 décembre 2019 « A Noyon, face au désert médical, la bonne idée des praticiens salariés »

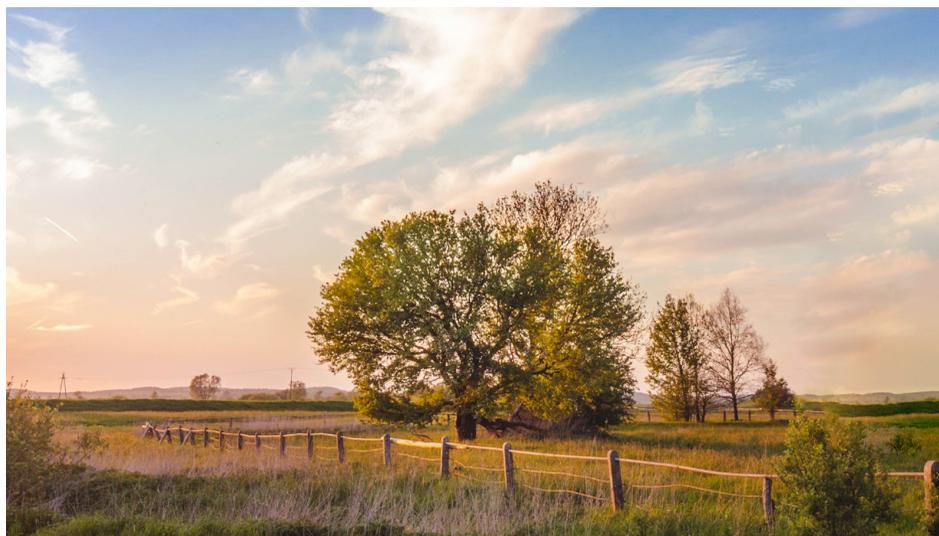
La **problématique de l'engorgement des urgences** a été abordée lors de la rencontre avec Stéphane COQUANT, Directeur Délégué du Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme (CHIBS). C'est l'hôpital d'Abbeville qui couvre l'essentiel des urgences, ainsi que Doullens et Péronne (et le CHU d'Amiens en cas d'urgence aiguës) dans le cadre du GHT.

Les urgences de l'hôpital d'Abbeville sont en tension tous les jours. Elles ont l'obligation d'accueillir 365 jours sur 24h. **Le recours aux urgences par les habitants pour de la « bobologie¹⁵⁵ » est une problématique sociétale avec la réduction des soins de premiers recours par les généralistes.** Pour lui les vraies urgences sont les vitales donc le cœur et ce n'est pas à l'hôpital de gérer les **gardes des médecins mais à l'ARS avec le Ministère.**

Cette dernière remarque rejoint une proposition faite dans l'Agenda Rural¹⁵⁶ : « optimiser de manière impérative les gardes des médecins généralistes à l'échelle d'un bassin de santé ou d'un département ».

L'Agenda Rural fait aussi des propositions « pour une santé accessible à tous ». Sans les reprendre toutes¹⁵⁷, on notera qu'il interpelle fortement les **professionnels de santé**. Il souhaite « une **véritable mobilisation générale sur ce sujet et une responsabilité de tous : Etat, collectivités et professionnels de santé.** Ces derniers¹⁵⁸ ne peuvent se contenter de revendiquer le principe de liberté d'installation sans prendre aucune part dans la résolution du problème de l'inégale répartition géographique

des professionnels de santé... alors même que la profession médicale s'appuie très largement sur la solidarité nationale que ce soit pour le financement des études de médecine ou la solvabilité de la patientèle ». L'Agenda Rural formule à ce sujet des propositions très précises : rendre obligatoire les stages des internes en milieu rural, obligation pour les médecins d'être maîtres de stage, accélérer le recrutement de médecins salariés par le Gouvernement en zones sous dotés.



155- 43 % des arrivées aux urgences selon le ministère de la santé

156- Page 51 de l'Agenda rural

157- Voir page 49 à 51 de l'Agenda rural

158- Contrairement à la liberté d'installation existante pour les médecins, les infirmiers et sage-femme ont leur dossier d'installation validé par la commission paritaire de leur branche. Ils ne peuvent donc pas s'installer sur une zone sur dotée en professionnels de leur branche.

IV. RECOMMANDATIONS ET PRECONISATIONS

CHAPITRE V – LA SANTE, L'ORGANISATION DES SOINS EN QUESTION

AU REGARD DE LA CRISE SANITAIRE, DEUX PRÉCONISATIONS SONT PARTICULIÈREMENT RENFORCÉES (EN BLEU).				
	PRECONISATIONS	INDICATEURS	DELAIS	ACTEURS
Recommandation 1 : Etre vigilant sur la pérennité des Maisons de Santé Pluridisciplinaires sur les territoires lors de leur création				
Préconisation 1	<i>Veiller en amont d'une création d'une MSP à associer étroitement les professionnels de santé locaux</i>	a) nombre de professionnels de santé locaux b) nombre de professionnels intégrés à la MSP	2021	Collectivités locales - EPCI
Préconisation 2	<i>Evaluer, sur les territoires, l'impact local de l'implantation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaires</i>	a) évolution de l'activité (nombre de patients, de professionnels de santé, nombre de spécialités) b) taux de satisfaction des patients et des professionnels de santé c) impact de la MSP sur l'emploi local	2021	Collectivités locales - EPCI
Recommandation 2 : Définir un programme d'actions ambitieux dans le domaine de la prévention-santé à l'échelle régionale				
Préconisation 1	<i>Associer tous les partenaires locaux, les professionnels concernés et les citoyens-patients, afin de les rendre acteurs de leur santé</i>	a) nombre d'actions de sensibilisation b) niveau de participation des citoyens- patients	2021	Région - ARS
Préconisation 2	<i>Assurer rapidement le recrutement de médecins scolaires pour favoriser des actions de prévention auprès des élèves</i>	Evolution du nombre de médecins scolaires	2021	Education Nationale
Recommandation 3 : Favoriser l'installation des médecins en zone rurale				
Préconisation 1	<i>Etablir le lien entre le lieu d'installation des médecins et le conventionnement Sécurité Sociale</i>	Augmentation du nombre de médecins notamment généralistes	2021	Région - ARS



CHAPITRE VI - LE DEVELOPPEMENT LOCAL, QUELS LEVIERS ?

● L'économie des territoires ruraux dépend, plus que dans les grandes villes, d'une part importante d'activités productives, agricoles, artisanales et industrielles. Des activités résidentielles y prédominent, du fait de l'apport de revenus de personnes qui travaillent en ville et résident dans le rural, viennent y passer leur retraite ou s'adonner au tourisme. Des territoires ruraux, notamment industriels ont beaucoup souffert des crises économiques qui se sont succédées¹⁵⁹ et se poursuivent encore¹⁶⁰.

A travers ce thème, seront abordés les changements apportés par la Loi NOTRé dans le domaine économique, les divers dispositifs en faveur du commerce et de l'artisanat, de l'industrie, et l'accompagnement des mutations économiques et le défi de la baisse du nombre d'agriculteurs, dont la relève n'est pas assurée.

I. LES CHANGEMENTS APPORTES PAR LA LOI NOTRE

La Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé) du 7 août 2015, définit la Région comme la collectivité responsable de la définition des orientations en matière de développement économique, chargée d'élaborer un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Celui-ci a été adopté le 30 mars 2017. Au regard de cette loi, les intercommunalités sont les partenaires privilégiés¹⁶¹ de la Région en matière d'intervention économique notamment en ce qui concerne l'aménagement et l'immobilier d'entreprises. Ainsi, la Région a souhaité favoriser une clarification des rôles et une complémentarité d'intervention au travers de conventions. Les conventions stratégiques de partenariat sont construites à partir d'un croisement entre les enjeux régionaux et locaux et à la demande des intercommunalités. Un mécanisme de suivi commun de mise en œuvre est prévu.

En fonction du choix des intercommunalités, ces conventions peuvent concerner en partie ou en totalité :

> les aides à la création d'entreprises, au

159- Voir la situation de la ville d'Anor, comment un territoire en déprise peut assurer une reconversion et rebondir ? Voir annexe 1 page 160

160- Comme l'annonce du 16 janvier 2020 par le Groupe Nestlé de fermer d'ici fin 2020 une de ces deux activités à Itancourt dans l'Aisne (158 salariés concernés)

161- Les Départements ne peuvent plus intervenir en matière de développement économique depuis cette Loi.

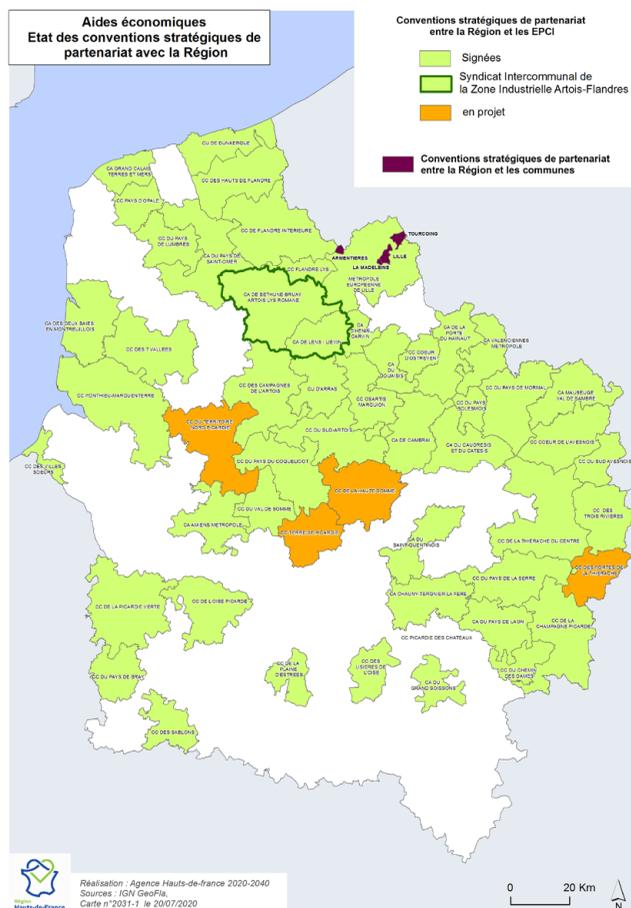
- développement des TPE (Très Petites Entreprises),
- > au développement des PME (Petites et Moyennes Entreprises),
- > aux entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Ce sont 54 conventions qui ont été signées (50) ou sont en projet (4).

La Région a aussi prévu des conventions avec des communes de plus de 10 000 habitants pour le dispositif régional de soutien à l'artisanat-commerce (4 communes sont concernées).

A ce jour, 58 intercommunalités et communes ont signé une convention avec la Région (sur 91 intercommunalité, cela représente près de 64%)¹⁶². La carte ci-après indique les territoires concernés.

Pour les EPCI qui n'ont pas souhaité s'inscrire dans ce type de démarche, cela a pour conséquence directe que les entreprises, les porteurs de projets (dont associatifs) ne peuvent être soutenus dans leur maintien ou dans leur installation. Deux exemples différents vont illustrer ce propos.



162- Par comparaison, la Région Bretagne a signé entre 2017 et 2018 avec les 59 EPCI bretons, soit 100% du territoire régional.

Le programme européen LEADER¹⁶³ vise à promouvoir des démarches de développement fondées sur l'impulsion, le renforcement et l'animation entre acteurs d'un territoire donné. LEADER 2014-2020 s'appuie sur 7 principes fondamentaux :

- > La définition d'une Stratégie Locale de Développement (SLD) conçue par le territoire rural, Un partenariat local public-privé chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de développement et rassemblé au sein du Groupe d'Action Locale (GAL),
- > Une approche ascendante : le GAL est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie, en particulier par l'intermédiaire d'un comité de programmation,
- > Une approche globale « multisectorielle », qui présente une interaction entre acteurs et projets issus de différents secteurs de l'économie des espaces ruraux,
- > La mise en œuvre d'approches innovantes en termes de contenu et/ou de méthode, La mise en œuvre de projets de coopération entre territoires, à l'intérieur de l'État membre (coopération interterritoriale) ou entre des territoires de plusieurs États membres ou de pays tiers (coopération transnationale),
- > La diffusion des projets exemplaires réalisés, notamment dans le cadre de la mise en réseau, nationale et régionale

9 territoires du versant nord et 8 sur le versant sud¹⁶⁴ sont concernés par ce programme, dont celui du **PETR Cœur des Hauts de France** qui regroupe 3 communautés de communes¹⁶⁵.

La stratégie de développement de ce GAL a été préparée par le territoire et vise à « Participer au renforcement de l'attractivité du territoire grâce à une économie présente centrée sur les loisirs accessibles à tous » par :

- > La diversification et la valorisation des activités de loisirs verts et bleus,
- > Le développement des activités culturelles innovantes contribuant au dynamisme du territoire,
- > Le soutien aux services créant ou renforçant le lien social,
- > La communication, la promotion, la sensibilisation, la coopération

Dans sa première version présentée à la Région Picardie, la stratégie du territoire était orientée davantage dans le domaine économique. Cette orientation a évolué depuis la fusion de la région. Ainsi, a dû être défini un volet culturel plus important. Pour les acteurs du PETR, « **c'est un regret pour le territoire, car c'est une perte en efficacité pour renforcer l'attractivité du territoire** ». Si « la sélection des projets a bien contribué à la mise en œuvre de la stratégie définie, malgré des contraintes techniques fortes, **cette nouvelle génération Leader porte essentiellement des projets publics** : « cela aura permis de sauver quelques emplois mais pas de projet innovant. Il y a un dévoiement du système : **On respecte bien la stratégie mais où sont la plus-value et l'apport réel pour le territoire, en termes de création de richesse et d'emplois ?** »

Outre cet aspect, **le programme européen LEADER impose une contrepartie de financement public au financement des porteurs de projets privés portés par des entreprises ou des associations (ou pour les démarches innovantes et de coopération). Les 3 communautés de communes du PETR n'ayant pas contractualisé avec la Région, aucun projet privé n'a pu être soutenu.**

163- Mesure des Programmes de Développement Rural (PDR) Picardie et Nord Pas de Calais dédiée aux projets ayant un caractère « pilote » à destination des zones rurales. LEADER est l'acronyme pour « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». 4 générations de LEADER se sont succédées depuis 1991

164- 9 GAL du versant nord : pays du cambrasis, Avesnois, 7 Vallées-Ternois, Iys Romane, pays de Flandre, pays de Saint Omer, pays du Montreuillois, pays du Boulonnais et pays du Calaisis et 8 sur le versant sud : PETR Cœur des Hauts-de-France, PETR de Thiérache, pays du Chaunois, PETR du sud de l'Aisne, PNR Oise pays de France, pays du Compiégnois, pays du Grand Beauvaisis, pays de Sources et Vallées.

165- De la Haute Somme, de l'Est de la Somme et Terre de Picardie : 146 communes (67 000 habitants).

La **Communauté de Communes des 7 vallées** a été la première collectivité de la région à avoir contractualisé avec la Région une convention stratégique de partenariat pour les aides économiques, à l'investissement et communication.

Bénéficiaire aussi d'un programme LEADER dans le cadre du PETR qui comprend les CC du Ternois et des 7 Vallées¹⁶⁶, elle a pu soutenir des projets économiques (contrairement à la CC du Ternois qui n'a pas contractualisé). Si la taille des projets est réduite avec un maximum de cofinancement de 5000 €, selon Monsieur DESREUMAUX, Vice-Président en charge du développement économique et de la santé, **cette convention a un effet levier avec en plus l'ouverture aux crédits Leader** (soit 10 000€). En 2018, première année de mise en place de cette convention : 45 000 € attribués sur 12 projets dont 4 avec un financement Leader (création d'un salon de coiffure, d'un restaurant et de 2 brasseries).

AUDITION DU 12 DÉCEMBRE 2019 À LA BRASSERIE QUINTOVIC À BEURAINVILLE



II. LES DISPOSITIFS POUR RENFORCER LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

Outre, la modalité de contractualisation avec les EPCI, la Région a développé de nombreuses actions en direction des entreprises et notamment **le renforcement de l'artisanat et**

du commerce de proximité au travers un plan d'actions régional autour de 4 axes :

- > Favoriser l'augmentation du nombre d'entreprises,
- > Etre aux côtés de l'artisan et du commerçant pour adapter, transformer et développer son entreprise,
- > Faire le pari de l'excellence,
- > Mobiliser les partenaires régionaux autour de l'artisanat.

166- La Stratégie du GAL est de « Faire de la ruralité des 7 vallées et du Ternois une force pour le territoire et un vecteur d'attractivité et d'innovation » et plus spécifiquement l'Action 3 qui vise le soutien au développement des filières économiques de proximité

Les dispositifs mis en place à ce titre sont forts nombreux¹⁶⁷ et donc ne peuvent être ici détaillés. Néanmoins, on citera notamment le Plan Booster TPE, le chéquier STARTER, l'aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services, le soutien à la digitalisation des entreprises et les dispositifs en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

La Région a lancé, en 2019, sa politique de **soutien à la dynamisation des centres villes, centres bourgs**¹⁶⁸ sur la base d'un appel à projet « redynamisons nos centres villes ». Dotée de 60 millions¹⁶⁹, 114 petites villes et bourgs ont été retenus. Pour les communes non retenues ou qui n'ont pas candidaté, un autre dispositif a été voté le 24 septembre 2019, visant à permettre **le maintien du dernier commerce de proximité**¹⁷⁰.

Julie RIQUIER, Vice-Présidente du Conseil Régional en charge de la ruralité, de la solidarité et de la famille, de l'aménagement numérique a indiqué¹⁷¹ que « la Région sera attentive à ce qu'il ne soit plus développé parallèlement de zones d'activités en périphérique. Par ailleurs, des enseignes telles que Carrefour Market en centre-ville ne seront pas soutenues ».

Quant à l'Etat, il lance en 2020 un **programme d'appui dédié à la revitalisation des petites villes** avec des exonérations fiscales, la création de nouvelles licences IV, le plan « 1000 cafés » pour les petits commerces dans les villes de moins de 3500 habitants¹⁷². Ces actions relayent les propositions dans le domaine économique de la mission Agenda rural avec la mise en place d'un plan commerce. Toutefois, une nuance est apportée car la mission considère que **la question du maintien du commerce en milieu rural n'est pas qu'une problématique de développement économique, mais avant tout une question de lien social et de proximité**¹⁷³.

III. LES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE L'INDUSTRIE ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ECONOMIQUES

A travers les propos précédents, on a pu voir que les approches sont plutôt basées sur une logique commerciale telle que le maintien des petits commerces dans les centres bourgs. Une réflexion autour de la **ré-industrialisation des territoires ruraux** est cependant nécessaire sur ceux où l'emploi industriel est le plus important. C'est l'objet du dispositif national « **Territoires d'industrie** » lancé en novembre 2018 et régi par les Régions. L'objectif est de faire travailler ensemble les pouvoirs publics (collectivités territoriales, EPCI, Etat, opérateurs etc.) et les acteurs industriels afin d'identifier les besoins d'un territoire et de concentrer les moyens d'actions pour y répondre¹⁷⁴.

167- Voir « la Région aux côtés des entreprises artisanales et du commerce de proximité » feuille de route de la Région Hauts-de-France. Voir aussi le thème Numérique, où des dispositifs sont prévus pour développer la digitalisation des entreprises, page 106

168- Hors dispositif Cœur de ville

169- Des crédits sont aussi alloués pour des études et des aménagements urbains

170- Ces deux dispositifs sont gérés par la DATL

171- Audition du 1er octobre 2019

172- 1er comité interministériel aux ruralités 20 février 2020 page 7

173- La Documentation Française juillet 2019, « lever les freins au développement économique » page 66 à 68

174- Il y a en France 136 « territoires d'industrie » dont 13 à fort enjeu avec la Région des Hauts-de-France (identité, savoir-faire...): Amiens et Albert-Méaulte ; Beauvais ; Béthune-Bruay ; Boulonnais et Calais ; Cambrasis et Douaisis – Valenciennois ; Château-Thierry ; Compiègne ; Dunkerque ; Flandre et Saint-Omer ; Saint-Quentinois et Tergnier ; Thiérache ; Territoire inter-régional de la Vallée de la Bresle et Somme et Villers-Saint-Paul.

Le Président du Conseil de développement de la Thiérache a souligné lors de l'audition du 10 octobre 2019 que ce territoire bénéficie de belles entreprises industrielles :

- > West Pharmaceutical, au Nouvion-en-Thiérache (500 salariés) : production de bouchons, pistons de seringues et protège-aiguilles. Travaille pour les industriels pharmaceutiques du monde entier,
- > A2Mac1 à Hary (siège social), leader en matière de benchmarking automobile et implanté notamment en Asie,
- > Nestlé et Materne à Boué,
- > Lu, Peltier et Heudebert à Vervins etc.

Alors que le taux de chômage en Thiérache est entre 14 et 15 %, **la présence de ces entreprises en Thiérache permet à des jeunes de trouver un emploi et de rester sur le territoire.**

La formation de la main d'œuvre est cependant un problème. Il cite A2Mac1 qui forme son personnel sur place pour mieux répondre à ses besoins.

En octobre 2019, le lancement de la démarche « Territoires d'industrie » a eu lieu en Thiérache avec l'objectif de revaloriser les métiers de l'industrie avec les élus, entrepreneurs et acteurs locaux.

IV. LES PROPOSITIONS DE L'AGENDA RURAL DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE

1. ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ECONOMIQUES

Il évoque notamment :

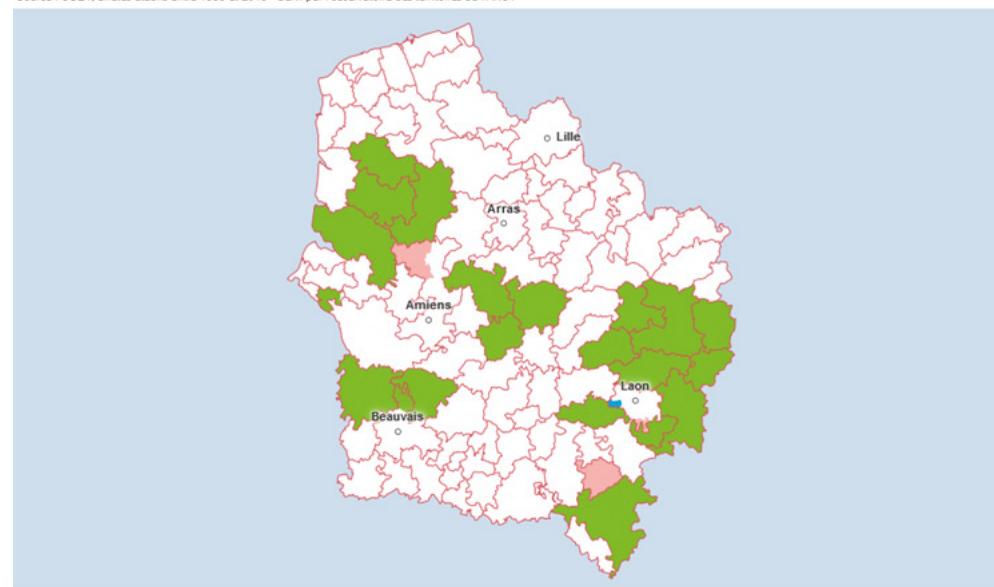
- > La question d'une réflexion sur le **zonage en Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)**. Dispositif créé en 1955¹⁷⁵ qui vise une exonération de charges et d'imposition des entreprises. Il a pour objet de permettre de mener des « politiques renforcées et différenciées de développement (...) dans les zones caractérisées par des handicaps géographiques, économiques ou sociaux » afin d'« assurer aux habitants des zones de revitalisation rurale des conditions de vie équivalentes à celles ayant cours sur les autres parties du territoire ». Ce dispositif a fait l'objet de rapports¹⁷⁶ soulevant



notamment la question de son efficacité. La carte ci-dessous montre les territoires situés en ZRR en région Hauts-de-France.

Modalités de classement des communes en zone de revitalisation rurale - ZRR, 2018

Source : CGET, arrêtés établis entre 1995 et 2018 - Servi par l'observatoire des territoires de l'ANCT



■ Classée en ZRR
 ■ Classée en ZRR au titre de la baisse de population depuis 40 ans
 ■ Sortante en 2017 classée en zone de montagne continuant de bénéficier des effets du classement
 ■ Commune fusionnée bénéficiant en totalité des effets du classement car classée en zone de montagne
 ■ Commune fusionnée bénéficiant partiellement des effets du classement car parti

A titre d'exemple, c'est à l'heure actuelle l'ensemble des communes de la Communauté des 7 Vallées qui est concerné par ce dispositif de ZRR. La réforme envisagée pourrait revenir sur un zonage communal plutôt qu'intercommunal.

- > l'élargissement du **dispositif des emplois francs aux zones rurales** afin de soutenir l'emploi dans les territoires ruraux les plus en difficulté.

Ce souhait rejoint celui exprimé lors de l'audition du Comité Régional Sport en Milieu Rural,¹⁷⁷ de pouvoir recruter des animateurs sportifs dans les zones de revitalisation rurales (ZRR) à l'instar du dispositif existant pour les zones franches des QPV (quartiers politiques de la ville)

- > La négociation par l'Etat d'une charte d'engagement avec les grandes entreprises, sur le modèle du PAQTE (Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises) pour les QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville) pour développer le télétravail et le coworking, aider à l'insertion des jeunes, développer des formations adaptés aux besoins des territoires, orienter l'épargne locale en faveur de l'investissement productif, agir sur les emplois non pourvus en milieu rural.

2. RENFORCER LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET D'AIDES AUX ENTREPRISES ET AUX TERRITOIRES RURAUX TOUCHÉS PAR LES MUTATIONS ECONOMIQUES OU LES FERMETURES D'ENTREPRISES :

Meilleure information sur les dispositifs d'aide, création de tiers lieux pour créer de l'activité et du lien dans les territoires, animation

175- Instauré en 1955, modifié à plusieurs reprises et prorogé jusqu'en 2021 en attendant une refonte.

176- Dont la Mission « flash » sur l'efficacité du dispositif des zones de revitalisation rurale (ZRR) à l'aune de la politique européenne. Assemblée Nationale Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation. 28 novembre 2018 et « Sauver les zones de revitalisation rurale, un enjeu pour 2020 » Sénat octobre 2019

177- Audition du 9 juillet 2019

de réseaux d'acteurs, adaptation des aides aux caractéristiques des entreprises rurales, renforcement de l'accompagnement aux projets d'économie sociale et solidaire (ESS) etc.

Pour monsieur DESREUMAUX, Vice-Président en charge du développement économique et de la santé à la CC des 7 vallées « les territoires sont concurrents en termes de développement économique, pour un territoire rural comme le nôtre il nous faut probablement être plus créatifs, plus réactifs, plus solidaires et plus efficaces ».

Plusieurs directions complémentaires sont développées par la Communauté :

- D'une part le maintien des activités et notamment la nécessité de la transmission des entreprises artisanales, « enjeu majeur avec des artisans qui avancent dans l'âge, car ces petites entreprises sont une force pour le territoire, bien souvent, les artisans ont commencé leurs activités dans leur garage ou bien dans un local attenant au domicile, ce qui rend difficile la reprise, puisqu'un nouveau local est rendu nécessaire ». Afin d'agir dans ce domaine, un partenariat a été mis en place avec la chambre de métiers et de l'artisanat, l'intercommunalité prenant en charge financièrement 50 % du temps de l'animateur de la CMA¹⁷⁸

- D'autre part le développement de celles-ci, avec les constats que « les entreprises ne se connaissent pas entre elles et de ce fait vont sous-traiter ailleurs ce qu'elles pourraient

faire sur place. Le territoire lui-même ne connaît pas ses entreprises ». De nombreux locaux ou terrain sont vacants, d'où la création d'un observatoire du foncier.

- Enfin, l'appui à de nouvelles activités. Avec la création de 7 vallées entreprises, qui comprend : des locaux administratifs de la CC, une couveuse pour entreprises tertiaires et artisanales (bail de 36 mois avec un loyer bas), des permanences par des organismes tels que Chambre des métiers (chargée de mission partagée avec la CC), Initiative Ternois Artois 7 Vallées, FISAC, proch'emploi, Cap emploi etc., des locaux partagés, salles de réunion, Visio.

- Le développement d'un climat propice à l'installation en zone rural ainsi Monsieur BOUCHEZ, de la Brasserie Quentovic, installé précédemment sur Montreuil, indique qu'il a trouvé sur le territoire un climat propice pour s'installer avec un passage à la couveuse, puis une aide financière (CC et leader) et une proposition de locaux par la CC.

Le PETR Cœur des Hauts-de-France¹⁷⁹ intervient autour de quatre¹⁸⁰ axes principaux dont la promotion économique, en anticipant l'arrivée du Canal Seine Nord Europe sur le territoire et en soutenant le commerce et l'artisanat grâce aux dispositifs régionaux, et en établissant des partenariats pour détecter des projets d'implantation, en participant à des salons¹⁸¹, en agissant sur le développement de l'offre foncière et immobilière avec la création d'une bourse aux locaux vacants avec les partenaires, les agences et notaires, les élus. L'action est aussi portée en direction de l'économie sociale et solidaire avec la création de la Fabrique pour Entreprendre Solidaire avec la MEEF et un accompagnement renforcé des porteurs de projets de l'ESS. Enfin, le PETR intervient sur l'alimentation avec l'édition d'un guide des marchés des producteurs et artisans locaux) et sur la mobilité avec un projet d'auto-école collaborative avec l'association Saint-Jean.

A travers ces deux exemples, on peut percevoir la nécessité d'une réflexion globale si on veut maintenir une certaine activité économique sur les territoires.

V. RELEVER LE DEFI DU RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS ET CELUI DE LA MAIN D'ŒUVRE EN AGRICULTURE

L'agriculture, l'industrie agro-alimentaire peinent à recruter, le nombre d'emplois non couverts en France seraient de 70 000¹⁸²

Isabelle BLAREL de la DRAAF a présenté le portrait 2016 des exploitations agricoles en Hauts-de-France entre 1988 et 2016¹⁸³ que l'on peut résumer en quelques points :

- > La baisse du nombre d'exploitations se poursuit (de 55210 en 1988 à 26093 en 2016) mais elle est ralentie entre 2010 et 2016,
- > Une augmentation de la surface agricole : 85 ha mais des exploitations de petites dimensions encore bien présentes. 41 % des exploitants ont 50 ha et moins (surtout sur le versant nord),

> Plus de productions végétales (64 %) que d'élevage (23 %), 13 % ont les 2 productions,

> des exploitations qui restent familiales (assurant un maintien sur le territoire),

> 51 500 personnes travaillent de manière permanente dans les exploitations. L'emploi est essentiellement familial (3/4), 44 % des chefs d'entreprise travaille seul et une exploitation sur 5 a un salarié autre que familial,

> Des exploitations avec circuits courts en augmentation : 16 contre 22 % en France. Le chef d'exploitation a moins de 30 ans.

> Le nombre d'exploitations agricoles avec une activité para-agricole est en stagnation depuis 2010 (10 % contre 12 pour la France) ; Le chef d'exploitation a aussi moins de 30 ans.

> La diversification contribue au dynamisme des territoires car génératrice de main d'œuvre, créatrice de valeur ajoutée dans le prolongement de l'activité agricole. Elle permet en outre une activité commerciale tournée vers le grand public et une valorisation de richesses patrimoniales comme le bâti ou la gastronomie.

179- Le PETR Cœur des Hauts-de-France regroupe 3 EPCI : les Communautés de Communes de la Haute Somme, de l'Est de la Somme et Terre de Picardie. Il représente 146 communes (67 000 habitants).

180- Les autres axes sont l'aménagement du territoire, à travers le portage du SCOT et le pilotage du contrat de ruralité, le développement culturel, en s'appuyant sur le schéma de développement culturel élaboré en 2010 (candidat Pays d'art et d'histoire), l'élaboration et la mise en œuvre de la politique touristique et la promotion du territoire.

181- Participation au SIMI (immobilier d'entreprise), au SITL (logistique) et au SIAL (agro-alimentaire)

182- Les échos 25/02/2020 « En France, l'agriculture manque de bras »

183- Rencontre thématique organisée le 19 mars 2019 par la Plateforme d'Information et de Valorisation des Etudes dans la Région (PIVER) « les ruralités en Hauts-de-France : des territoires aux multiples facettes ». Le Bio peu représenté dans la région ne fait pas partie de l'échantillon.

Une autre intervention présentée par Yolande LAVALADE¹⁸⁴ visait à décrire l'agriculture comme pourvoyeuse d'emplois et vecteur de développement économique :

- > Une grande diversité d'emplois et de métiers
- > Premier employeur de la région : 1,7 fois plus que l'emploi dans le secteur de la construction, 1,8 fois plus que celui du secteur des transports et entreposage, et plus de 6 fois plus que celui de l'automobile,
- > 206 000 actifs soit près d'un actif régional sur 10,

● **Une baisse :**

- > du nombre d'actifs non-salariés : moins 1,8 % par an depuis de 2010 (contre 2.3 % en France)

> des emplois salariés d'exploitations agricoles qui s'accroît à partir de 2011

● **Mais un réel besoin de main d'œuvre : 1 projet de recrutement régional sur 10 concerne le secteur agro-alimentaire en 2018 :**

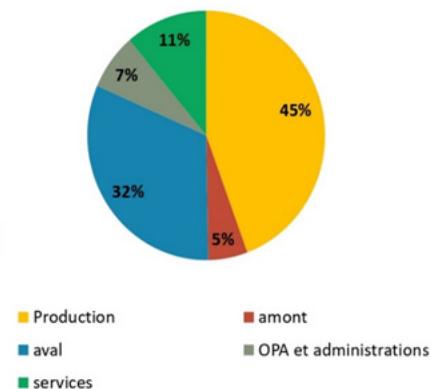
- > 34 % des embauches sont jugées difficiles dans l'agriculture
- > 37 % des embauches sont jugées difficiles dans l'agro-alimentaire.

Un actif agricole crée, en amont et en aval, 7 à 8 emplois en moyenne.

L'agriculture : une grande diversité d'emplois et de métiers

-  ⇒ **PRODUCTION**
-  ⇒ **AMONT**
-  ⇒ **AVAL**
-  ⇒ **OPA ET ADMINISTRATION**
-  ⇒ **SERVICES**

Emploi agricole par maillon dans les Hauts-de-France

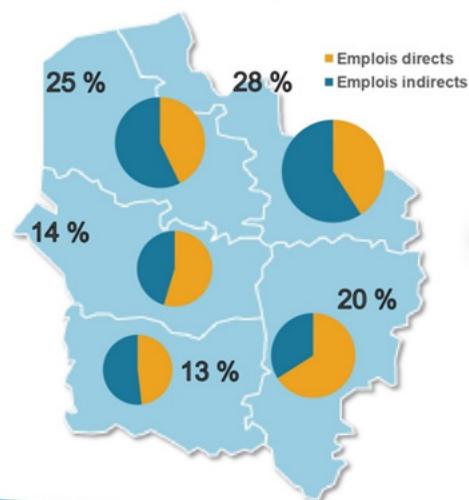


Sources : CCI Hauts-de-France 2016, ACOSS 2016, MSA 59-62 et MSA Picardie 2015, traitement CA HDF.

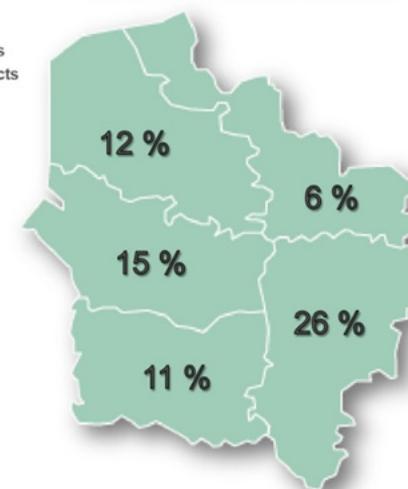
Service Etudes, Prospective économique et territoriale – Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais – Mars 2019

Des profils départementaux différents

Répartition de l'emploi régional généré par l'agriculture par département



Part de l'emploi généré par l'agriculture dans l'emploi total du département



Sources : CCI Hauts-de-France 2016, ACOSS 2016, MSA 59-62 et MSA Picardie 2015, traitement CA HDF.

Service Etudes, Prospective économique et territoriale – Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais – Mars 2019

La Région a voté sa **stratégie agricole** le 29 septembre 2017, en affichant notamment¹⁸⁵ le soutien au développement des exploitations et la professionnalisation des agriculteurs en facilitant la création et la transmission des exploitations, aidant les agriculteurs à se positionner en chefs d'entreprise, en favorisant la formation et l'emploi.

En termes de mesures, outre les aides à l'installation, la Région a déployé un Programme Régional à la Création et à la Transmission en Agriculture (PRCTA) comprenant :

- > un guichet unique pour faciliter l'accès au métier d'agriculteur,
- > un accompagnement adapté et coordonné aux porteurs de projet de début et de fin de carrière,
- > un accès favorisé au foncier avec la SAFER¹⁸⁶ et les associations Terres de Liens visant à accompagner au moins 40 installations par an et 30 % des surfaces rétrocédées en faveur de premières installations.



185- Politique régionale agricole déclinée en 6 enjeux et 17 priorités

186- Société d'aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

La création d'emplois durable dans le domaine agricole, la production de produits bio locaux et la nécessité de recréer du lien entre les territoires, villes et campagnes sont des préoccupations de la **Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois**¹⁸⁷. Pour y répondre, elle a souhaité la création d'un **Espace Test Agricole**¹⁸⁸ à Sains du Nord ouvert en février 2019. Madame Christine BASQUIN, Vice-Présidente et maire de Sains du Nord, précise que « ce sont près de 10 ans qui ont été nécessaires pour mener à bien ce projet : trouver le bon site, fouilles archéologiques et articulation entre les services régionaux et de l'Etat ».

Situé à proximité immédiate de la Ferme d'application du lycée agricole Charles Naveau, des échanges et une complémentarité devraient s'instaurer.

Il s'adresse aux porteurs de projets de maraîchage bio, de petit élevage, d'apiculture... qui ont 3 ans pour tester leur activité, leur modèle d'exploitation et de commercialisation avant de s'installer sur leurs propres terres.

L'**Espace Test Agricole**¹⁸⁹ est :

- > Un cadre pour tester, valider, créer
- > La mise à disposition d'une parcelle ; accessibilité à du matériel : tracteur, outils de travail du sol, de semis, de désherbage, de récolte, productions et ventes en légumes / fruits, volailles, lapins, ruches,
- > Un accompagnement individuel et collectif,
- > Un réseau d'acteurs.

La gestion de l'Espace Test Agricole a été confiée à une **association « A Petits Pas**¹⁹⁰ », qui accompagne la **création d'activités en milieu rural** et propose du test d'activité grandeur nature à travers la **couveuse d'entreprises rurales « Chrysalide »** qui fournit un appui administratif, comptable et logistique. Elle accompagne une cinquantaine de porteurs de projets chaque année, sélectionne les porteurs de projet pour accéder à l'Espace Test. Ceux-ci s'acquittent d'un loyer mensuel croissant.¹⁹¹

Un projet sur deux accompagnés par Chrysalide relève du secteur agricole (maraîchage, petit élevage, etc.). Le reste se répartit entre projets artisanaux, commerces de proximité et initiatives culturelles.

Face à des demandes d'entrée en couveuse de plus en plus présente sur le versant Sud des Hauts-de-France et à un besoin d'accompagnement plus local, un partenariat a été conclu entre l'association à Petits Pas et Initiatives Paysannes Hauts-de-France¹⁹².

Pour Marc FERTIN, chargé de mission et animateur de la couveuse, « **la mise à disposition de parcelles à exploiter est un vrai atout** : 50 % porteurs de projets sont « hors cadre familial », « ils ne sont pas issus d'une famille d'agriculteurs, ils ont la formation, le théorique mais pas la pratique ».

Il souligne « **la problématique d'accès au foncier agricole et la lourdeur des procédures administratives à l'installation** avec un délai de 1 à 3 ans pour bénéficier d'aides à l'installation ce qui entraîne des difficultés de trésorerie ».

187- Audition du 12 septembre 2019

188- Il existe un Réseau National des Espaces-Test Agricoles (RENATA) qui fédère des espaces-test agricoles en fonctionnement et en projet.

189- L'Espace Test Agricole est un bâtiment de 350 m2 qui répond aux normes HQE, en ossature bois avec un bardage extérieur en aulne qui renoue avec la tradition architecturale agricole de l'Avesnois. A l'intérieur : une zone de stockage du matériel agricole et horticole qui est mis à disposition (tracteur, charrue, planteuse, buteuse, arracheuse, repiqueuse à légumes, herse étrille, balance ou encore motoculteur...), une chambre froide, une salle de préparation des légumes, des paniers et de commercialisation, une salle de réunion, des bureaux. Entouré d'1,5 hectare de pâtures bocagères qui sera exploité par les porteurs de projet. 1 500 m2 de serres horticoles avec récupération des eaux de pluies (60 000 litres d'eau récupérés en citerne) seront bientôt installés, en chantier d'insertion.

190- Depuis 1996, date de sa création, A Petits PAS cherche à contribuer à sa manière à un projet de société en contribuant au développement durable en milieu rural. Implantée sur un territoire rural à Fruges dans le Pas de Calais, l'association cherche à être innovante dans toutes les activités qu'elle propose : accueil touristique et éducatif, culture en milieu rural, écoconstruction, environnement et écocitoyenneté.

VI. RECOMMANDATIONS ET DES PRECONISATIONS

CHAPITRE VI – LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL, QUELS LEVIERS ?

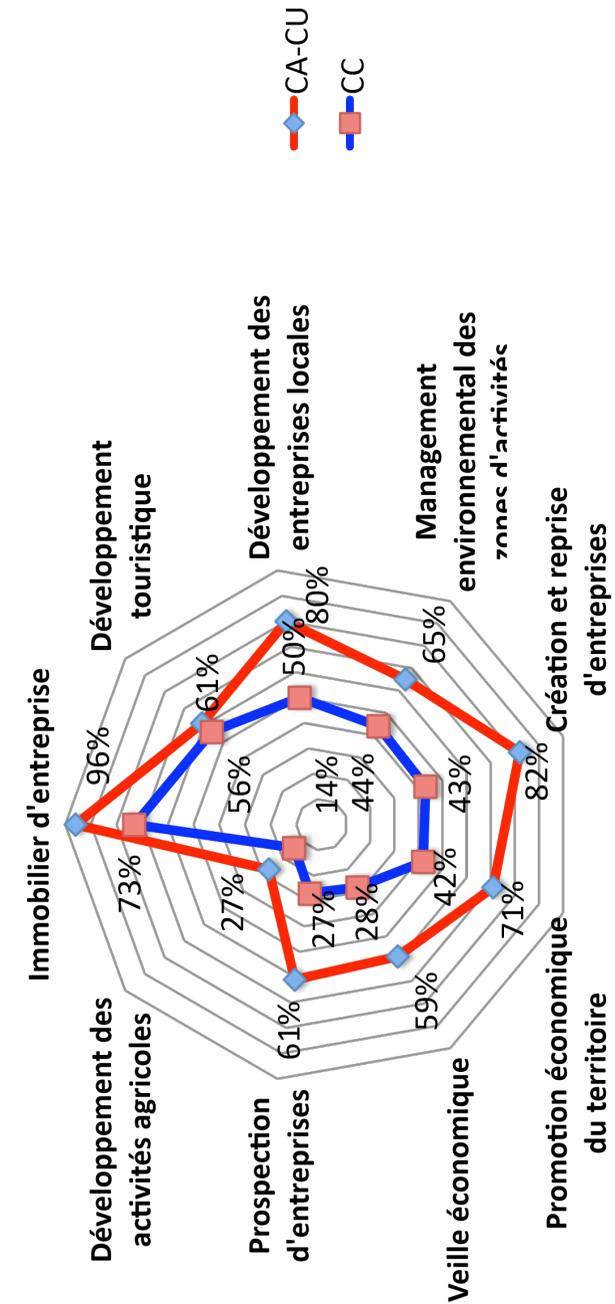
AU REGARD DE LA CRISE SANITAIRE, TROIS PRECONISATIONS SONT PARTICULIEREMENT RENFORCÉES (EN BLEU).				
	PRECONISATIONS	INDICATEURS	DELAIS	ACTEURS
Recommandation 1 : Développer un climat propice à l'installation en zone rurale				
Préconisation 1	<i>Inciter les Communautés de Communes, et leur PETR à s'engager pour le développement économique local en intégrant l'ensemble des secteurs d'activités</i>	a) Identification des besoins, filières et activités locales b) Objectifs c) Budgets associés	2021-2022	Collectivités locales - EPCI - PETR
Préconisation 2	<i>Appeler les partenaires à soutenir collectivement cette réflexion et à s'y investir pleinement</i>	Niveau d'implication des partenaires	2021-2022	Chambres consulaires - Région - Départements - Etat
Recommandation 2 : Définir un plan régional de mesures fortes pour accompagner les territoires ruraux dans leur développement économique local				
Préconisation 1	<i>Adapter les aides et dispositifs aux caractéristiques des entreprises rurales et renforcer l'accompagnement aux projets de l'économie sociale et solidaire : - favoriser les initiatives en matière d'économie circulaire - étendre le dispositif des emplois francs aux territoires ruraux</i>	a) Nombre d'aides et de dispositifs adaptés b) Augmentation du nombre d'entreprises rurales soutenues c) Augmentation du nombre de projets en ESS	2021-2022	Région - Etat
Préconisation 2	<i>Rechercher, chaque fois que cela paraît possible et opportun, une bonne complémentarité des financements entre la Région et l'Etat afin de conjuguer les efforts consentis, notamment dans les domaines de l'artisanat et du commerce en milieu rural</i>	a) Nombre de cofinancement de projet b) Augmentation du montant des aides au commerce et à l'artisanat	2021-2022	Région - Etat
Préconisation 3	Constituer des équipes pluridisciplinaires régionales pour agir sur toutes les dimensions de la centralité des centres-bourgs : réhabilitation de l'habitat et locaux commerciaux, des espaces publics, valorisation du patrimoine et mise en œuvre d'un schéma de liaisons et mobilités douces	a) Création d'équipes pluridisciplinaires b) Augmentation de la qualité des projets c) taux de réalisation des projets	2021-2022	Région - Etat - Départements

191- Il évolue « au fur et à mesure des années et de la montée en puissance de l'activité : 200 €/mois la 1ère année, 300 €/mois la deuxième et 500€/mois la dernière année.

192- Née en janvier 2019, issu du rapprochement de 4 associations : ADEARN, AVENIR, CEDAPAS et COPASOL

Recommandation 3 : Relever le défi du renouvellement des générations et de celui de la main d'œuvre en agriculture				
Préconisation 1	Engager une politique de valorisation des métiers de l'agriculture permettant de développer leur attractivité	a) Communication volontariste b) Augmentation de la capacité d'accueil des filières de formation agricoles et para agricoles c) Augmentation du nombre d'élèves dans les établissements agricoles	2021	Chambre d'agriculture - Région - Départements - Etat - Etablissements d'enseignement agricole
Préconisation 2	Conforter la permanence de l'emploi en intégrant la saisonnalité des tâches	a) augmentation du nombre de groupements d'employeurs b) baisse des périodes chômées	2021	Chambre d'agriculture - Région - Départements - Etat
Préconisation 3	Promouvoir les maisons familiales rurales et les lycées agricoles	Campagne de communication	2021	Chambre d'agriculture - Région
Recommandation 4 : Garantir une mise en œuvre optimale des démarches LEADER en région Hauts-de-France dans le cadre de la programmation 2021-2027				
Préconisation 1	Reconnaître la légitimité des Groupes d'Action Locale dans l'attribution des fonds en cohérence avec leurs stratégies locales de développement, selon le principe de subsidiarité.	Nombre de projets financés	2020-2027	Région - Etat (ASP)
Préconisation 2	Eviter de surenchérir aux contraintes européennes déjà fortes par un allègement des contraintes dans le montage de dossiers et la réduction des temps d'instruction et de paiement	a) Aucune contrainte supplémentaire b) Les délais d'instruction et de paiement sont satisfaisants	2020-2027	Région - Etat (ASP)
Ajout d'une préconisation suite à la crise sanitaire				
Préconisation	Communiquer auprès des habitants afin qu'ils poursuivent leurs achats en circuits courts et chez les commerçants locaux	Campagne de communication	2020-2021	Syndicats agricoles - chambres consulaires - Région - Etat

Différents modes d'intervention des communautés



Extrait de l'étude de l'AdCF : « développement économique : quelles stratégies intercommunales pour demain ? » juin 2010

CHAPITRE VII - LE NUMERIQUE, LES ENJEUX POUR LES TERRITOIRES RURAUX

● Une seule phrase peut résumer ce sujet : « Il est partout ! ».

Rappel de quelques éléments constats :

Au niveau national,

- **88 % des français sont connectés**
 - > 12 % ne se connectent jamais,
 - > 64 % de la population accèdent à internet par le téléphone mobile, or beaucoup de personnes ne savent pas exploiter toutes les fonctionnalités¹⁹³,
- **5, 5 % du PIB et 3,3 % des emplois en France**¹⁹⁴,
- **80,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour le e-commerce**¹⁹⁵,
- **Au niveau régional,**
- **20 à 25 % de la population n'accèdent pas au numérique (soit 1,2 à 1,5 millions d'habitants sur les 6,4 de la région),**
- **sur certaines communes, des problèmes de zones blanches dû à l'absence du Très Haut débit (THD),**
- **Un sentiment d'inégalité sur l'accès au numérique entre les villes, agglomérations et les zones rurales**¹⁹⁶ **alors que la zone publique représente 86 % des communes et 43 % de la population,**
- **Un reste à charge local variable selon les territoires : 30 € la prise à Fourmies, 420 € dans l'Aisne, 350 € dans l'Oise et la Somme**¹⁹⁷,
- **29000 personnes exercent une profession dans le numérique, (+5,3 % entre 2010 et 2015)**¹⁹⁸,
- **11 % des TPE-PME vendent en ligne.**

193- Etude CREDOC 2017

194- Etude Cabinet McKinsey septembre 2014

195- La Tribune février 2018

196- Séparation de la France entre zone privée et publique (choix opéré par le Gouvernement en 2005). Les opérateurs se sont engagés à déployer des infrastructures à très haut débit sur leurs fonds propres dans les zones les plus urbanisées (essentiellement les grandes agglomérations régionales). Ainsi dans les villes, le coût est pris en charge par les opérateurs (donc 0€ pour les habitants et les intercommunalités), alors que les territoires ruraux, dans la zone publique, ont dû financer le déploiement avec la région, les départements, communes, intercommunalités et syndicats mixtes.

197- Il y a bien une inégalité, liée aux choix faits à un moment : les 2 départements du Nord et du Pas de Calais se sont regroupés, contrairement aux départements de la Picardie qui se sont ainsi privés d'accès aux financements de la Banque Européenne d'Investissement. Par ailleurs, les délégations ont été lancées avec moins d'ambition. Par exemple, La Communauté de la Picardie Verte s'est chargée du raccordement des habitants au THD, en mutualisant avec le syndicat Mixte THD de l'Oise, sans que cela ne coûte rien aux abonnés (coût pour la CC 7 Millions d'€ soit environ 370 € par foyer). Pour la Communauté de Communes des 7 Vallées : 17 000 prises, 30€ par prise à charge de la CC soit 510 000€. A l'origine, cela devait être 168 € par prise mais grâce au plan France Très haut Débit, et l'action du syndicat mixte Fibre Numérique 59/62, le coût a été abaissé à 30€.

198- Régions magazine n°148 avril 2019



Sur le sujet du numérique, seront examinés 4 enjeux.

I. UN ENJEU D'EGALITE TERRITORIALE

L'Agenda Rural martèle sur ce thème que la couverture numérique inégale du territoire est facteur de fractures sociales et territoriales¹⁹⁹ alors que le Réseau THD est un formidable outil d'aménagement des territoires et un facteur majeur d'attractivité et de compétitivité pour toute la France et pour la région.

Pour Patrick DESREUMAUX, maire et Vice-Président Développement Economique, santé et mutualisation de la Communauté de Communes 7 Vallées.com, « il y a eu un exode rural avec une concentration dans les villes et métropoles. A travers le SRADDET, il est impératif que la Région ne concentre pas tout en matière en matière économique sur les métropoles. Il faut arriver à créer des pôles ruraux pour favoriser

le développement économique endogène du territoire. La fibre est une carte à jouer pour permettre ce développement. La feuille de route numérique est calé sur notre projet de territoire, un lien est fait avec les autres thématiques ».

La région Hauts-de-France, qui a voté sa feuille de route numérique en novembre 2016, a fixé l'objectif d'avoir la 4 G sur l'ensemble du territoire régional. Alors que le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire national est prévu en 2022²⁰⁰, ce sera pour l'Oise, 2020 (1er département totalement fibré), fin 2021 pour le Nord et le Pas-de-Calais et fin 2022 pour l'Aisne et 2024 pour la Somme.

Le CESER souligne l'action des collectivités de la région visant à assurer le dispositif de déploiement et notamment là où les principaux opérateurs ne voulaient pas aller.

Néanmoins, si l'attente numéro 1 des communes est le haut débit, **ce n'est pas l'infrastructure qui crée les usages, avoir la fibre sans stratégie ne résout rien.** C'est pourquoi, la Mission Transition numérique de

199- « Favoriser l'aménagement et l'inclusion numérique en milieu rural » Agenda rural Page 71 à 74

200- L'UFC-Que choisir dans une étude publiée en mars 2019 affirme que l'installation de la fibre s'étirera en réalité jusqu'en 2029.

la région HDF entend notamment développer des stratégies numériques locales et stimuler l'innovation numérique dans les territoires à travers diverses actions et dispositifs dont :

- > L'élaboration de **leur propre feuille de route numérique** à partir de leur projet de territoire ou des choix politiques des élus locaux. Pour la Région, le numérique n'est pas un sujet en soi mais doit concerner tous les sujets. Or, il est constaté que les principales thématiques des feuilles de route sont : 100 % e-administration, 85 % économie, 50 % la santé et la mobilité,

Fin 2018, la **Communauté de Commune de la Champagne Picarde** a ouvert à Saint Erme dans l'Aisne Le « **faitout connecté** »²⁰¹ :

- > Une maison de service au public (MSAP),
- > Un espace dédié aux entreprises (guichet unique et espace de coworking),
- > Un espace de télétravail,
- > Des salles pour les réunions et formations,
- > Une maison d'assistantes maternelles,
- > Un maker space (espace créatif avec imprimante 3 D...),
- > Des ateliers pour enfants (Mecre'Geek),
- > Des animations ponctuelles.

Ce tiers lieu est original car **il permet à tous les publics de se croiser.**

La Région souhaite toutefois aller encore plus loin pour les territoires ruraux que l'élaboration de feuilles de route, qui ne concernent pas tous les champs possibles d'intervention et n'impliquent pas tous les acteurs, en développant une démarche « **Smart Ruralité HDF** »²⁰². Il s'agit de définir de nouveaux modèles de développement tenant compte :

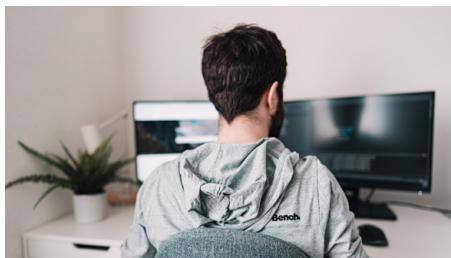
- > D'une approche intégrée et d'inter actions pour tirer parti des potentialités du milieu rural,
- > D'une gouvernance adaptée et l'implication des citoyens,
- > Des besoins et des usages des citoyens,
- > De la prise en compte de la pluralité des territoires et l'identification de priorités,
- > De la création de nouvelles formes de coopération et d'alliances,

> **Création de tiers lieux** : Lieux mixtes permettant d'articuler plusieurs usages et accessibles à tous (habitants, associations, entrepreneurs, acteurs publics locaux, etc.)

La Région anime en outre un réseau régional de collectivités ayant défini une feuille de route numérique pour permettre des échanges de pratiques sur différents sujets.

> De la mise en œuvre efficiente de la transition numérique.

Cette démarche élaborée par l'Agence HDF 2040 en collaboration avec plusieurs directions (numérique, économie, aménagement du territoire, transition énergétique, mobilité) après une expérimentation sur le territoire Sambre-Avesnois-Thiérache de juillet à septembre 2019, a vocation à se modéliser et s'étendre à tous les territoires volontaires.



II. UN ENJEU D'INNOVATION ET DE DEVELOPPEMENT DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Le Réseau Rural Français a édité en 2018 un recueil d'expériences : « L'impact des usages du numérique sur le développement rural ». Il montre des exemples concrets de stratégies et d'approches territoriales portant sur le numérique dans les domaines les plus variés : agriculture, tourisme, santé, services, tiers lieux etc.

En effet, comme souligné dans l'Agenda Rural, les collectivités doivent être aidées pour construire des outils et usages numériques adaptés à leurs besoins locaux. Il est attendu

de l'Agence de la Cohésion des Territoires²⁰³ (ANCT), qu'elle ait un rôle d'information et d'inter actions dans ce domaine auprès des collectivités.

Au niveau régional, le SIILAB²⁰⁴ a pour mission d'acculturer, de former et d'accompagner l'innovation publique (État et ses partenaires) dans la région. Il compte 7 chantiers divers et complémentaires liés à l'ESS et au numérique : parmi lesquels la lutte contre l'illectronisme ou encore la simplification des démarches administratives. Il a en outre établi une cartographie des ressources numériques qui recense l'ensemble des structures accueillant du public et disposant d'un accès à un équipement informatique, proposant l'acquisition de compétences numériques et aidant à la réalisation des démarches administratives en ligne.

La **Communauté de Communes des 7 Vallées** s'est investie dans le numérique depuis 2004. Différentes actions ont été menées : sur les médiathèques, des associations (ex : club informatique), équipement des écoles rurales ... La CC n'a pas vocation à tout réaliser elle-même, comme par exemple, la plate-forme faite par l'Union commerciale, le rôle de la CC est d'accompagner, pas de faire à la place.

Pour l'**expérimentation en télémedecine**²⁰⁵ qui a débuté en juin 2019, c'est un service innovant avec des changements importants, donc plus difficile à mettre en œuvre. « On essaie d'optimiser en fonction de nos moyens. On prend le risque que cela ne marche pas ».

Sa politique numérique comporte deux axes, vers les habitants et vers les entreprises. Une réflexion est en cours pour créer un **tiers lieu digital et rural**²⁰⁶, l'idée étant que **l'ensemble du territoire des 7 vallées sera le tiers lieu**. Il s'agit de casser les silos, de se faire rencontrer des gens, de favoriser l'entraide, de permettre la montée en compétence avec à terme, un projet d'école numérique sur le territoire.

Pour Patrick DESREUMAUX, Vice-Président, le projet de tiers lieu doit comporter un volet social et d'insertion. En effet, beaucoup de jeunes n'ont pas accès à l'emploi. Le montage de partenariats est essentiel, comme par exemple pour rapatrier des travaux de plates-formes téléphoniques délocalisées au Maroc ou ailleurs, afin de permettre à des personnes d'avoir un emploi. Pour lui avec le numérique « on a la possibilité d'imaginer tout ce que l'on peut faire ».

203- L'ANCT a fusionné au 1er janvier 2020, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), l'établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux et l'Agence du Numérique.

204- SIILAB est l'acronyme français de Laboratoire pour l'Innovation et l'Investissement Social. 16 partenaires publics privés sont membres fondateurs du projet dont pour les administrations, la DRJSCS (porteur opérationnel), la DIRECCTE, la DREAL, l'URSSAF, l'INSEE...

205- Voir la thématique santé page 77

206- Le projet bénéficie pour 2020 de crédits du FIDESS (62) qui vise à l'émergence de nouvelles entreprises solidaires en finançant la phase de maturation du projet.

201- Ce nom vient du fait que « l'on y fait tout ! »

202- En référence au Smart City pour les territoires urbains.



III. UN ENJEU D'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS AU NUMÉRIQUE ET D'ACCÈS AUX DROITS

Dans son rapport annuel d'activités 2018²⁰⁷, le Défenseur des droits, Jacques TOUBON souligne 2 points :

- > l'inégalité d'accès face aux services publics selon les territoires, avec la persistance des « zones blanches et grises », contribue à un abandon des démarches administratives de la part d'une partie de la population qui se trouve exclue de fait de l'accès à ses droits.
- > presque une personne sur deux trouve difficilement une information administrative sur internet.

Le premier point fait écho au problème rencontré par le **Service Public Itinérant (SPI)** mis en place par la **Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise**, où les zones blanches sur certaines communes ne lui permettent pas de remplir pleinement sa mission.

Dans la région, pour la téléphonie mobile, le repérage et le traitement des zones blanches, **une application mobile « tu captés ? »** a été mise en place en décembre 2018. Elle vise à mesurer la qualité effective de la couverture des réseaux téléphoniques sur son territoire et de pouvoir cartographier les zones blanches. Gratuite et participative, elle permet à chaque habitant de la région de mesurer la qualité du réseau de son opérateur et de comparer les quatre opérateurs de téléphonie mobile à l'endroit où il se trouve. 400 000 tests sont fait sur l'ensemble de la région. Cette action régionale est menée en partenariat avec les départements ainsi qu'avec la Banque des territoires. D'après la commission régionale de stratégie numérique, suite à ces tests, ce sont 70 pylônes qui seront programmés en 2020.

Sur le deuxième point, Il indique que « si la dématérialisation des démarches administratives simplifie la vie des usagers et modernise les services publics, elle sert aussi trop souvent de palliatif à une réduction des guichets d'accueil du public guidée par une logique budgétaire. Or, lorsqu'un service est dématérialisé trop rapidement, les problèmes techniques ne sont pas suffisamment appréhendés en amont, ce qui se répercute sur les usagers et les usagers confrontés à des situations de non accès aux droits ».

Le Défenseur des droits **préconise une dématérialisation qui tienne compte des publics en conservant des lieux d'accueil physiques des usagers.**

Il rejoint le souhait formulé dans l'Agenda Rural « de conserver plusieurs modalités d'accès aux services, afin **qu'aucune démarche ne soit pas uniquement dématérialisée** ».

Sur le 2ème point, l'Agenda Rural recommande l'accompagnement des usagers au numérique, notamment en formant les agents des Maisons France Service (MSAP) à l'usage du numérique et à l'accompagnement des démarches dématérialisées.

Afin de favoriser leur inclusion numérique, le législateur a créé le **Pass numérique**. La Région HDF avec deux autres Régions, va le mettre en place suite à un appel à projet national. Ce dispositif se matérialise par des carnets de plusieurs chèques, conçus sur le modèle des titres-restaurants, afin de permettre à des bénéficiaires éloignés du numérique (personnes âgées de plus de 65 ans, bénéficiaires de minimas sociaux) de financer tout ou partie de leur accompagnement numérique dans une structure partenaire et notamment les centres sociaux. En 2020, c'est le territoire Sambre-Avesnois-Thiérache qui bénéficie des premiers chèquiers, puis 15000 personnes d'ici 2021.

« Il n'y a pas de réseau numérique, sans réseau humain »²⁰⁸

Julien DIDRY, maire de Bras-Sur-Meuse, propose des services en ligne depuis ...2001 !²⁰⁹ Pour lui, « il ne faut pas créer un service en ligne pour l'outil lui-même, mais en instaurant une réelle valeur ajoutée pour les habitants au quotidien. Il faut former les gens pour qu'ils en prennent possession : le réseau internet n'a de sens que s'il permet l'émergence de nouveaux réseaux humains ».

Dans le même sens, la **Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise** n'a pas voulu pour le moment engager une feuille de route numérique avec la Région, car **son souhait est de travailler avant avec la population sur leurs besoins dans ce domaine²¹⁰**.

Le département d'Ille-et-Vilaine a créé un poste de User Experience (UX) désigné pour transformer la relation numérique avec les usagers²¹¹. **Il s'agit ici d'inverser la démarche : aller voir les usagers, pour partir de leurs besoins et faire ensuite un travail de simplification avec les services.** Il s'agit de prendre conscience de la capacité des demandeurs à appréhender l'informatique et mettre en place une procédure adaptée.

208- Région magazine avril 2019 page 21 « Bras-sur-Meuse, un village pionnier au service de la démocratie »

209- Bras-sur-Meuse est salué comme « villageinternet5@ ».

210- La CCTSO a une démarche propre pour le moment : maintien des deux lieux numériques à Etreux et à Guise (sans aide financière régionale depuis l'abandon de Picardie en ligne) et mise en place en 2017 un Service Public Itinérant (SPI).

211- Gazette des communes 28 octobre 2019 page 31

IV. UN ENJEU DE DEVELOPPEMENT POUR LES ENTREPRISES

L'accès au réseau THD pour une entreprise est aussi important aujourd'hui que l'accès au réseau routier.

Concernant les commerçants et artisans, La France accuse un retard important et le constat est fait d'une faible digitalisation²¹². Avant 2016, la digitalisation pour les artisans et commerçants n'était pas un sujet car il appartenait à chaque acteur économique de le faire. Or les communes des espaces ruraux sont autant concernées par l'e-commerce que

les espaces urbains, tant en ce qui concerne l'implantation des activités, que des modes de consommation²¹³. La Région HDF considère cela comme une priorité et a développé là aussi divers outils²¹⁴.

Enfin, l'importance du réseau haut débit est aussi importante pour le monde agricole, permettant le développement de la vente directe des producteurs, l'accès aux nouvelles technologies appliquées aux travaux agricoles et la part de plus en plus importante de la production d'énergie renouvelable réalisées par les exploitations agricoles (méthanisation, photovoltaïque et pyrolyse).



212- Avoir un site propre et vendre en ligne

213- « l'e-commerce dans les centres bourgs : leviers d'action et opportunités » Etude 2018 DREAL, DDTM des pays de la Loire, CEREMA, CCI, collectivités.

214- Dispositif INS'pir : accompagne l'émergence des innovations. D'autres outils (économiques) sont mobilisables par les entreprises : L'Appel à projet « OTEN – digitalisation des entreprises », La brique digitale du plan Booster TPE, Aide « Investissement numérique des artisans-commerçants », La plateforme e-monsite, service en ligne de création de site web propose des temps d'échange et de diagnostic numérique aux artisans.

V. RECOMMANDATIONS ET PRECONISATIONS CHAPITRE VII - LE NUMERIQUE, LES ENJEUX POUR LES TERRITOIRES RURAUX

AU REGARD DE LA CRISE SANITAIRE, 4 PRÉCONISATIONS SONT PARTICULIÈREMENT RENFORCÉES (EN BLEU).				
	PRECONISATIONS	INDICATEURS	DELAIS	ACTEURS
Recommandation 1: Accompagner les usagers à l'usage du numérique				
Préconisation 1	<i>Inciter les communes à prévoir une organisation permettant l'accompagnement des usagers aux démarches dématérialisées</i>	a) Horaires dédiés à l'accompagnement en mairie b) Communication auprès des habitants c) Personnels présents et formés	2021-2022	Collectivités Locales
Préconisation 2	<i>Assurer la formation des agents en Mairies, Maisons France Service, centres sociaux, CCAS, CIAS, bibliothèques etc.</i>	a) Plans de formation des collectivités b) Nombre d'actions de formation mis en place	2021-2022	CNFPT - Délégation régionale
Préconisation 3	<i>Inviter les responsables des Tiers lieux à réaliser un bilan annuel, permettant, le cas échéant, d'apporter rapidement les ajustements nécessaires, en associant les usagers afin qu'ils s'expriment sur le lieu du service rendu et les prestations assurées.</i>	a) Bilans annuels consultables b) Actions correctives engagées c) Actions d'amélioration du service	2021-2022	Tiers lieux - EPCI
Préconisation 4	<i>Généraliser le Pass numérique à l'échelle de la région, pour favoriser l'inclusion numérique des personnes les plus éloignées du numérique</i>	a) Augmentation de l'enveloppe budgétaire b) Augmentation du nombre de bénéficiaires	2021	Région
Préconisations 5	<i>Créer un numéro vert dédié permettant à tout usager d'avoir une aide technique (assistance, piratage etc.)</i>	a) Création du numéro vert b) Bilan sur le nombre et le type d'appel	2021	Région - Etat
Recommandation 2 : Faire le choix affirmé du déploiement du numérique en région Hauts-de-France				
Préconisation 1	<i>Accélérer le calendrier de déploiement de la fibre numérique et poursuivre la réduction des zones blanches, y compris dans les zones d'habitat isolé.</i>	a) Respect du calendrier à 2022 b) Respect de la programmation de l'installation de 70 pylônes en 2020	2020-2022	Collectivités locales - Région - Départements - Etat
Préconisation 2	<i>Garantir la robustesse des réseaux téléphoniques et numériques, avec les opérateurs, pour répondre à des volumes d'activités accrus</i>	Tests à réaliser	2020-2021	Région - Départements - Etat
Préconisation 3	<i>Assurer les moyens de la continuité pédagogique, en dotant les enfants privés d'outils informatiques</i>	a) Recensement des besoins b) Acquisition et diffusion	2021-2022	Région - Départements - Etat - Tiers lieux - EPCI



CHAPITRE VIII - GOUVERNANCE, LES DEFIS A RELEVER

— ● Sans exclure, la nécessité d'associer plus étroitement les citoyens, et au regard de la méfiance qui s'est installée entre les citoyens et les institutions, **une bonne gouvernance ne serait-elle pas le principal défi à relever ?**

Seront soulevés ici des éléments relatifs à la gouvernance des EPCI et PETR, mais aussi à celle des décideurs.

I. LA GOUVERNANCE DES EPCI ET DES PETR

La plus-value de l'intercommunalité et de l'inter-territorialité réside dans le travail collectif, communes et intercommunalités, intercommunalités et PETR. La qualité des relations constitue autant un enjeu de démocratie que d'efficacité des politiques publiques.

Sur ce sujet, deux récentes études de 2019 sont à souligner :

- > Celle de l'AdCF (Association des Communautés de France) intitulée « La gouvernance politique des intercommunalités en France » qui offre de nombreuses clés de

lecture de la gouvernance des intercommunalités et un éclairage aux élus et aux cadres territoriaux souhaitant tirer un bilan de la gouvernance de leur intercommunalité et analyser, avec du recul, le champ des possibles,

- > Celle de France urbaine, l'AdCF et l'INET (Institut National des Etudes Territoriales) « Intercommunalités : gouvernance, proximité, efficacité ». Même si, cette étude porte sur les intercommunalités urbaines, elle peut être source de réflexion pour tous les EPCI. Elle met en lumière la variété des outils mis en œuvre par ces intercommunalités pour associer leurs communes membres aux décisions bien au-delà des seules instances prévues par la loi. Elle analyse également les **modes de mise en œuvre** (territorialisation, mutualisation, contractualisation) qui permettent aux intercommunalités et à leurs communes de combiner au mieux efficacité et proximité dans des territoires souvent denses ou étendus.

Au sein de l'EPCI, les relations entre communes sont essentielles.

La CC de la Picardie Verte, 88 communes, a un conseil communautaire de 115 membres sur 1 167 élus communaux. Elle fonctionne avec un bureau de 23 membres et de 8 commissions. Pour Jean-Louis DOR, Président de la CC de la Picardie Verte « La Loi NOTRÉ est la cause d'une rupture entre les communes et les EPCI. Pourtant **l'intercommunalité est une chance pour le territoire, la CC sert à faire ensemble ce qu'une commune ne peut faire seule.** A toute nouvelle compétence, cette question doit être posée ». le bon fonctionnement d'une CC nécessite « **une vigilance concernant la représentation des communes avec les postes de vice-président, néanmoins, c'est bien la cohérence du territoire qui est importante et non la cohérence politique.** La recherche de la meilleure posture entre le Président de la CC, les maires et les habitants est quotidienne ».

La **Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO)** a mis en avant au travers de son projet communautaire la volonté de poursuivre **un aménagement équilibré et solidaire du territoire avec une complémentarité entre l'urbain et le rural**. Dans la continuité des démarches menées en 2016 pour l'élaboration du projet de territoire, elle a souhaité poursuivre la concertation avec les communes, afin de **préciser les attentes et les objectifs de sa politique en faveur de la ruralité** en concertation étroite avec l'ensemble des maires et des partenaires. Cette concertation a abouti en 2018, à l'adoption d'un **livre blanc « Pour une ruralité innovante »**²¹⁵.

Cette concertation a permis à la fois de souligner :

- > les nombreuses craintes portant notamment sur le manque de moyens, l'inflation constante des normes, la perte de proximité ou encore des évolutions sociétales affaiblissant le lien social.
- > Mais également les politiques volontaristes et les nombreuses ressources mobilisées par les communes rurales pour répondre aux attentes et au bien-être de leurs habitants.

Et d'avancer **10 propositions pour une meilleure prise en compte par les politiques communautaires des spécificités du monde rural** :

- > Définir des espaces de dialogue et de mutualisation,
- > Mettre en œuvre des politiques communautaires d'actions foncières,
- > Définir une stratégie de soutien au commerce et à l'artisanat en milieu rural,
- > Favoriser un maillage de tiers- lieux,
- > Mettre en œuvre un schéma communautaire d'équipements structurants,
- > Accompagner la mise en œuvre des projets municipaux,
- > Adapter les politiques publiques aux différentes ruralités,
- > Mutualiser des pôles techniques territoriaux,
- > Renforcer l'appui logistique à l'organisation d'animations et d'évènements,
- > Instaurer un comité des partenaires.

Au sein des PETR, ce sont les relations entre communautés de communes dont il est question et les attentes de chacune,

Si la CC de la Picardie Verte a fait le choix d'adhérer au PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) du Grand Beauvaisis, pour le moment cette adhésion a permis d'obtenir des financements européens au titre du programme LEADER, le souhait est d'aller plus loin comme par exemple d'une réflexion sur la mobilité. La crainte d'une coquille vide est réelle.

La crainte d'une coquille vide est aussi évoquée par Philippe DESREUMAUX, vice-président de la CC des 7 vallées au sein du PETR Ternois 7 Vallées.

Henri BROSSIER, Président fondateur du Conseil de développement de Thiérache, indique « la difficulté à fédérer des initiatives à l'échelle des CC de la Thiérache »

Le PETR Cœur des hauts de France comprend 3 EPCI : CC Haute-Somme, Est de la Somme, Terre de Picardie (146 communes et 70 000 habitants). Une conférence des maires est organisée 1 fois par an à destination des maires, ainsi que des réunions d'information mais il semble toutefois difficile de les mobiliser.

L'entente entre les 3 CC permet de développer de nombreuses actions dans divers domaines. Il y a une volonté de mutualiser la réflexion, des actions et l'ingénierie à une échelle supra-communautaire. Par exemple dans les domaines de :

- > l'urbanisme : 52 communes ont conventionné avec le PETR ; accompagnement de la Ville de Rosières-en-Santerre dans son étude de requalification de la friche Maréchal en centre bourg (50 logements, équipements publics, réseau de chaleur, etc.) ; accompagnement d'une CC dans l'élaboration de son PLUI ; d'une CC pour des OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) ;
- > l'artisanat et le commerce, le PETR a porté, en 2019, une candidature au FISAC pour le compte des CC de la Haute Somme, et Terre de Picardie. Un accord favorable a été rendu pour 2020.

Pour l'Union Nationale des Acteurs du Développement Local (UNADEL) : « chaque territoire est inséré dans d'autres, de l'Europe à la commune en passant par l'Etat, la Région, le département et l'intercommunalité. **C'est de la capacité de l'ensemble de ces niveaux à développer des stratégies communes de développement que dépend le dynamisme des territoires.** Contrairement à la logique de spécialisation et de répartition des

compétences instituées par la réforme des collectivités territoriales, c'est **l'exercice de la responsabilité partagée** qu'il faut rechercher. Avec les mobilités croissantes et la prise en compte de phénomènes, tels que l'interterritorialité, de nouveaux agencements institutionnels doivent être imaginés et de nouveaux systèmes sont à inventer²¹⁶ ».



Journée d'étude - Décembre 2019 - CGET

215- Ce travail a été mené conjointement entre la CAPSO et le pays de Saint Omer Flandre Intérieure – Agence d'urbanisme et de développement

216- UNADEL : pour un développement local à la mesure des défis contemporains » texte issu de la « déclaration de Foix » 2010.

II. DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT A LA PEINE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Les Conseils de développement, sont peu connus du grand public, certains élus intercommunaux ignorent parfois leur existence et, a fortiori, l'obligation qui leur incombe de les mettre en place. Créé en 1999 par la loi Voynet, le conseil de développement a été conforté par les lois MAPTAM de 2014 et NOTRe de 2015.

Il est composé de membres de la société civile, à l'exclusion des conseillers communautaires ou métropolitains. La composition est fixée par délibération de l'organe délibérant, qui détermine la durée du mandat et le mode de désignation des membres : représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, des milieux environnementaux, scientifiques et éducatifs.

La question des conseils de développement a été au cœur de la rencontre du CESER HDF « CESER et Conseil de développement : une région par et pour ces habitants » du 21 mars 2017²¹⁷. Jean-Marie PRESTAUX, Président de la coordination régionale des CDD de la région exprimait dans sa conclusion : « la composition et le mode de recrutement (des conseils) font parfois débat. Nous ne devons être ni une chambre d'enregistrement, ni un foyer d'opposition. Le Conseil de développement est un lieu de concertation, de débats et de propositions dans l'intérêt des habitants et des élus, mais les moyens humains et financiers, sont parfois ridicules, conduisant à l'abandon de fait du travail du Conseil de développement »

Que ce soit à une échelle communautaire ou d'un PETR, il a été constaté lors des auditions :

- la difficulté à trouver des habitants malgré l'apport de moyens humains et matériels,

Philippe CHEVAL, Président du PETR Cœur des hauts-de-France, indique que « dans le cadre du précédent pays, il y avait un Conseil de Développement, le maintien était souhaité avec notamment une aide d'un demi-poste, mais il s'est rapidement étioilé.

Sur le territoire de la CC Picardie Verte, Jean-Louis DOR souligne « qu'une première expérience a déjà été tentée. La difficulté réside dans la mobilisation pour trouver des personnes. La création d'un nouveau conseil de développement est en projet.



217- Voir aussi le manifeste du CESER et des conseils de développement du Grand Est de novembre 2017 « vers de nouvelles formes d'expressions citoyennes ».

- La mise en question de l'utilité de ce genre de structure, (ressenti par certains élus comme un contre- pouvoir)

Pour Yves-Marie SZYMUSIAK, Président du Conseil de développement du Pays de Thiérache²¹⁸, « le rôle du Conseil de développement ne peut être seulement cantonné à donner des avis, il doit agir par des actions concrètes, ainsi il :

- A suscité la candidature du territoire au programme Leader avec la création d'un Groupe d'Action Locale (GAL) composé à 51 % de la société civile,
- A participé au projet de territoire dans le cadre d'une commission mixte paritaire qui se réunit 2 fois par an et permet de voir la complémentarité entre les actions,
- S'est lancé dans l'élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT),
- A travaillé à l'édition d'un guide du Routard sur la Thiérache,
- A contribué à l'élaboration d'une charte paysagère avec le PETR.

Par ces actions, Le Conseil de développement a une existence reconnue et est associé régulièrement comme par exemple au contrat de ruralité, au lancement de projet...

D'autres idées de projet sont en cours comme l'obtention d'un label pour le site Godin à Guise, les églises fortifiées etc.

218- Le Conseil existe depuis 2007. Sous statut associatif, Il est composé de 45 membres, représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire (pas de membres élus). Le Conseil est rattaché au PETR de Thiérache, dont il bénéficie d'une assistance logistique et financière. Il fait un compte rendu annuel devant la conférence annuelle des maires et le comité syndical du PETR.

219- Le souhait est de faire une agriculture durable et bio en Thiérache afin que les producteurs, distributeurs et consommateurs y trouvent tous leur compte.

220- UNADEL : Union Nationale des Acteurs et des structures de Développement Local.

- La recherche de la participation des habitants,

Yves-Marie SZYMUSIAK, « ne prétend pas que le Conseil de développement représente les habitants. Nous sommes simplement des bonnes volontés pour agir ».

Dans le cadre de l'élaboration du PAT, le Conseil a adopté une méthode originale avec l'UNADEL²²⁰ « les écoutes citoyennes : ce sont les citoyens qui écoutent les citoyens ». « Alors que les gens ne viennent jamais en réunion, là ils sont venus ».

- La difficulté de fédérer des initiatives,

Alain JUPON, membre du Conseil de développement de la Thiérache, souligne « le temps très long de la mise en place de projets et la nécessité pour tout le monde de travailler ensemble et en même temps à un projet. Les élections tous les 5 ans constituent un obstacle au temps des projets. Il y a nécessité d'aller vers les conseils municipaux pour expliquer, proposer, relancer. Les élus ne sont pas habitués à écouter la voie du peuple ».

AUDITION DU 10 OCTOBRE 2019 DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE THIÉRACHE À ETREAUPOINT



De vives inquiétudes se sont manifestées sur l'avenir des conseils de développement avec le projet de loi « engagement et proximité » suite à l'intention du gouvernement de rendre les Conseils de développement facultatifs pour alléger les contraintes des élus. Néanmoins, **ceux-ci sont toujours obligatoires dans les EPCI de plus de 50 000 habitants** (et non plus 20 000). Par ailleurs, la Loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019 prévoit une possibilité de **mutualiser le conseil de développement au sein d'un PETR**, par délibérations de leurs organes délibérants, une partie ou l'ensemble des EPCI membres d'un PETR peuvent confier à ce dernier la mise en place d'un conseil de développement commun.

L'absence de conseil de développement ou la difficulté à les faire durer dans le temps, peut provenir aussi de l'existence sur certains territoires d'un **Groupe d'Action Locale (GAL)** dans le cadre du programme européen LEADER. Ce programme vise à promouvoir des démarches de développement fondées sur l'impulsion, le renforcement et l'animation entre acteurs d'un territoire donné. **Un de ces principes fondamentaux²²¹ est un partenariat local public-privé** chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de développement et rassemblé au sein d'un GAL, où la prédominance est donnée au secteur privé, au moins 50 % des voix doivent venir du secteur privé²²².

III. LA GOUVERNANCE DES DECIDEURS

A. UN FOISONNEMENT DE DISPOSITIFS

Chaque décideur (Etat, Région, Département) développe ses propres dispositifs, parfois en adoptant des modalités sensiblement différentes, pour agir tout en se différenciant. Si bien sûr chaque partenaire se doit d'exister et n'a pas à être le supplétif d'un autre, une concertation, une réflexion et une action conjointe permettraient de créer des synergies, d'amplifier des actions (tant en termes de réflexion que de moyens financiers) au bénéfice de tous et ne nuirait en rien à

l'existence de chacun.

A titre d'exemples récents, on peut citer l'Etat avec le dispositif Cœur de villes en décembre 2017²²³ où la Région répond avec son propre dispositif « redynamisons nos centres villes »²²⁴ Les actions en faveur du commerce et de l'artisanat dans les bourgs-centres, là où les départements ont agi pendant de nombreuses années et ont donc une expérience peu exploitée.

Il y a un foisonnement de dispositifs qui créent des doublons, des superpositions, voir des concurrences.

Que dire de la lisibilité pour les territoires de tous les dispositifs et appels à projets de chacun : comment s'y retrouver ? Être au courant ? Quel serait le mieux pour mon territoire ?

Au sein de la **Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO)**, dans le cadre de son **Livre blanc « Pour une ruralité innovante »**, de nombreux élus municipaux estiment que d'importantes marges de progrès pourraient être menées dans la **simplification des circuits administratifs et l'amélioration de la lisibilité des outils financiers mobilisables pour le développement et l'aménagement des territoires ruraux. Ils appellent également à une meilleure convergence des dispositifs publics** (DETR, FARDA, Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET), ...) et **une plus grande stabilité des objectifs et critères d'attribution.**

Ce Livre blanc souligne que les **partenaires du territoire partagent ces objectifs**. Ils ont également souligné **l'enjeu que représente pour eux la formalisation d'un projet partagé de développement et d'aménagement, leur permettant de mieux contextualiser leurs interventions.**

Face aux objectifs d'optimisation des dépenses publiques, ils insistent aussi sur la nécessité d'analyser plus finement dès la conception des projets :

- > Les besoins réels du territoire,
- > Les opportunités de mutualisation à des échelles supra-communale,
- > Les capacités de prise en charge sur le long terme des coûts de fonctionnement.

B. LA REPRISE D'UNE MÉTHODE ET D'UN OUTIL : LE PROJET DE TERRITOIRE ET LE CONTRAT

Pour illustrer ce propos, on citera aussi le Pacte Sambre Avesnois Thiérache qui outre le fait de réunir les frontières entre le département du Nord et de l'Aisne dans le cadre de la

nouvelle région Hauts-de-France, adopte une méthodologie spécifique :

Vincent LECOMTE, chargé de mission innovation et territoires au SGAR (Secrétariat Général pour les affaires régionales)²²⁵ indique qu'il y avait un contrat de ruralité sur la CC Sud

221- Pour d'autres éléments, voir le thème développement économique, page 91

222- Dans le cadre de l'évaluation du programme Leader et des GAL, l'assiduité des membres du Gal est d'ailleurs un des indicateurs d'évaluation

223- 22 communes en région Hauts-de-France

224- Appel à projet (hors dispositif cœur de ville) doté de 60 millions. 114 petites villes et bourgs retenus.

225- Audition du 3 septembre 2019

Avesnois mais le constat a été fait que la situation était similaire pour les EPCI voisins. C'est grâce à une prise d'initiative préfectorale (sans mandat national) et à la visite du Président de la République en novembre 2018, que le pacte a été élargi à la partie Thiérache de l'Aisne. La démarche s'est notamment accompagnée :

- d'un diagnostic du territoire,
- de temps d'échanges avec la société civile,
- d'un projet de territoire et d'un programme d'actions concret,
- d'un dispositif d'évaluation.

Pour assurer l'accompagnement des projets et son suivi, un pôle d'ingénierie territoriale constitué d'un agent de l'Etat et d'un des EPCI a été mis en place. Cela constitue pour Vincent LECOMTE une « mini ANCT » sur place.

Ce pacte, basé sur des principes de co-construction et d'évaluation, constitue une démarche plus aboutie, selon lui, que pour les contrats de ruralité. Ce type de démarche devrait se poursuivre au niveau national. L'Etat ne veut pas être un simple financeur. Il souhaite être le garant de la bonne définition en commun de la mise en œuvre d'un programme.

En plus de l'Etat, tous les autres partenaires, Région et Départements du Nord et de l'Aisne, ainsi que 13 EPCI et villes sont signataires de ce Pacte.

Cette démarche est plébiscitée au niveau local, comme cela a été souligné lors des auditions en Thiérache de l'Aisne.

La notion de projet de territoire et sa méthodologie d'élaboration ne sont cependant pas une découverte : elles sont issues de démarches de développement local qui prévalaient des années 80 à 2000 où les territoires étaient incités à élaborer un projet de territoire.²²⁶

Un projet de territoire vise à la mobilisation de tous les acteurs attachés à un territoire donné et souhaitant en développer toutes les potentialités. Sur la base d'un diagnostic de ses propres atouts et handicaps, de ses forces et faiblesses dans son environnement régional, le territoire imagine des « avenir possibles », choisit ses stratégies de développement. C'est le projet et l'adhésion au projet qui définit le périmètre du territoire. Celui-ci est donc évolutif et ajustable.

Selon Michel Godet économiste, « le dynamisme d'un territoire repose d'abord sur des hommes et des femmes porteurs d'un projet local » « Chaque territoire a un potentiel de ressources qui lui est propre, il est nécessaire d'avoir une vision globale de son développement, aussi bien des besoins en recrutement que de la gestion du foncier ou des relations aux entreprises ».

Même si le périmètre des intercommunalités a été modifié pour certaines, ce concept, sa méthodologie et sa mise en œuvre sont toujours d'actualité comme cela a pu être entendu lors des auditions dans le territoire des 7 vallées ou en Picardie Verte et dans un rapport produit par l'ADCF et la CDC²²⁷.

Le territoire de la CC des 7 vallées²²⁸ c'est :

- > 69 villages dont le plus gros, Hesdin 2 200 habitants et le plus petit, 25.
- > 30 000 habitants soit 60 hab. au km².
- > maillage de petites communes et centres structurants et un patrimoine naturel remarquable
- > territoire est caractérisé par sa localisation entre le Littoral et le pôle d'Arras.

Pour Monsieur Pascal DERAY, Président 7 Vallées Com, « **le projet de territoire, permet de tirer ce territoire vers le haut** ». Pour Monsieur Patrick DESREUMAUX Vice-Président « on essaie d'avoir une **cohérence totale...** Le numérique **est calé sur notre projet de territoire, un lien est fait avec les autres thématiques** ».

Le territoire de la CC Picardie Verte²²⁹, c'est :

un très grand territoire, contrasté et enclavé : « un colosse aux pieds d'argile », Sur 88 communes, 73 ont moins de 500 habitants (31 communes < à 200 hab. et 42 < à 500) Une seule a plus de 3 000 habitants, Un territoire classé en ZRR (zone de revitalisation rurale), Un Espace qui bénéficie d'une croissance de population (1.1%) avec le desserrement de Beauvais, Une augmentation du vieillissement de la population depuis 2007, des activités économiques peu diversifiées (30 % agriculture et 21 % commerces) l'agriculture est le seul pourvoyeur d'emplois, un taux de chômage important : 13 % contre 10 au niveau national. 1 salarié sur 3 doit quitter le territoire pour trouver un emploi²³⁰. Jean-Louis DOR, Président, souligne que **le projet de territoire** élaboré et porté par l'EPCI est un document qui traduit une **vision d'avenir**, c'est un **projet politique** qui a donné lieu avec une large concertation.



228- Audition du 12 décembre 2019

229- Audition du 2 avril 2019

230- JL DOR souligne le paradoxe avec 1 614 chômeurs et 7000 offres d'emploi dans les 50 kms.

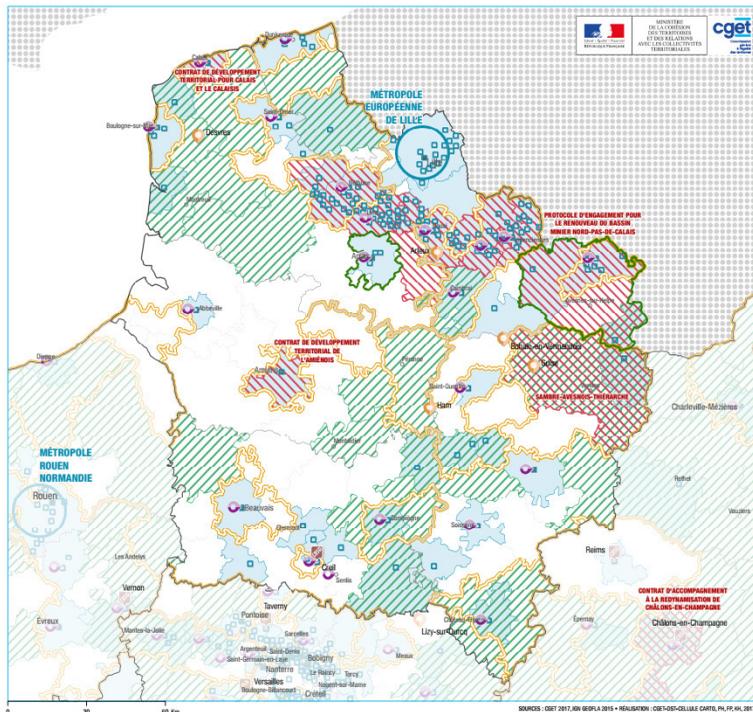
226- C'est la loi d'orientation et d'aménagement durable du territoire du 25 juin 1999 présentée par Dominique Voynet, alors ministre en charge de l'aménagement du territoire, qui a reconnu cette notion de projet de territoire. Elle était largement déployée dans les 2 ex régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie des années avant.

227- Mars 2015 « les projets de territoire des communautés. Enjeux et pratiques observés »

Outre la résurgence de la méthodologie du projet de territoire, on peut voir aussi que la **technique du contrat** revient en force du côté de l'Etat. Outre, le Pacte Sambre Avesnois Thiérache, Vincent LECOMTE, chargé de mission au SGAR, fait part de nombreuses contractualisations mises en place par l'Etat à

destination des territoires qui sont décrites dans le document « La République contractuelle »²³¹ comme des contrats plus spécifiques tels les contrats de transition écologique, territoires d'industrie, cœur de ville, centres bourgs²³² et les contrats de ruralité. La carte ci-dessous fait part de ces contractualisations.

CONTRACTUALISATIONS TERRITORIALES A VOCATION TRANSVERSALE



Selon les auteurs de l'Agenda rural, la multiplication et la juxtaposition des contrats, sont des facteurs de confusion et de complexité : « il est aujourd'hui indispensable de mettre fin à cet empilement de démarches contractuelles, non articulées les unes avec les autres et qui sont sources de lourdeur pour les élus puisqu'elles obéissent le plus souvent à des règles, méthodes et objectifs différents alors qu'elles devraient au contraire faciliter la mise en œuvre concertée de leur projet de territoire »²³³.

Devant les membres de l'Assemblée des communautés de France, en congrès à Nice, le 30 octobre 2019, Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires s'est montrée favorable à ce que soit engagée une refonte de la relation contractuelle entre l'Etat et les territoires.

Un de ces contrats, mérite quelques lignes particulières, puisqu'il s'adresse spécifiquement aux espaces : **le contrat de ruralité**. Créé en 2016 par le Comité interministériel aux ruralités, il se veut une nouvelle démarche de soutien pluriannuel

aux projets d'investissements locaux dans les zones rurales. En associant étroitement les acteurs locaux, ces contrats se veulent des outils de coordination et de structuration des politiques publiques au niveau d'un territoire, permettant la mise en cohérence des investissements publics. Les projets financés par les contrats de ruralité doivent s'articuler autour d'un projet de territoire, dans six

champs d'action : l'accès aux services et aux soins, la revitalisation des bourgs centres, l'attractivité des territoires, les mobilités, la transition écologique et la cohésion sociale. Au-delà du contrat et des moyens alloués, **les élus saluent la prise en compte de la ruralité dans une politique publique dédiée ainsi qu'une démarche bénéfique où il faut s'accorder sur une stratégie**²³⁴.

En région Hauts-de-France, la mise en œuvre des contrats de ruralité s'est réalisée dans un contexte très contraint, l'Etat souhaitant aller vite²³⁵. Certains territoires n'ont pas eu le temps de s'en saisir, faute d'un projet de territoire, ou bien des projets n'étaient pas assez aboutis pour être financés, de ce fait seuls, 17 ont été signés en région pour une durée de 4 ans (2017-2020). Il importe aussi de souligner que contrairement à d'autres régions, la Région Hauts-de-France n'a pas souhaité être signataire de ces contrats de ruralité. Elle a pu toutefois intervenir financièrement au titre de la PRADET ou de ses dispositifs de droit commun.

IV. LA CONFERENCE TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE ET LA CONVENTION TERRITORIALE D'EXERCICE CONCERTÉ : UN LIEU ET UN OUTIL EN DEVENIR

chefs de file (Région, Départements, EPCI et communes) ne sont possibles que s'ils relèvent de compétences partagées.

L'établissement d'une Convention Territoriale d'Exercice Concerté de la compétence (CTEC), adoptée entre les collectivités dans le cadre de la CTAP, permet de dépasser cette limite et d'établir un **financement partagé**.

A l'initiative des 5 Départements de la région, chef de file de la solidarité des territoires, une CTEC a été décidée pour les années 2018/2021. Elle permet de déroger à 2 restrictions : **maintien du seuil antérieur de droit commun de 20 % (au lieu de 30) et possibilité de cumuler les subventions départementales et régionales sur un même sujet.**

A travers cette convention, on peut voir que la CTAP pourrait avoir un rôle important à jouer dans les années à venir pour les territoires.

Si cette première CTEC mérite d'être soulignée, il peut être regretté que l'Etat n'ait pas été

231- « La République contractuelle » SGAR HDF juin 2019

232- Voir le thème développement économique page 91

233- Page 42 de l'agenda rural

234- Bilan flash des contrats de ruralité mai 2018 CGET

235- Du fait de nouvelles intercommunalités, élections présidentielles et législatives

236- La loi NOTRe du 7 août 2015 délimite clairement les compétences de chaque collectivité territoriale, mettant fin à la clause de compétence générale.

associé à celle-ci, notamment pour agir dans le même sens.

Le SRADDET prévoit une gouvernance pour le suivi de sa mise en œuvre²³⁷, reposant notamment sur la CTAP ; Toutefois, le Conseil régional semble limiter son champ d'action aux 4 domaines pour lesquels il est chef de file : aménagement et égalité des territoires, intermodalité et complémentarité des modes de transport, biodiversité et climat air énergie.

Or, de nombreux autres sujets pourraient être étudiés dans ce cadre, comme les décisions à prendre concernant le meilleur maillage des Maisons France Services, des Maisons de Santé pluridisciplinaires sur les territoires etc., afin d'éviter une concurrence entre territoires au bénéfice des habitants et travailler de manière concertée.



V. RECOMMANDATIONS ET PRECONISATIONS CHAPITRE VIII - GOUVERNANCE, LES DEFIS A RELEVER

	PRECONISATIONS	INDICATEURS	DELAIS	ACTEURS
Recommandation 1 : Encourager les Communautés de Communes et PETR des territoires ruraux à se doter d'un projet de territoire avec leurs habitants				
Préconisation 1	<i>Définir ensemble les éléments de contenu d'un projet de territoire, s'accorder sur la méthode, son suivi et son évaluation</i>	a) Lancement de la réflexion b) Réalisation de la réflexion c) Publication et diffusion d) Niveau d'implication des partenaires	2021-2022	EPCI - PETR - Région - Département - Etat
Préconisation 2	<i>Donner aux territoires ruraux les moyens financiers pour assurer l'élaboration du projet de territoire, son animation, son suivi et son évaluation.</i>	Enveloppe dédiée des partenaires	2021-2022	Région - Départements - Etat
Préconisation 3	<i>S'accorder sur des priorités et engager une contractualisation unique par territoire</i>	a) Liste des priorités définies b) Nombre de contractualisation	2021-2022	Région - Départements - Etat
Recommandation 2 : Engager la création des Conseils de Développement (ou leur renouvellement) au niveau intercommunal ou du PETR				
Préconisation 1	<ul style="list-style-type: none"> _ Systématiser l'installation d'un Conseil de Développement par intercommunalité. _ Définir des critères de désignation de ses membres afin de garantir sa diversité _ Définir les moyens minimum à son fonctionnement dont la formation de ses membres _ Rendre l'avis du conseil de développement obligatoire avant toute décision de l'EPCI délibérant sur un projet structurant. 	a) augmentation du nombre de conseils de développement b) Composition plurielle et paritaire c) Enveloppe financière pluriannuelle dédiée	2021-2022	EPCI - PETR - Etat
Recommandation 3 : Créer les conditions d'une coordination de l'action publique au niveau régional				
Préconisation 1	<i>Adapter, simplifier et faire converger les dispositifs en prenant en compte les spécificités des territoires ruraux énoncés dans les projets de territoires</i>	a) Nombre de dispositifs dédiés b) Spécificités par territoire	2021-2022	Région - Etat - Department
Préconisation 2	<i>Evaluer au niveau régional les effets des dispositifs dédiés aux territoires ruraux en intégrant la participation des citoyens</i>	a) Nombre d'évaluation b) Nombre de citoyens participants c) Diffusion des évaluations d) Adaptation des dispositifs	2021-2026	Région - Etat - Department



TABLEAU RECAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS ET PRECONISATIONS

RECOMMANDATIONS ET PRÉCONISATIONS
CHAPITRE I - LIBÉRER LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES RURAUX

	PRECONISATIONS	INDICATEURS	DELAIS	ACTEURS
Recommandation 1 : Renforcer le soutien en ingénierie dans les territoires ruraux				
Préconisation 1	<i>Engager résolument une mutualisation des compétences et des ressources à l'échelle du territoire communautaire ou du PETR</i>	Plan de mutualisation	2021	EPCI - PETR
Préconisation 2	<i>Adapter le soutien à l'ingénierie en milieu rural au niveau des PETR</i>	Nouveau dispositif	2021	Région - Départements - Etat
Recommandation 2 : Favoriser les échanges et les complémentarités entre territoires ruraux				
Préconisation 1	<i>Veiller à la cohérence et l'articulation des actions entre territoires voisins</i>	Actions inter territoires mises en œuvre	2021	EPCI - PETR
Préconisation 2	<i>Reconnaitre le principe de différenciation territoriale et garantir le principe de subsidiarité</i>	a) Soutien technique et financier adapté aux territoires b) Contractualisation sur la base des orientations du projet de territoire	2021	Région - Départements - Etat
Préconisation 3	<i>Inviter les territoires ruraux à se doter de leur propre réseau d'échanges</i>	Création d'un réseau régional des territoires ruraux	2021	EPCI - PETR

RECOMMANDATIONS ET PRÉCONISATIONS
CHAPITRE II - EDUCATION ET FORMATION, ENJEUX VITAUX POUR LES TERRITOIRES RURAUX

	PRECONISATIONS	INDICATEURS	DELAIS	ACTEURS
Recommandation 1 Construire une offre de formation adaptée aux territoires ruraux				
Préconisation 1	<i>Construire un véritable projet sur l'école et une offre éducative, sportive et culturelle à l'échelle intercommunale, incluant le numérique</i>	a) Priorités définies b) Association des parents d'élèves et du milieu associatif	2021-2022	Collectivités locales - EPCI - PETR
Préconisation 2	<i>Engager au niveau régional une réflexion sur l'offre de formation en enseignement secondaire en milieu rural, incluant le numérique</i>	a) Typologie des établissements (capacité, locaux, formations etc.) b) Prospective à partir des besoins locaux et des projections de population	2021-2022	Région - Départements - Etat
Préconisation 3	<i>Avoir la volonté déterminante de réaliser le bilan de l'action du Service Public Régional de l'Orientatation sur les zones rurales. Il y a nécessité de veiller à ce que cette action soit pertinente pour que les jeunes ruraux se construisent un avenir</i>	Enquête de satisfaction auprès des publics scolaire, apprenti et étudiant, des parents et des établissements sur l'accès à l'information sur les métiers et les formations	2021-2022	Région
Préconisation 4	<i>Eduquer les jeunes pour garantir leur capacité à entrer dans la vie active et promouvoir, auprès des ruraux et des urbains, les formations en cohérence avec les besoins des territoires ruraux</i>	a) Identification des besoins des entreprises locales b) Adaptation et/ou création d'une offre de formation locale adaptée c) Augmentation des emplois locaux (salariés ou indépendants)	2021-2022	Région

Recommandation 2 : Offrir aux jeunes les conditions de la réussite				
Préconisation 1	<i>Engager au niveau régional une réflexion sur les internats en zone rurale (localisation, nombre, qualité, coûts, besoins)</i>	a) Etude b) Propositions d'actions	2021-2022	Région - Départements - Etat
Préconisation 2	<i>Création d'une plateforme régionale de mise en relation entre offre et demande de logement :</i> - extension aux gîtes, chambres d'hôtes - mise en relation entre celui qui a une chambre avec sanitaire à proposer à la location temporaire ou ponctuelle et celui qui a besoin d'une chambre (étudiant, apprentis, salariés ou actifs en déplacement). - Dans la même logique, mise en relation des publics ayant besoin de la restauration (scolaires et apprentis notamment)	Création d'une plateforme régionale	2021-2022	Collectivités locales - EPCI - Région - Départements
Préconisation 3	<i>Renforcer la mobilité des jeunes ruraux pour leur accès à la scolarité, aux activités périscolaires, apprentissage et premier emploi</i>	a) Création d'un seul dispositif d'accès au permis de conduire b) Développement et/ou création de lignes scolaires c) Participation des élus, familles et structures éducatives	2021-2022	Collectivités locales - EPCI - Région - Départements
Préconisation 4	<i>Réévaluer le montant de base des bourses en tenant compte des niveaux de vie des familles modestes</i>	Montant des bourses réévalué	2021	Région - Départements - Etat
Recommandation 3 : Amplifier une offre de service en milieu rural				
Préconisation 1	<i>Renforcer le soutien au bénévolat dans les zones rurales, notamment dans le soutien et l'accompagnement scolaire</i>	a) Augmentation du nombre de bénévoles b) Augmentation du nombre de bénévoles formés	2021	Région - Départements - Etat
Préconisation 2	<i>Développer des dispositifs adaptés à la ruralité pour soutenir les associations dans les domaines de l'éducation, du sport et de la culture</i>	Création de dispositifs dédiés	2021	Région - Départements - Etat

RECOMMANDATIONS ET PRÉCONISATIONS

CHAPITRE III - LA MOBILITÉ, UNE RÉELLE ATTENTE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE MOBILITÉ

	PRECONISATIONS	INDICATEURS	DELAIS	ACTEURS
Recommandation 1 : Engager une réflexion préalable sur la mobilité avant toute implantation d'un service aux publics				
Préconisation 1	<i>Mener cette réflexion à l'échelle du territoire en associant toutes les communes ainsi que les usagers</i>	a) Lancement de la réflexion b) Formalisation de la réflexion c) Publication et diffusion	2021-2022	Collectivités Locales - EPCI - PETR
Préconisation 2	<i>Tenir compte, lors du choix du lieu d'implantation d'un service aux publics, de son accessibilité en transport en commun ou par des moyens alternatifs</i>	a) Création de navettes ou de stations b) Evolution de l'offre en moyens alternatifs	2021	Collectivités Locales - EPCI - PETR
Préconisation 3	<i>Assurer une concertation avec les territoires voisins afin d'assurer un bon maillage</i>	a) Inventaire et cartographie des réseaux existants b) Elaboration d'un plan de déplacement infra communautaire c) Absence de rupture d) Interconnexion des réseaux	2021-2022	Collectivités Locales - EPCI - PETR
Préconisation 4	<i>Construire les solutions en matière de mobilité avec les entreprises locales, publiques et privées</i>	a) Nombre d'entreprises partenaires b) Nombre de projets partagés	2021-2022	Collectivités Locales - EPCI - PETR

RECOMMANDATIONS ET PRÉCONISATIONS
CHAPITRE IV- DES SERVICES PUBLICS À L'ÉPREUVE

AU REGARD DE LA CRISE SANITAIRE, UNE PRÉCONISATION EST PARTICULIÈREMENT RENFORCÉE (EN BLEU).

	PRECONISATIONS	INDICATEURS	DELAIS	ACTEURS
Recommandation 1 : Renforcer l'accessibilité des habitants aux services publics				
Préconisation 1	<i>Evaluer les besoins des territoires ruraux en services publics, en concertation avec les élus locaux et les habitants, et doter ceux qui en sont les moins pourvus</i>	a) Evaluation b) Création ou renforcement de services publics	2021-2022	Etat
Préconisation 2	<i>Sécuriser les financements pluriannuels de l'Etat dans le cadre des SDAASP auprès des EPCI</i>	Crédits alloués	2020-2026	Etat
Préconisation 3	<i>Assurer en période de crise, une continuité d'accueil physique ou téléphonique pour les personnes ne possédant d'outils informatiques</i>	Définitions de modalités	2021-2022	Collectivités locales
Recommandation 2 : Veiller à la mise en œuvre des Schémas d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)				
Préconisation 1	<i>Etablir et présenter en débat aux EPCI, un état d'avancement annuel, par département, permettant de mesurer le niveau d'avancement et les adaptations à mener notamment en termes de cohérence du maillage territorial des Maisons de Service Public (ex MSAP) et de satisfaction des usagers</i>	a) Production d'un état d'avancement annuel b) Nombre d'EPCI impliqués	2021-2026	Départements - Préfecture
Préconisation 2	<i>Rendre compte de l'avancement de la mise en œuvre du SDAASP aux habitants par tout moyen approprié et les amener à faire part de leurs observations.</i>	a) Actions d'information des habitants b) Recueil des observations	2021-2026	Départements - Préfecture
Préconisation 3	<i>Procéder à une évaluation à mi-parcours et finale pour ajuster les actions et préparer la future génération de SDAASP</i>	a) Evaluation à mi-parcours b) Evaluation finale c) Association des usagers et EPCI	2021-2026	Départements - Préfecture - Région

Préconisation 4	<i>Assurer une bonne articulation entre les SDAAPS et le SRADET</i>	a) Production d'une analyse b) Définition des moyens pour permettre une articulation	2020-2026	Départements - Préfecture - Région
Recommandation 3 : Renforcer la qualité de service des Maisons France Service auprès des usagers				
Préconisation 1	<i>Assurer une formation de qualité aux agents polyvalents des MSF</i>	a) Plan de formation b) Nombre d'actions de formation	2021-2022	EPCI - CNFPT
Préconisation 2	<i>Garantir l'implication des partenaires auprès des MSF et évaluer celle-ci de manière annuelle (formation des agents, qualité de l'information et de la prise en charge de l'usager)</i>	Evaluation	2021-2022	Etat - EPCI - Département - Région - Etat
Recommandation 4 : Connaître les besoins et coordonner l'action en direction des personnes âgées dans les zones rurales				
Préconisation 1	<i>Connaître la diversité des besoins des personnes âgées et définir des actions à mettre en place</i>	a) Etudes besoins b) Plan d'actions	2021-2022	EPCI - Département - Région
Préconisation 2	<i>Assurer une coordination globale de la prise en charge de la personne âgée</i>	a) Définition d'un outil de coordination b) Evaluation régulière de l'outil	2021-2022	EPCI - Département - Région

RECOMMANDATIONS ET PRÉCONISATIONS
CHAPITRE V - LA SANTÉ, L'ORGANISATION DES SOINS EN QUESTION

AU REGARD DE LA CRISE SANITAIRE, DEUX PRÉCONISATIONS SONT PARTICULIÈREMENT RENFORCÉES
(EN BLEU).

	PRECONISATIONS	INDICATEURS	DELAIS	ACTEURS
Recommandation 1 : Etre vigilant sur la pérennité des Maisons de Santé Pluridisciplinaires sur les territoires lors de leur création				
Préconisation 1	<i>Veiller en amont d'une création d'une MSP à associer étroitement les professionnels de santé locaux</i>	a) nombre de professionnels de santé locaux b) nombre de professionnels intégrés à la MSP	2021	Collectivités locales - EPCI
Préconisation 2	<i>Evaluer, sur les territoires, l'impact local de l'implantation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaires</i>	a) évolution de l'activité (nombre de patients, de professionnels de santé, nombre de spécialités) b) taux de satisfaction des patients et des professionnels de santé c) impact de la MSP sur l'emploi local	2021	Collectivités locales - EPCI
Recommandation 2 : Définir un programme d'actions ambitieux dans le domaine de la prévention-santé à l'échelle régionale				
Préconisation 1	<i>Associer tous les partenaires locaux, les professionnels concernés et les citoyens-patients, afin de les rendre acteurs de leur santé</i>	a) nombre d'actions de sensibilisation b) niveau de participation des citoyens- patients	2021	Région - ARS
Préconisation 2	<i>Assurer rapidement le recrutement de médecins scolaires pour favoriser des actions de prévention auprès des élèves</i>	Evolution du nombre de médecins scolaires	2021	Education Nationale
Recommandation 3 : Favoriser l'installation des médecins en zone rurale				
Préconisation 1	<i>Etablir le lien entre le lieu d'installation des médecins et le conventionnement Sécurité Sociale</i>	Augmentation du nombre de médecins notamment généralistes	2021	Région - ARS

RECOMMANDATIONS ET PRÉCONISATIONS
CHAPITRE VI - LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, QUELS LEVIERS ?

AU REGARD DE LA CRISE SANITAIRE, TROIS PRÉCONISATIONS SONT PARTICULIÈREMENT RENFORCÉES
(EN BLEU).

	PRECONISATIONS	INDICATEURS	DELAIS	ACTEURS
Recommandation 1 : Développer un climat propice à l'installation en zone rurale				
Préconisation 1	<i>Inciter les Communautés de Communes, et leur PETR à s'engager pour le développement économique local en intégrant l'ensemble des secteurs d'activités</i>	a) Identification des besoins, filières et activités locales b) Objectifs c) Budgets associés	2021-2022	Collectivités locales - EPCI - PETR
Préconisation 2	<i>Appeler les partenaires à soutenir collectivement cette réflexion et à s'y investir pleinement</i>	Niveau d'implication des partenaires	2021-2022	Chambres consulaires - Région - Départements - Etat
Recommandation 2 : Définir un plan régional de mesures fortes pour accompagner les territoires ruraux dans leur développement économique local				
Préconisation 1	<i>Adapter les aides et dispositifs aux caractéristiques des entreprises rurales et renforcer l'accompagnement aux projets de l'économie sociale et solidaire : - favoriser les initiatives en matière d'économie circulaire - étendre le dispositif des emplois francs aux territoires ruraux</i>	a) Nombre d'aides et de dispositifs adaptés b) Augmentation du nombre d'entreprises rurales soutenues c) Augmentation du nombre de projets en ESS	2021-2022	Région - Etat
Préconisation 2	<i>Rechercher, chaque fois que cela paraît possible et opportun, une bonne complémentarité des financements entre la Région et l'Etat afin de conjuguer les efforts consentis, notamment dans les domaines de l'artisanat et du commerce en milieu rural</i>	a) Nombre de cofinancement de projet b) Augmentation du montant des aides au commerce et à l'artisanat	2021-2022	Région - Etat
Préconisation 3	<i>Constituer des équipes pluridisciplinaires régionales pour agir sur toutes les dimensions de la centralité des centres-bourgs : réhabilitation de l'habitat et locaux commerciaux, des espaces publics, valorisation du patrimoine et mise en œuvre d'un schéma de liaisons et mobilités douces</i>	a) Création d'équipes pluridisciplinaires b) Augmentation de la qualité des projets c) taux de réalisation des projets	2021-2022	Région - Etat - Départements

Recommandation 3 : Relever le défi du renouvellement des générations et de celui de la main d'œuvre en agriculture				
Préconisation 1	Engager une politique de valorisation des métiers de l'agriculture permettant de développer leur attractivité	a) Communication volontariste b) Augmentation de la capacité d'accueil des filières de formation agricoles et para agricoles c) Augmentation du nombre d'élèves dans les établissements agricoles	2021	Chambre d'agriculture - Région - Départements - Etat - Etablissements d'enseignement agricole
Préconisation 2	Conforter la permanence de l'emploi en intégrant la saisonnalité des tâches	a) augmentation du nombre de groupements d'employeurs b) baisse des périodes chômées	2021	Chambre d'agriculture - Région - Départements - Etat
Préconisation 3	Promouvoir les maisons familiales rurales et les lycées agricoles	Campagne de communication	2021	Chambre d'agriculture - Région
Recommandation 4 : Garantir une mise en œuvre optimale des démarches LEADER en région Hauts-de-France dans le cadre de la programmation 2021-2027				
Préconisation 1	Reconnaître la légitimité des Groupes d'Action Locale dans l'attribution des fonds en cohérence avec leurs stratégies locales de développement, selon le principe de subsidiarité.	Nombre de projets financés	2020-2027	Région - Etat (ASP)
Préconisation 2	Eviter de surenchérir aux contraintes européennes déjà fortes par un allègement des contraintes dans le montage de dossiers et la réduction des temps d'instruction et de paiement	a) Aucune contrainte supplémentaire b) Les délais d'instruction et de paiement sont satisfaisants	2020-2027	Région - Etat (ASP)
Ajout d'une préconisation suite à la crise sanitaire				
Préconisation	Communiquer auprès des habitants afin qu'ils poursuivent leurs achats en circuits courts et chez les commerçants locaux	Campagne de communication	2020-2021	Syndicats agricoles - chambres consulaires - Région - Etat

RECOMMANDATIONS ET PRÉCONISATIONS CHAPITRE VII - LE NUMÉRIQUE, LES ENJEUX POUR LES TERRITOIRES RURAUX

AU REGARD DE LA CRISE SANITAIRE, QUATRE PRÉCONISATIONS SONT PARTICULIÈREMENT RENFORCÉES (EN BLEU).

	PRECONISATIONS	INDICATEURS	DELAIS	ACTEURS
Recommandation 1 : Accompagner les usagers à l'usage du numérique				
Préconisation 1	Inciter les communes à prévoir une organisation permettant l'accompagnement des usagers aux démarches dématérialisées	a) Horaires dédiés à l'accompagnement en mairie b) Communication auprès des habitants c) Personnels présents et formés	2021-2022	Collectivités Locales
Préconisation 2	Assurer la formation des agents en Mairies, Maisons France Service, centres sociaux, CCAS, CIAS, bibliothèques etc.	a) Plans de formation des collectivités b) Nombre d'actions de formation mises en place	2021-2022	CNFPT - Délégation régionale
Préconisation 3	Inviter les responsables des Tiers lieux à réaliser un bilan annuel, permettant, le cas échéant, d'apporter rapidement les ajustements nécessaires, en associant les usagers afin qu'ils s'expriment sur le lieu du service rendu et les prestations assurées.	a) Bilans annuels consultables b) Actions correctives engagées c) Actions d'amélioration du service	2021-2022	Tiers lieux - EPCI
Préconisation 4	Généraliser le Pass numérique à l'échelle de la région, pour favoriser l'inclusion numérique des personnes les plus éloignées du numérique	a) Augmentation de l'enveloppe budgétaire b) Augmentation du nombre de bénéficiaires	2021	Région
Préconisations 5	Créer un numéro vert dédié permettant à tout usager d'avoir une aide technique (assistance, piratage etc.)	a) Création du numéro vert b) Bilan sur le nombre et le type d'appel	2021	Région - Etat
Recommandation 2 : Faire le choix affirmé du déploiement du numérique en région Hauts-de-France				
Préconisation 1	Accélérer le calendrier de déploiement de la fibre numérique et poursuivre la réduction des zones blanches, y compris dans les zones d'habitat isolé.	a) Respect du calendrier à 2022 b) Respect de la programmation de l'installation de 70 pylônes en 2020	2020-2022	Collectivités locales - Région - Départements - Etat
Préconisation 2	Garantir la robustesse des réseaux téléphoniques et numériques, avec les opérateurs, pour répondre à des volumes d'activités accrus	Tests à réaliser	2020-2021	Région - Départements - Etat
Préconisation 3	Assurer les moyens de la continuité pédagogique, en dotant les enfants privés d'outils informatiques	a) Recensement des besoins b) Acquisition et diffusion	2021-2022	Région - Départements - Etat - Tiers lieux - EPCI

RECOMMANDATIONS ET PRÉCONISATIONS
CHAPITRE VIII - GOUVERNANCE, LES DÉFIS À RELEVÉ

	PRECONISATIONS	INDICATEURS	DELAIS	ACTEURS
Recommandation 1 : Encourager les Communautés de Communes et PÉTR des territoires ruraux à se doter d'un projet de territoire avec leurs habitants				
Préconisation 1	<i>Définir ensemble les éléments de contenu d'un projet de territoire, s'accorder sur la méthode, son suivi et son évaluation</i>	a) Lancement de la réflexion b) Réalisation de la réflexion c) Publication et diffusion d) Niveau d'implication des partenaires	2021-2022	EPCI - PÉTR - Région - Département - Etat
Préconisation 2	<i>Donner aux territoires ruraux les moyens financiers pour assurer l'élaboration du projet de territoire, son animation, son suivi et son évaluation.</i>	Enveloppe dédiée des partenaires	2021-2022	Région - Départements - Etat
Préconisation 3	<i>S'accorder sur des priorités et engager une contractualisation unique par territoire</i>	a) Liste des priorités définies b) Nombre de contractualisation	2021-2022	Région - Départements - Etat
Recommandation 2 : Engager la création des Conseils de Développement (ou leur renouvellement) au niveau intercommunal ou du PÉTR				
Préconisation 1	<ul style="list-style-type: none"> _ Systématiser l'installation d'un Conseil de Développement par intercommunalité. _ Définir des critères de désignation de ses membres afin de garantir sa diversité _ Définir les moyens minimum à son fonctionnement dont la formation de ses membres _ Rendre l'avis du conseil de développement obligatoire avant toute décision de l'EPCI délibérant sur un projet structurant. 	a) augmentation du nombre de conseils de développement b) Composition plurielle et paritaire c) Enveloppe financière pluriannuelle dédiée	2021-2022	EPCI - PÉTR - Etat
Recommandation 3 : Créer les conditions d'une coordination de l'action publique au niveau régional				
Préconisation 1	<i>Adapter, simplifier et faire converger les dispositifs en prenant en compte les spécificités des territoires ruraux énoncés dans les projets de territoires</i>	a) Nombre de dispositifs dédiés b) Spécificités par territoire	2021-2022	Région - Etat - Département
Préconisation 2	<i>Evaluer au niveau régional les effets des dispositifs dédiés aux territoires ruraux en intégrant la participation des citoyens</i>	a) Nombre d'évaluation b) Nombre de citoyens participants c) Diffusion des évaluations d) Adaptation des dispositifs	2021-2026	Région - Etat - Département





LEXIQUE - BIBLIOGRAPHIE



LEXIQUE

A

- **AdCF** : Association des Communautés de France
- **AMRF** : Association des Maires Ruraux de France
- **ANCT** : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
- **ANS** : Agence Nationale du Sport
- **AOM** : Autorité Organisatrice Mobilité
- **ARS** : Agence Régionale de Santé
- **ASP** : Allocation de service et de paiement

C

- **CAPSO** : Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
- **CAUE** : Conseil en architecture, urbanisme et environnement
- **CCSA** : Communauté de Communes Sud Avesnois
- **CCTSO** : Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise
- **CESE** : Conseil économique, social et environnemental
- **CFA** : Centre de formation d'apprentis
- **CGET** : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
- **CHIBS** : Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme
- **CLAS** : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- **CMA** : Chambre des métiers et de l'artisanat
- **CNAM** : Conservatoire des arts et métiers
- **CNRACL** : Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.
- **CPER** : Contrat de plan État-région
- **CPOM** : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
- **CRSMR** : Comité régional du sport en milieu rural

LEXIQUE

- **CSA** : Conseil supérieur de l'audiovisuel
- **CTAP** : Conférence territoriale de l'action publique
- **CTEC** : Convention territoriale d'exercice concerté de la compétence

D

- **DETR** : Dotation d'équipement des territoires ruraux
- **DITP** : Direction interministérielle de la transformation publique
- **DMS** : Durée moyenne de séjour
- **DRAAF** : Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

E

- **E2C** : Ecole de la 2eme Chance
- **EET** : Equilibre et Egalité des Territoires
- **EHPAD** : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- **EPARECA** : Etablissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux
- **EPCI** : Etablissement public de coopération intercommunale
- **EPEA** : Etablissement public d'enseignement agricole
- **ESA** : Equipe spécialisée Alzheimer
- **ESS** : Economie Sociale et Solidaire

F

- **FARDA** : Fonds d'aménagement rural et de développement agricole
- **FDVA** : Fonds pour le développement de la vie associative
- **FEDER** : Fonds Européens de développement Rural

LEXIQUE

- **FISAC** : Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce
- **FONJEP** : Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire

G

- **GAL** : Groupe d'Action Locale
- **GCSMS** : Groupement de Coopération en Santé et Médico-Social
- **GHT** : Groupements Hospitaliers de Territoires

I

- **IFAS** : Institut de Formation des Aides-soignants
- **INET** : Institut National des Etudes Territoriales
- **IPA** : Infirmier en pratique avancée

L

- **LOLF** : Loi organique relative aux lois de finances

M

- **MAP** : Modernisation de l'action publique
- **MARPA** : Maison d'accueil pour les personnes âgées
- **MEF** : Maison de l'emploi et de la formation
- **MFR** : Maison Familiale Rurale
- **MSAP** : Maison de Service au Public
- **MSP** : Maison de Santé Pluridisciplinaire

LEXIQUE

N

- **NOTRÉ** : Nouvelle organisation territoriale de la République

O

- **OIG** : Organismes d'intérêt général
- **OPAH** : Opération programmée d'amélioration de l'habitat

P

- **PAQTE** : Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises
- **PAT** : Plan Alimentaire Territorial
- **PCAET** : Plan climat-air-énergie territorial
- **PETR** : Pôle d'équilibre territorial et rural
- **PIA** : Programme d'Investissement d'Avenir
- **PIAL** : Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés
- **PIVER** : Plateforme d'Information et de Valorisation des Etudes dans la Région
- **PMR** : Personne à Mobilité Réduite
- **PRADET** : Politique Régionale d'Aménagement et d'Équilibre des Territoires
- **PRCTA** : Programme Régional à la Création et à la Transmission en Agriculture
- **PRS** : Plan Régional de Santé

Q

- **QPV** : Quartiers prioritaires de la politique de la ville

R

- **RIFSEEP** : Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat

LEXIQUE

- **RGPP** : Révision générale des politiques publiques
- **RÉATE** : Révision de l'administration territoriale de l'Etat
- **RSI** : Régime social des indépendants

S

- **SAFER** : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
- **SCOT** : Schéma de cohérence territoriale
- **SDAASP** : Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public
- **SGAR** : Secrétariat Général pour les affaires régionales
- **SIAL** : Salon international de l'agroalimentaire
- **SIILAB** : Acronyme français de LABORatoire pour l'Innovation et l'Investissement Social
- **SIMI** : Salon de l'immobilier d'entreprise
- **SITL** : Semaine de l'innovation transport et logistique
- **SLD** : Stratégie Locale de Développement
- **SPASAD** : Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile
- **SPI** : Service Public Itinérant
- **SRADDET** : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
- **SRDEII** : Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation
- **STI** : Système de Transport Intelligent

T

- **TAD** : Transport à la demande
- **THD** : Très Haut Débit

LEXIQUE

U

- **UNADEL** : Union Nationale des Acteurs du Développement Local

Z

- **ZAC** : Zone d'action complémentaire
- **ZAR** : Zone d'accompagnement régional
- **ZIP** : Zone d'intervention prioritaire
- **ZRR** : Zone de revitalisation rurale

SOURCES - RÉFÉRENCES - BIBLIOGRAPHIE

PROPOS INTRODUCTIFS

- > CESER HDF, colloque « une région de territoires » 15 novembre 2016

CHAPITRE 1

RAPPORTS, ÉTUDES, DOCUMENTS, ARTICLES

- > INSEE - série Espace Rural des Hauts de France :
- > « un territoire contrasté mais attractif » n°63 de novembre 2017,
- > « l'emploi agricole et industriel a fortement reculé » n°64 de novembre 2017
- > « de moins en moins de non diplômés dans les communes de l'espace rural », n°43 de mai 2018
- > « des habitants en situation plus favorable au regard de l'emploi que dans la région », n°44 de mai 2018
- > « des temps d'accès aux équipements favorables » n°75 de mai 2018
- > « moins de difficultés sociales dans l'espace rural qu'en région » n°76 de mai 2018
- > « L'espace rural du nord-est de la région concentre les difficultés » n°77 mai 2018
- > «Les ruralités en Hauts-de-France : des territoires aux multiples facettes» Rencontre thématique. Plateforme d'Information et de Valorisation des Etudes dans la Région (PIVER) 19 mars 2019
- > « Ruralités : une ambition à partager - 200 propositions pour un agenda rural». Documentation Française juillet 2019
- > « L'attractivité des territoires » Benoit de LAPASSE bureau de l'Observation des territoires CGET.
- > « L'approche de l'attractivité territoriale » page 75 Territoires et projets – pratiques de développement territorial ETD 2005
- > « Etude sociologique sur les nouveaux arrivants dans les campagnes : quelles motivations et quelles préoccupations pour les habitants installés récemment dans les espaces ruraux ? » Repères Hauts-de-France n°1 novembre 2017
- > « 1001 façons de construire à la campagne : «Créer un nouveau quartier, la ruche Flament » Région Nord-Pas de Calais et fiche territoire « commune d'ANOR » Université de Rennes IAUR.
- > « Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants » CGET Note d'analyse n°64 de novembre 2017 :
- > « Désertification ou mutation : études sur les évolutions en milieu rural » CESER Picardie 27 octobre 2015

SOURCES - RÉFÉRENCES - BIBLIOGRAPHIE

- > « Les collectivités territoriales, leviers de développement des territoires ruraux » Rapport d'information n°251 de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation du Sénat 16 janvier 2020
- > Journal Officiel du Parlement rural français 15 et 16 octobre 2019
- > Congrès de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) Eppe- Sauvage. Dossier de presse du 20 septembre 2019
- > 1er Comité interministériel aux ruralités. Plan gouvernemental « nos campagnes, territoires d'avenir » Congrès de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) Eppe- Sauvage dossier de presse du 20 février 2020
- > Plan gouvernemental « Ma santé 2022 »
- > Loi mobilités, Journal officiel 26 décembre 2019
- > Loi engagement et proximité, Journal officiel 27 décembre 2019
- > La Gazette 17 février 2020, page 11 sur la création de l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT)
- > Rapport SRADDET de la région HDF
- > Commission d'enquête publique SRADDET, 13 novembre 2019
- > « La république contractuelle » SGAR HDF juin 2019
- > « Le rural a-t-il encore une place après la réforme territoriale ? » Gérard-François DUMONT Lettre Sol et civilisation janvier 2016 n°57

CARTOGRAPHIE

- > Le zonage en aires urbaines des communes – Région NPdC et Picardie, 30 janvier 2014
- > Sites
- > Plateforme d'Information et de Valorisation des Etudes dans la Région (PIVER) : PIVER <http://piver-hauts-de-france.org/>
- > Réseau de partage d'expériences entre collectivités dans tous les champs du développement durable en Bretagne et Loire Atlantique, BRUDED : <https://www.bruded.fr/>
- > Centre de ressources sur les pratiques et les métiers du développement local des territoires ruraux et périurbains d'Auvergne-Rhône-Alpes, <http://www.caprural.org/>

SOURCES - RÉFÉRENCES - BIBLIOGRAPHIE

CHAPITRE 2 : EDUCATION FORMATION

RAPPORTS, ÉTUDES, DOCUMENTS, ARTICLES

- > Restaurer la promesse républicaine « mission orientation et égalité des chances dans la France des zones rurales et des petites villes » Salomé BERLIOUX du 5 mars 2020
- > « Mission territoires et réussite » Ariane AZEMA et Pierre MATHIOT du 5 novembre 2019
- > « Place des jeunes dans les territoires ruraux » CESE janvier 2017
- > « L'éducation populaire, une exigence du XXIe siècle » CESE mai 2019
- > « Le Département pense à fermer des collèges ». Courrier Picard du 30 septembre 2019 « Les jeunes face à de multiples défis » INSEE flash HDF n°79 du 6 décembre 2019
- > « Vive l'internat » Magazine des MFR n°369 décembre 2019
- > Plan pour l'internat du XXIème siècle, 1er juillet 2017
- > Loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » 5 septembre 2018
- > « La Loi avenir » Le monde du 5 mars 2020
- > « Dans l'Aisne, les élèves apprendront à nager dans une piscine mobile » Journal l'Union du 22 janvier 2020

CHAPITRE 3 : MOBILITÉ

RAPPORTS, ÉTUDES, DOCUMENTS, ARTICLES

Plate-forme de mobilité CGET - mars 2016

- > « La mobilité du quotidien dans les régions françaises » Etude de l'institut IPSOS au Congrès des Régions de France 2019
- > Pacte pour la réussite Sambre Avesnois Thiérache du 7 novembre 2018
- > « Première rentrée en janvier pour l'institut de formation des aides-soignants » création de l'Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS) du Cateau-Cambrésis. La Voix du Nord 9 octobre 2019
- > « Mobilité durable : quelles solutions pour les territoires peu denses ? » Rencontre régionale France Mobilités Fourmies 26 novembre 2019
- > Loi d'Orientation pour les Mobilités, Journal officiel 4 décembre 2019

SITES

- > Site de la plate-forme mobilité du CEREMA, de l'ADEME, de la Banque des Territoires et des services de l'Etat : www.francemobilités.fr

SOURCES - RÉFÉRENCES - BIBLIOGRAPHIE

CHAPITRE 4 : SERVICES PUBLICS

RAPPORTS, ÉTUDES, DOCUMENTS, ARTICLES

- > « Territoires ruraux : perceptions et réalités de vie », Etude Familles Rurales/ IFOP octobre 2018
- > « L'accès aux services publics dans les territoires ruraux », Rapport de la Cour des Comptes mars 2019,
- > « Evaluation de l'accès des services publics dans les territoires ruraux », rapport d'information du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée Nationale octobre 2019 et La Gazette 4 novembre 2019 page 32
- > « Cohésion des territoires. 20 propositions pour agir » Livre blanc de la Mutualité Sociale Agricole février 2020
- > Rencontres nationales des services publics itinérants et de proximité. 13 et 14 novembre 2019 à Guise.
- > INSEE n°75 « des temps d'accès aux équipements favorables » mai 2018.
- > INSEE N°68 « les hauts-de-France parmi les régions les moins pourvues en emploi public » mai 2019
- > « Un territoire contrasté mais attractif » Insee n° 63 de novembre 2017
- > « L'espace rural du nord-est de la région concentre les difficultés » Insee n°76 mai 2018
- > « Bus » au service de la ruralité lancé par Le Département du Nord le 21 janvier 2020, Terre d'initiatives—services—Avesnois vendredi 24 au jeudi 30 janvier 2020
- > « Sur le territoire, la Maison France Service sera...itinérante » Le Parisien 5 mars 2020
- > « Solitude et isolement des personnes âgées en France, quels liens avec les territoires ? » Rapport des Petits Frères des pauvres 30 septembre 2019.
- > « Anticiper le développement de la Silver économie, bien vieillir en toute autonomie » Rapport-avis du 25 avril 2017. Rapporteurs : Eric van STEENKISTE-DELESPIERRE et Jacques VEZIER
- > « L'action des bourgs face à l'enjeu du vieillissement de la population » CGET avril 2017
- > « Grand âge et autonomie, des solutions validées par les aînés » Bulletin d'information de la MSA janvier 2020
- > « Grand âge et autonomie » Rapport de la concertation Dominique LIBAULT du 28 mars 2019,
- > « Plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand-âge » Rapport Myriam EL KHOMRI 29 octobre 2019
- > « Oser la relance par le local » les premières propositions l'Association des maires ruraux de France (AMRF) avril 2020

SOURCES - RÉFÉRENCES - BIBLIOGRAPHIE

SITE :

- > France Contacts : réunir l'ensemble des acteurs qui œuvrent pour le développement des services de proximité, et principalement dans les territoires isolés. <http://www.france-contacts.fr/>

CHAPITRE 5 : SANTÉ

RAPPORTS, ÉTUDES, DOCUMENTS, ARTICLES

- > « Santé de la population régionale : d'importantes disparités territoriales ». Repères Hauts-de-France n°15 novembre 2019 PRS 2018-2028
- > Plan gouvernemental « ma santé 2022 »
- > « La santé en Hauts-de-France : sommes-nous tous égaux ? » Rencontre thématique PIVER de décembre 2018
- > « Docteurs, on vous attend » Le Courrier Picard 22 janvier 2020
- > « Contrat local de santé, des mesures pour attirer de nouveaux médecins en Picardie Verte » Le Bonhomme Picard décembre 2019
- > Expérimentation en télémédecine à Hesdin. Délibération en Séance Plénière de la Région HDF du 31 janvier 2019
- > « La télémédecine en zones rurales : représentations et expériences de médecins généralistes » Santé publique volume 28 / N°4 - juillet-août 2016
- > « La politique régionale de santé 2020-2021 » Assemblée Plénière du Conseil Régional du 30 janvier 2020
- > Bilan du plan d'équipement en maisons de santé en milieu rural de 2010 à 2013. CGET 2016
- > « Les futurs médecins bienvenus en stage » L'Union 9 avril 2019
- > « Une réunion 100% santé » Plate-forme de mobilisation et d'engagement. Séance extraordinaire Conseil Régional Centre-Val de Loire et CESER. Dossier de presse 26 novembre 2019
- > « A Noyon, face au désert médical, la bonne idée des praticiens salariés » Le Parisien 19 décembre 2019

CARTOGRAPHIE

- > Différentiel de mortalité en regard de la France métropolitaine, DPSR/SIG, 16 janvier 2019
- > Les maisons de santé pluri-professionnelles en 2020 en région Hauts-de-France. Agence HDF 2020-2040 24 janvier 2020

SOURCES - RÉFÉRENCES - BIBLIOGRAPHIE

SITES

PREDICE : plateforme e-santé des Hauts-de-France : offrir à l'ensemble des acteurs du système de santé un bouquet de services numériques et renforcer la coordination entre les professionnels de santé, améliorer l'interaction du patient avec le système de santé et aux habitants des Hauts de France <https://www.predice.fr>

Agence Régionale de Santé (ARS) : <https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/>

CHAPITRE 6 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RAPPORTS, ÉTUDES, DOCUMENTS, ARTICLES

- > Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé) du 7 août 2015
- > 1er comité interministériel aux ruralités 20 février 2020
- > Mission « flash » sur l'efficacité du dispositif des zones de revitalisation rurale (ZRR) à l'aune de la politique européenne. Assemblée Nationale Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation 28 novembre 2018
- > « Sauver les zones de revitalisation rurale, un enjeu pour 2020 » Sénat octobre 2019
- > « La transmission, une nécessité pour le territoire » Le journal de Montreuil du 8 au 14 janvier 2020
- > « En France, l'agriculture manque de bras » Les échos 25 février 2020
- > « Les ruralités en Hauts-de-France : des territoires aux multiples facettes » Rencontre thématique par la Plateforme d'Information et de Valorisation des Etudes dans la Région (PIVER) 19 mars 2019
- > Stratégie agricole de la région Hauts de France Séance Plénière du 29 septembre 2017

CARTOGRAPHIE

- > Aides économiques – Etat des conventions stratégies de partenariat avec la Région, Agence Hauts de France 2020-2040 20 juillet 2020
- > Modalités de classement des communes en zone de revitalisation rurale (ZRR) 2018. 2015 et 2018 ANCT

SOURCES - RÉFÉRENCES - BIBLIOGRAPHIE

SITES

- > Agence nationale de la cohésion des territoires mise en place le 1er janvier 2020 <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/>
- > Réseau National des Espaces-Tests-Agricoles <https://reneta.fr/>
- > Association A Petits Pas : Accompagnement à la création d'activités en milieu rural <https://www.apetitspas.net/>

CHAPITRE 7 : NUMÉRIQUE

RAPPORTS, ÉTUDES, DOCUMENTS, ARTICLES

- > Etude CREDOC 2017
- > Etude Cabinet McKinsey septembre 2014
- > La Tribune février 2018
- > Régions magazine n°148 avril 2019
- > « L'installation de la fibre s'étirera en réalité jusqu'en 2029 ». UFC-Que choisir mars 2019
- > « L'impact des usages du numérique sur le développement rural » Recueil d'expériences Réseau Rural Français 2018
- > Rapport annuel d'activités 2018 Défenseur des Droits (pour le numérique voir pages 13 à 15)
- > « Bras-sur-Meuse, un village pionnier au service de la démocratie » Région magazine avril 2019 page 21
- > Département d'Ille-et-Vilaine : création d'un poste d'User Expérience. Gazette des communes 28 octobre 2019 page 31
- > « L'e-commerce dans les centres bourgs : leviers d'action et opportunités » DREAL, DDTM des Pays de la Loire, CEREMA, CCI, collectivités 2018

SITES

- > Cartographie des ressources numériques en Hauts-de-France recense l'ensemble des structures accueillant du public. SIILAB : <http://hauts-de-france.drjscs.gouv.fr/>

SOURCES - RÉFÉRENCES - BIBLIOGRAPHIE

CHAPITRE 8 : GOUVERNANCE

RAPPORTS, ÉTUDES, DOCUMENTS, ARTICLES

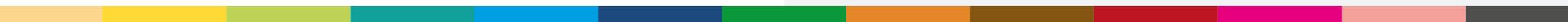
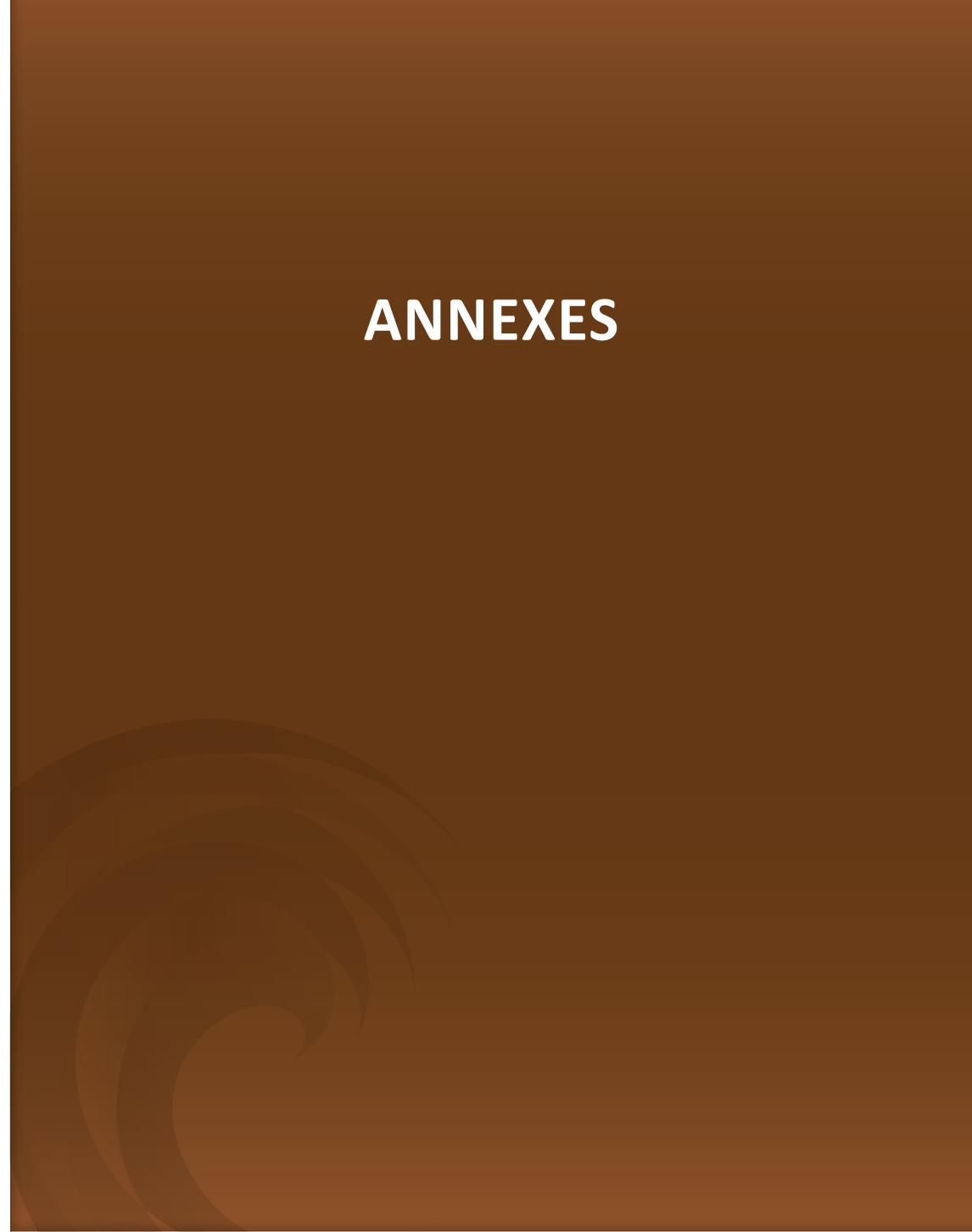
- > « La gouvernance politique des intercommunalités en France » AdCF 2019
- > « Intercommunalités : gouvernance, proximité, efficacité » France urbaine, AdCF, INET
- > « Vers de nouvelles formes d'expressions citoyennes » Manifeste du CESER et des conseils de développement du Grand Est novembre 2017
- > « Pour une ruralité innovante » Livre blanc CAPSO et le pays de Saint Omer Flandre Intérieure – Agence d'urbanisme et de développement. 2017
- > « Une région par et pour ces habitants » Rencontre du CESER HDF « CESER et Conseil de développement, 21 mars 2017
- > « Pour un développement local à la mesure des défis contemporains » texte issu de la « déclaration de Foix. UNADEL 2010.
- > « Les projets de territoire des communautés. Enjeux et pratiques observés » ADCF et la CDC Mars 2015
- > « La république contractuelle » SGAR HDF juin 2019
- > Bilan flash des contrats de ruralité CGET mai 2018

SITES

- > Société Française d'évaluation <http://www.sfe-asso.fr>
- > Union Nationale des Acteurs du Développement Local : <https://unadel.org/>



ANNEXES

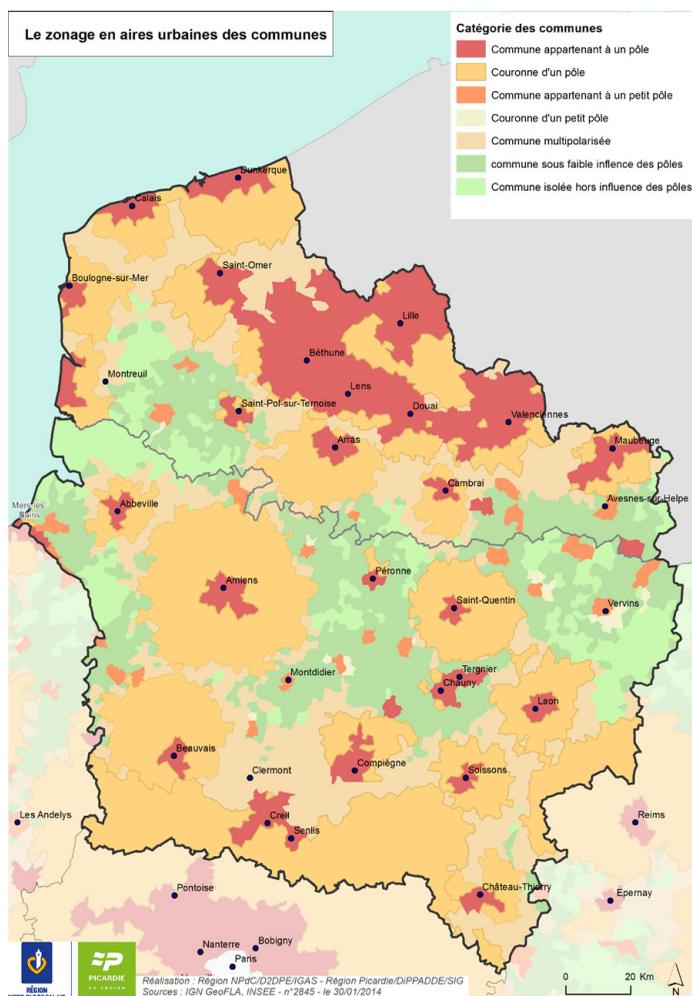


ANNEXE 1

LES PREALABLES RETENUS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

I. L'ESPACE RURAL RETENU

L'espace rural étudié dans le cadre de ce rapport est celui retenu par l'INSEE²³⁸ : soit 6% de la population régionale, 30 % du territoire régional et abritant 385 000 habitants.



ANNEXE 1

LES PREALABLES RETENUS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

Il a pu être appréhendé dès la constitution du groupe de travail grâce à une rencontre thématique organisée le 19 mars 2019, par la Plateforme d'Information et de Valorisation des Etudes dans la Région (PIVER) «les ruralités en Hauts-de-France : des territoires aux multiples facettes».

- > 34 % de la superficie (50 % autres),
- > 4,2 % de l'emploi régional, (9 en province),
- > 30 % de la superficie (contre près de 50 % en province),
- > 1 commune rurale sur 2 se situe dans l'Aisne.

Cette rencontre a été ponctuée de 4 interventions, seule celle qui a trait à la définition de l'espace rural est ici retracée²³⁹. Grégoire BOREY de l'INSEE a indiqué 2 critères pour qualifier l'espace rural :

- > Morphologiques : peu d'habitants au km
- > Fonctionnels : hors de la ville et hors influence des villes,

Ces territoires attirent, avec des augmentations de population (+ 11 % entre 1968 et 2013, contre + 6 % dans la région) mais :

- > La population est plus âgée, et comprend plus de couples,
- > Les logements y sont plus grands (soit par construction ou modernisation de l'ancien) ce qui constitue un facteur d'attractivité.

Le CGET croise ces deux approches en qualifiant de rural **les communes les moins denses et les moins liées aux villes en termes d'emplois**. Les autres territoires peu denses et très peu denses, mais plus liés aux pôles urbains en termes d'emploi, sont qualifiés d'intermédiaires.

Si la population a augmenté, le nombre d'emplois a baissé, et des emplois sont extérieurs au territoire de vie :

- > Emplois agricoles 16 contre 40 % en 1968,
- > Recul emploi industriel,
- > ½ des emplois est tertiaire.

Pour la région des Hauts-de-France, cela concerne en 2013 :

- > 6 % de la population contre 12 % dans autres régions,

D'autres caractéristiques sont soulignées comme :

- > 15,2 %, (18,1 au niveau régional) vit sous le seuil de pauvreté (1000€/mois) : ce sont

238- L'INSEE a produit une série Espace Rural des Hauts de France : », n°63 de novembre 2017 « un territoire contrasté mais attractif », n°64 de novembre 2017 « l'emploi agricole et industriel a fortement reculé », n°43 de mai 2018 « de moins en moins de non diplômés dans les communes de l'espace rural », n°44 de mai 2018 « des habitants en situation plus favorable au regard de l'emploi que dans la région », n° 75 de mai 2018 « des temps d'accès aux équipements favorables », n° 76 de mai 2018 « moins de difficultés sociales dans l'espace rural qu'en région », n°77 mai 2018 « L'espace rural du nord-est de la région concentre les difficultés ».

239- Les autres interventions ont porté sur les motivations et préoccupations des habitants récemment installés dans les campagnes des Hauts-de-France, le portrait 2016 des exploitations agricoles en Hauts-de-France, zoom sur celles qui se diversifient, L'agriculture, pourvoyeuse d'emplois et vecteur de développement des territoires. Voir le site PIVER <http://piver-hauts-de-france.org/>

ANNEXE 1

LES PREALABLES RETENUS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

ANNEXE 1

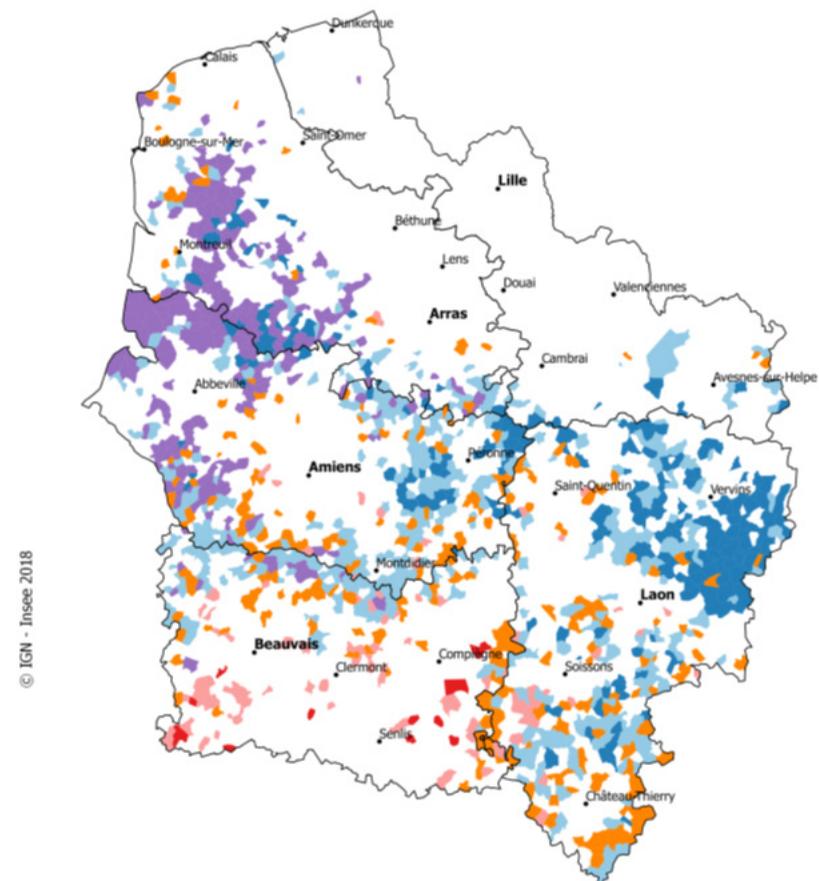
LES PREALABLES RETENUS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

les retraités notamment agricoles qui sont les plus touchés,

- > 17 % sont sans diplôme (25-34 ans) (contre 32 % en 1968) chiffre identique au niveau régional,
- > Des formations moins longues et moins générales,
- > Moins de diplômes mais une population moins exposée au chômage que le reste de la population,
- > Le vieillissement de la population au Nord-ouest de la Région.

En conclusion, il a été souligné que **l'espace rural dans les Hauts-de-France bénéficie d'une situation sociale plus favorable qu'ailleurs en région** et globalement d'une démographie plus dynamique que l'emploi mais **enregistre de fortes inégalités géographiques** :

- > Des fragilités sociales marquées dans le nord-est de l'Aisne (taux de pauvreté supérieur à 20%),
- > Du tourisme et une population plus vieillissante dans le nord-ouest de la région,
- > Des espaces plutôt favorisés dans le sud de la région (population plus aisée, diplômée, etc.).



Profils des communes de l'espace rural

- 1 : perte de population et difficultés sociales marquées
- 2 : population vieillissante mais tourisme dynamique
- 3 : caractéristiques proches de la moyenne du rural
- 4 : difficultés sociales contenues, situation plus favorable qu'en moyenne
- 5 : gain de population, situation sociale très favorable
- 6 : espaces attractifs, population très aisée et très diplômée

ANNEXE 1

LES PREALABLES RETENUS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

La définition de l'espace rural par le CGET et l'INSEE ne satisfait pas les auteurs de l'Agenda Rural qui souhaiterait une nouvelle définition de l'espace rural qui ne soit pas en négatif de la définition de l'urbain et plaide pour une définition d'une géographie prioritaire²⁴⁰.

II. L'ATTRACTIVITÉ EN MILIEU RURAL

L'attractivité²⁴¹ est la « **capacité d'un territoire à attirer (et à retenir) des activités nouvelles et des facteurs de production mais aussi des populations qu'ils s'agissent de résidents permanents ou de touristes** ». Tous les territoires sont confrontés à la mobilité des habitants, des activités et à la concurrence entre espaces et certains cherchent à se doter de politiques d'attractivité adaptées à leur échelle.

Pour les territoires ruraux peu denses, la **capacité à retenir des habitants, commerces et entreprises déjà est un enjeu essentiel** et peut être à terme pour en attirer de nouveau. L'attractivité a été et est toujours perçue comme un moyen de freiner l'hémorragie démographique du territoire liée à l'exode rural.

240- Ruralités : une ambition à partager - 200 propositions pour un agenda rural». Documentation Française juillet 2019, pages 19 à 26 et page 30

241- CGET « l'attractivité des territoires » Benoit de LAPASSE bureau de l'Observation des territoires. Et aussi « l'approche de l'attractivité territoriale » page 75 Territoires et projets – pratiques de développement territorial ETD 2005

242- Repères Hauts-de-France n°1 novembre 2017 : Etude sociologique sur les nouveaux arrivants dans les campagnes : quelles motivations et quelles préoccupations pour les habitants installés récemment dans les espaces ruraux ». Lors de son audition du 2 avril 2019, Jean Louis DOR, Président de la CCPV a souligné : « L'arrivée de nouveaux ménages urbains, même si leur installation est choisie, pose des problèmes car ils attendent les mêmes services qu'en ville et ont une vision idéale du milieu rural ». Un ménage sur 4 habite la communauté depuis moins de 5 ans, « c'est le coût du foncier et la qualité de vie qui les attirent ».

Si toutes les actions menées dans tous les domaines concourent bien à faire de l'attractivité un levier de développement :

> chacun à sa définition de l'attractivité. **Les facteurs classiques d'attractivité** : situation géographique, infrastructures, accueil des entreprises **sont facilement appréhendés**. Mais d'autres facteurs, comme la formation et le renforcement des compétences, la mise en valeur du patrimoine et la qualité de vie, la préservation de l'environnement, la qualité des aménagements et l'offre de services collectifs (dont la mobilité), les actions sur l'habitat, l'artisanat, le commerce, la promotion de la culture, le renforcement des bourgs centres dans une logique de maillage territorial, la création de maisons de santé, de pôles culturels, de zones d'activités, de recherche d'aménités, etc. sont aussi des segments importants de l'offre territoriale. Pour les territoires ruraux, la préservation du cadre de vie, en tant qu'espace où il fait bon vivre parce que l'on est à la campagne, et parce que l'on peut y travailler, trouver des commerces, des médecins, des écoles est importante. Le prix du foncier pour certains territoires ruraux à proximité des pôles urbains, constitue un point important pour les urbains et aussi pour le développement du télétravail²⁴².

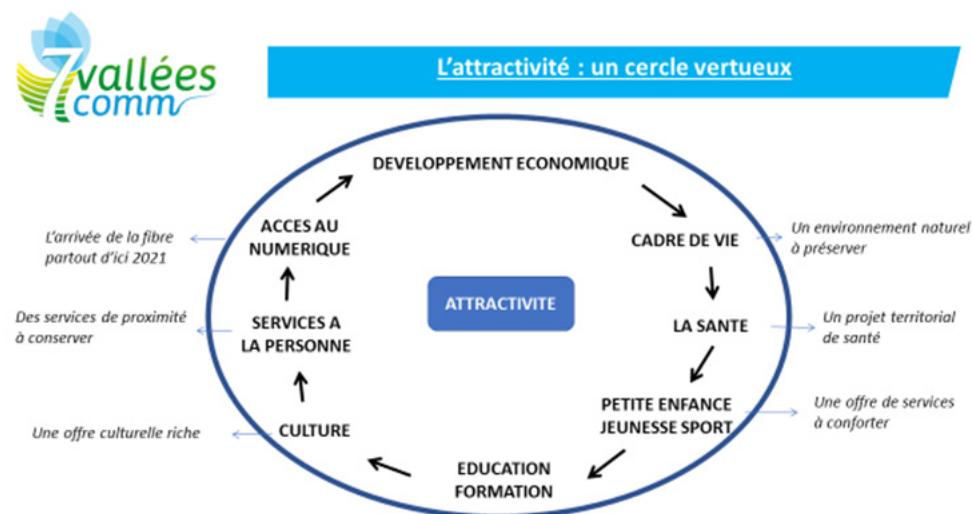
ANNEXE 1

LES PREALABLES RETENUS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

- > **Les conditions d'attractivité évoluent sans cesse** en fonction des attentes des populations et de l'évolution des activités économiques,
- > **Elle ne peut être traitée de façon isolée sans tenir compte des espaces proches**. Les orientations viseront alors à inscrire de la cohérence dans les actions (continuité des itinéraires dans le cadre de projets de mobilité, maillage des maisons de services publics etc.). **La recherche d'une complémentarité avec les territoires voisins est essentielle pour articuler les projets** et tendre vers un développement plus équilibré et plus attractifs²⁴³,
- > Cet objectif n'est pas toujours décliné dans les diagnostics et les projets. En outre, sa mesure n'est pas établie.

Deux exemples locaux vont illustrer ces propos.

Monsieur Patrick DESREUMAUX, maire et Vice-Président Développement Economique, santé et mutualisation à la CC des 7 Vallées souligne « conscient de la concurrence entre les territoires, il nous faut être les plus inventifs pour maintenir notre attractivité. On ne pleure pas, on agit ». Pour la CC, l'attractivité est un cercle vertueux, décrit dans le schéma ci-dessous.



243- Or on verra à travers divers thèmes que la complémentarité avec les territoires voisins est loin d'être effective.

ANNEXE 1

LES PREALABLES RETENUS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

A la frontière de la Belgique et du département de l'Aisne, le fer et le verre ont fait la richesse d'Anor. A partir de la fin du 19ème siècle, les atouts que constituent la présence abondante de l'eau et du bois ne suffisent plus à préserver Anor de la concurrence. Le reflux laisse la commune déstructurée, aux prises avec 5 friches industrielles au cœur de ville et une perte d'habitants. C'est dans les années 1990 que Jean-Luc PERAT, **maire de la commune**²⁴⁴ **s'empare d'une réflexion globale, engagée sur le temps long et qui vise à créer une « identité positive » à la commune et redonne une perspective d'avenir**²⁴⁵. Les actions entreprises dans divers domaines visent à assurer le développement de l'attractivité de la commune d'Anor (3 366 habitants + 0.8 % d'habitants en moyenne chaque année entre 2009 et 2014) :

- > Revitalisation des 5 friches industrielles (logement, école, médiathèque...) dont la dernière l'Eco Quartier de la Verrerie Blanche,
- > Rénovation de façades et de logements,
- > Réflexion sur l'accessibilité et les mobilités avec la Communauté de communes du Sud Avesnois²⁴⁶,
- > Amélioration des vues et paysages de la commune,
- > Environnement et transition écologique (Chaudière bois énergie et réseau de chaleur; centrale solaire d'auto consommation d'électricité ; centrales photovoltaïques ; restaurant scolaire Bio et circuits courts ; Renaturation et valorisation du Ru des Anorelles : valorisation du centre-ville, meilleure qualité de l'eau, rétablissement des fonctionnalités écologiques et la biodiversité),
- > Développement des fonctions culturelles, sociales et éducatives (création d'un équipement multifonctionnel, « le 36 » lieu de vie et d'échanges intergénérationnels, médiathèque, ludothèque, prestations péri scolaires, centre de loisirs, démarches sociales ou administratives numériques ; échanges entre médiathèques de part et d'autre de la frontière belge),
- > santé et bien-être avec la création d'une Maison de santé en lien avec 2 autres du territoire.

Quant à Samuel PECQUERIE, DGS de la commune, il souligne que pour mener de telles démarches plusieurs éléments sont nécessaires :

Une volonté des élus communaux à agir ;

La nécessité d'anticiper, de consulter et d'associer en amont des projets comme avec les professionnels de santé pour la MSP, les habitants pour les projets de revitalisation,

Un travail en réseau, les projets ne se faisant jamais seuls,

- > L'importance de voir des expériences extérieures au territoire.

244- Audition du 12 septembre 2020

245- 1001 façons de construire à la campagne : «Créer un nouveau quartier, la friche Flament » Région Nord-Pas de Calais et fiche territoire « commune d'Anor » Université de Rennes IAUR

246- Dont My Anor My Mobilité, dispositif Avesnois mobilités. Voir le thème mobilité page 33

ANNEXE 1

LES PREALABLES RETENUS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

III. L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

C'est une double approche qui a guidé les travaux :

- rendre compte des **dynamiques rurales de responsabilité, d'innovation, d'économie vertueuse** qui existent et adopter, tout en soulevant les problématiques, **un regard résolument positif** sur ce qui est fait au quotidien par tous les acteurs locaux, alors que la ruralité est trop souvent abordée en termes négatifs²⁴⁷ ; de les faire connaître ne serait-ce qu'aux autres territoires ruraux de la région, voire à tous les territoires,
- rejeter l'opposition villes et campagnes, débat jugé stérile, mais plutôt porter à connaissance des éléments sur le sentiment de déconnection, d'injustices financières ressenti dans les territoires ruraux.

Dans cette perspective, 9 auditions ont été réalisées à Amiens et à Lille et des rencontres avec des acteurs locaux sur les territoires les plus ruraux de la région ont été privilégiées. Ce sont ainsi 5 journées avec 3 auditions par journée qui ont été réalisées de septembre 2019 à janvier 2020, sur l'Avesnois, la Thiérache, le centre de la région, le sud du Pas-de-Calais et le sud du littoral picard.

Tous les thèmes de travail²⁴⁸ ont été abordés lors des auditions, au moins à 3 reprises.

247- A l'instar des auteurs de l'Agenda Rural qui juge page 15 « indispensable de promouvoir un discours positif et engageant, en mettant en avant les opportunités et potentialités que représentent les territoires ruraux ». Ruralités : une ambition à partager - 200 propositions pour un agenda rural». Documentation Française juillet 2019. Les 5 rapporteurs sont : Daniel LABARONNE (député LREM, Indre-et-Loire), Pierre JARLIER (Sénateur honoraire, maire radical de Saint-Flour, Président du CEREMA et président délégué de l'association des petites villes de France), Cécile GALLIEN (maire LREM de Vorey, vice-présidente de l'association des maires de France) et Patrice JOLY (président de l'association Nouvelles Ruralités et sénateur), Dominique DHUMEAUX (maire de Fercé sur Sarthe, vice-président de l'Association des maires ruraux de France)

ANNEXE 1

LES PREALABLES RETENUS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

Thématiques	Auditions en GT ou sur le terrain	Dates d'auditions
Education/ formation	Le sport en milieu rural dans la région (CRSMR)	Mardi 7 juillet 2019
	Les actions de l'association Familles Rurales d'Etréaupont vis-à-vis de la population	Jeudi 10 octobre 2019
	La maison Familiale Rurale (MFR) à Yzengremer	Jeudi 16 janvier 2020
Mobilité	La prise de compétence mobilité de la Communauté de Communes du pays Clermontois	Mardi 3 septembre 2019
Services aux Publics	Les actions de la mutualité Sociale Agricole (MSA) Picardie	Mardi 4 juin 2019
	La démarche de proximité des services de la Région sur le territoire de la Sambre Avesnois Thiérache	Jeudi 12 septembre 2019
	La présentation du Service Public Itinérant de la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise à Grand-Verly	Jeudi 10 octobre 2019
	L'accompagnement des séniors en milieu rural par l'Association des Aînés du canton d'Acheux à Acheux en Amiénois	Jeudi 14 novembre 2019
	La maison d'accueil pour les personnes âgées (MARPA) de Feuquières en Vimeu	Jeudi 16 janvier 2020
Santé	Le Plan Régional de Santé 2 2018-2028 par l'ARS des Hauts-de-France	Mardi 1 ^{er} octobre 2019
	Le projet de santé du territoire des 7 Vallées et l'expérimentation en télémédecine à Hesdin	Jeudi 12 décembre 2019
	L'hôpital de Saint Valery dans son espace territorial	Jeudi 16 janvier 2020
Développement économique	La création d'activités économiques notamment dans le domaine agricole en milieu rural à Sains du Nord	Jeudi 12 septembre 2019
	La stratégie de développement économique de la Communauté de Communes des 7 Vallées	Jeudi 12 décembre 2019
Numérique	La politique régionale en faveur du numérique	Mardi 4 juin 2019
	La feuille de route numérique de la Communauté de Communes des 7 Vallées	Jeudi 12 décembre 2019
Gouvernance	La présentation de l'action du Conseil de Développement Territorial du Pays de la Thiérache à Etréaupont	Jeudi 10 octobre 2019
	La présentation du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Cœur des Hauts-de-France à Péronne	Jeudi 14 novembre 2019
Tous ou autres thèmes	Présentation de la stratégie de la Communauté de Communes de la Picardie Verte	7-May-19
	L'action de l'Etat dans les territoires ruraux	3-Sep-19
	L'action de la Région dans les territoires ruraux	1 ^{er} octobre 2019
	Les projets de la commune d'Anor pour développer son attractivité	Jeudi 12 septembre 2019
	La stratégie d'action du Groupe d'Action Locale (GAL) Cœur des Hauts-de-France à Péronne	Jeudi 14 novembre 2019
	Le Prix des solidarités rurales du CESER de la région Grand Est	Mardi 7 janvier 2019

Ces auditions ont permis de rencontrer une variété d'interlocuteurs pour croiser les approches : des présidents de Communauté de Communes, des maires ruraux, des porteurs de projet (notamment pour les aspects économiques), un Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), des Territoires Leader (fonds européens programme de développement rural), un Conseil de développement, des associations, un organisme de formation, des décideurs/financeurs (Région, Etat).

Concernant les Départements de la région, ils n'ont pas été rencontrés, sauf pour le Département de la Somme²⁴⁹, à la fois par manque de temps et aussi parce que chacun d'entre eux propose des approches différentes et dispose de moyens différents, ce qui rend les comparaisons hasardeuses. Toutefois, le rapport ne pouvait les ignorer en tant que chef de file des solidarités humaines et territoriales et par leurs actions de proximité au quotidien. Ainsi, certaines de leurs initiatives sont relayées dans le rapport.

249- Rencontre avec Flavie DUTRY, directrice Direction de l'appui aux territoires Conseil départemental de la Somme

ANNEXE 2

EXTRAIT CARTOGRAPHIQUE
ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET ARRETE DE SCHEMA
REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET
D'EGALITE DES TERRITOIRES

PUBLIQUE FRANCAISE – REGION HAUTS-DE-FRANCE

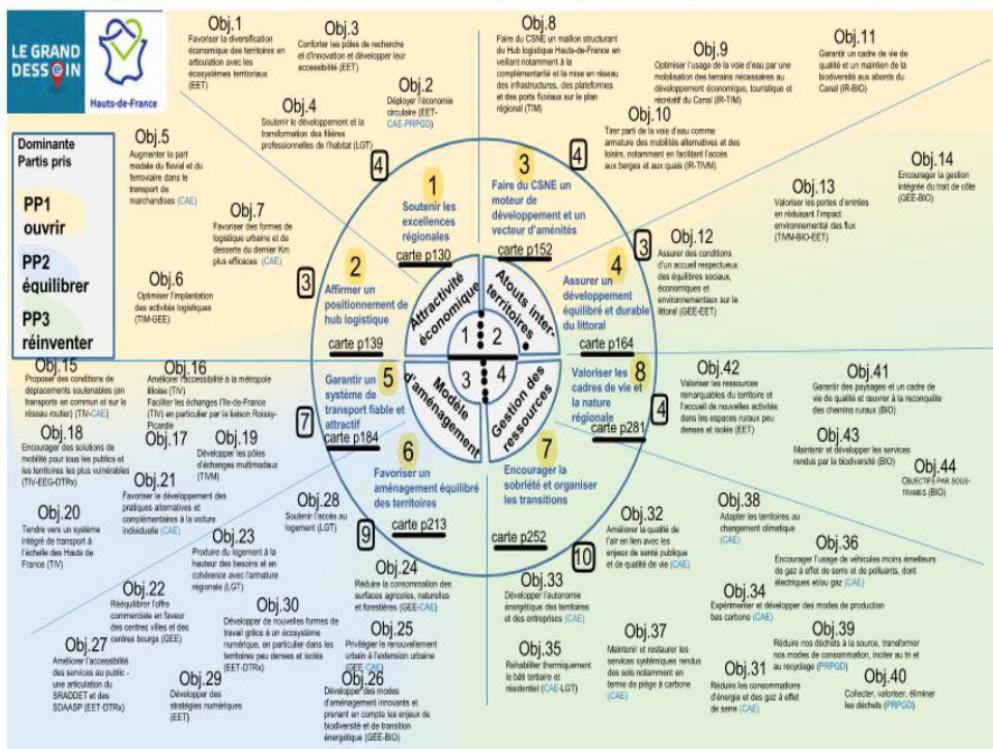
Enquête publique portant sur le projet arrêté de schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

Décision n° E19000064 / 59 en date du 6 mai 2019, modifiée le 20 août 2019, de M. le Président du Tribunal Administratif de Lille

Enquête du 16 septembre 2019 au 16 octobre 2019

La cartographie établie par le maître d'ouvrage a servi de support à la représentation ci-dessous sur laquelle ont été reportées toutes les informations utiles à un repérage de chaque composante du dossier par une représentation codifiée du libellé par un numéro. (Page 204 sur 309 du rapport d'enquête publique).

11 finalités (art 4251-1 CGCT) - 3 partis pris - 4 dimensions - 8 thématiques - 44 objectifs - une cartographie illustrant les objectifs par thématique



ANNEXE 3

UN AUTRE EXEMPLE DE CENTRE DE RESSOURCES POUR LES TERRITOIRES

Cap Rural : Un centre de ressources sur les pratiques et les métiers du développement local pour promouvoir le développement des territoires ruraux et périurbains d'Auvergne-Rhône-Alpes à partir de trois axes principaux :

- > renforcer l'ingénierie par les compétences et les savoir-faire,
- > proposer des méthodes et des outils innovants,
- > susciter le partage d'expériences et la diffusion des connaissances.

financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'État, l'Europe et les cotisations de ses usagers.

Cap Rural est mis en œuvre depuis 1996 par l'établissement public d'enseignement agricole (EPEA) Le Valentin (Bourg-lès-Valence) au titre d'une des missions de l'enseignement agricole, l'animation rurale. Il comprend **douze salariés**, recrutés spécifiquement par l'EPEA Le Valentin, tous spécialistes du développement local et de la professionnalisation (information, échange d'expérience, formation, appui méthodologique). Certains ont aussi un domaine d'expertise thématique : l'agri ruralité, l'Europe, la construction d'offres d'activités, la coopération, l'ingénierie de développement etc.

Cap Rural propose des services en continu et organise annuellement une soixantaine de sessions collectives. Il assure aussi la mission réseau rural Auvergne-Rhône-Alpes. Il est co-

ANNEXE 4

EXTRAIT DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

ANNEXES

Annexe 1 : Stratégie santé du CLS de la Communauté de Communes de la Picardie Verte

Orientation 1 : Renforcer le parcours de vie en santé mentale

Action 1.1 : Améliorer l'accueil et l'accompagnement des patients

- Formaliser la passerelle CLSM CAB / CLS CCPV
- Développer des actions de sensibilisation sur la santé mentale
- Communiquer sur et auprès des professionnels de santé sur le CLSM de la CAB
- Créer un guide des acteurs de la santé mentale sur le territoire

Action 1.2 : Former les professionnels et les élus

- Recenser les besoins de formations des partenaires qui sont concernés par ce public et inciter au développement des formations
- Créer des fiches procédures à destination des médecins, élus...

Orientation 2 : Favoriser l'attractivité globale du territoire pour les professionnels de santé

Action 2.1 : Inciter et favoriser l'installation des professionnels de santé

- Accompagner et soutenir les projets de coordination et de regroupement des professionnels de santé
- Contribuer au financement des équipements de santé
- Améliorer la visibilité, l'attractivité de la Communauté de Communes de la Picardie Verte auprès des étudiants, des professionnels de santé et de leurs conjoints, en lien notamment avec le Plan Oise Santé du Conseil départemental
- Impulser et animer une démarche en faveur du maintien et de l'installation des professionnels de santé
- Faire connaître l'offre de soins installée sur le territoire (Maison Médicale de Garde de Grandvilliers)

Orientation 3 : Faciliter le parcours de santé des personnes en situation de précarité et des populations fragiles

Action 3.1 : Renforcer la mise en réseau des acteurs et des dispositifs

- Elaborer un annuaire des ressources axé sur les structures d'accès aux droits, aux soins et sur les actions de prévention du territoire
- Mettre en réseau les différents opérateurs locaux pour améliorer la mise en œuvre et l'organisation des parcours de santé (lien ville/hôpital, établissements médico-sociaux et sociaux, services municipaux, services de l'Etat, organismes de protection sociale...)
- Favoriser les échanges d'expériences et de pratiques entre professionnels, et entre professionnels et habitants, pour des réponses adaptées et coordonnées.

ANNEXE 4

EXTRAIT DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

Action 3.2 : Favoriser l'accès aux droits et aux soins

- Faciliter et simplifier les démarches administratives des populations fragiles en matière d'accès aux droits et aux soins
- Développer des actions de dépistage (cancer, diabète, hypertension, risques cardio-vasculaires, problèmes bucco-dentaires, VIH, hépatites B et C...)
- Soutenir le développement du Bus Interreg mis en place par le Conseil départemental

Action 3.3 : Promouvoir des comportements favorables en réduisant les comportements à risques

- Améliorer les connaissances et les compétences en santé de la population (contraception, alimentation, maladies cardio-vasculaires, cancer, vaccination...)
- Favoriser l'acquisition, dès le plus jeune âge, de compétences psychosociales
- Promouvoir l'éducation à la santé en direction des jeunes en partenariat avec le CPEF, l'Education Nationale et autres organismes du territoire
- Prévenir les conduites addictives ainsi que les comportements à risques et développer des actions de sensibilisation
- Favoriser le développement du sport et de l'activité physique adaptée, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques

Orientation 4 : Améliorer l'environnement pour favoriser la santé

Action 4.1 : Habitat et environnement intérieur

- Améliorer le repérage des situations d'habitat indigne sur l'ensemble du territoire
- Identifier les immeubles susceptibles de présenter un risque saturnin et informer la population correspondante sur les risques encourus, en particulier pour les logements occupés par de jeunes parents

- Faciliter le repérage des logements dégradés par des conditions d'occupation inadaptées, suspectant des troubles comportementaux (notamment pour des situations de type Diogène) et en créant un lien avec des services psycho-sociaux

- Renforcer l'action des conseillers médicaux en environnement intérieur, et faire la promotion du dispositif auprès des médecins du secteur

- Promouvoir et accompagner la rénovation énergétique des logements, par le biais de la Plateforme Energétique de l'Habitat

Action 4.2 : Le plan d'action du PCAET (décliné ci-dessous) est mis en œuvre par le service environnement, pour lequel des passerelles seront recherchées dans un souci de cohérence et de transversalité

- Impulser une dynamique de production d'énergie renouvelable
- Encourager et favoriser une alimentation locale de qualité, notamment en lien avec le programme alimentaire territorial (PAT) du PCAET
- Rendre les établissements de la CCPV plus performants en énergie
- Labelliser la structure CCPV Cap Citergie
- Mettre en place des actions relatives à la qualité de l'air extérieur



DÉCLARATIONS DE GROUPES

La CFDT félicite les rapporteurs ainsi que la chargée de mission pour ce travail de qualité. Ce rapport met en lumière les expériences et les actions menées par des acteurs de territoires ruraux qui font preuve d'initiatives et de dynamisme. La CFDT souligne aussi la pertinence des préconisations accompagnées d'indicateurs.

Le CESER, en avril 2019, dans le cadre de l'avis sur le SRADDET, avait déjà précisé que : « l'équilibre entre les territoires et le désenclavement des territoires ruraux doivent pallier la désertification et l'accentuation de la fracture territoriale...le SRADDET doit corriger ces tendances en développant des dispositifs de coopération et d'entraide ».

En l'occurrence, le numérique est un enjeu d'égalité territoriale, 20 à 25 % de la population n'y accède pas dans les villages ou bourgs. La CFDT partage les propositions concernant la nécessité d'accélérer le déploiement de la fibre pour réduire les zones blanches et d'accompagner techniquement les usagers.

L'éducation et la formation sont des enjeux majeurs pour les territoires ruraux dans une région où les indicateurs dans ces domaines nous classent dans les dernières régions françaises. La CFDT soutient la mise en place d'une plateforme pour accéder à des logements de proximité, l'aide aux internats pour permettre aux jeunes de construire leur avenir. La place des MFR est déterminante ; l'offre de formation de proximité étant plutôt réduite en milieu rural.

Il faut également renforcer la mobilité pour un accès correct à la scolarité, l'apprentissage et l'emploi. Les initiatives des EPCI, comme les plateformes de mobilité ou les aires de covoiturage, pour permettre une mobilité des habitants de ces territoires sont à soutenir.

Le besoin de service public en milieu rural est une aspiration forte de ses habitants. La fermeture des services « bureaux de poste, trésorerie etc .. » est ressentie comme un abandon et renforce l'enclavement. Par conséquent, des expériences comme le Bus itinérant de services publics pour 32 communes dans le nord de l'Aisne est une initiative à démultiplier. La mise en place de maisons de services publics en cohérence avec les territoires voisins est à encourager.

Il en est de même pour les services de santé qui doivent répondre à un maillage territorial exemplaire.

Le développement des circuits courts démontre le besoin d'une alimentation saine produite à proximité. Cela met en exergue les besoins en emploi dans le milieu agricole. Il faut donc créer une offre de formation dans les territoires où les besoins sont criants et ainsi attirer des jeunes sur des formations qualifiantes.

Enfin la CFDT soutient la proposition de systématiser l'installation ou la reconnaissance d'un conseil de développement par intercommunalité. C'est l'outil pertinent pour donner une place et un rôle à la société civile dans les territoires.

La CFDT votera POUR ce rapport-avis.

L'attractivité d'un territoire se mesure à sa capacité à attirer et retenir des activités économiques, sociales, culturelles, environnementales, et aussi des populations.

La crise sanitaire révèle des faiblesses des métropoles devant les lieux ruraux en termes d'habitat, d'espace, de qualité de vie.

Le rapport-avis s'articule autour de 7 thèmes pour des territoires ruraux plus attractifs.

Éducation - Formation : offrir les conditions d'égalité de chances, lever les freins à l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur. L'internat ne peut être la seule réponse. Avenir du territoire, mutations des activités, créations-reprises d'exploitations, maintien des jeunes sur le territoire : les enjeux de la formation professionnelle sont particulièrement lourds en milieu rural. On ne peut que regretter qu'aucune place ne soit accordée aux établissements publics : lycées d'enseignement technologique ou professionnel (LEGTA, LEGTPA, LPA), apprentissage (CFA agricoles) et formation continue (CFPPA) présents sur de nombreux sites dans nos 5 départements. D'autant que le rapport note aussi (p. 21) que « l'école est le premier service public dans les territoires. »

Mobilité : à partir des besoins des populations rurales, redéfinir un maillage nouveau de mobilité éco-responsable.

Services publics : leur manque est le principal repoussoir du monde rural aux yeux du grand public. Les suppressions massives de services publics, au nom d'économies budgétaires,

conduisent les populations rurales à plus d'isolement, à moins de cohésion sociale.

Santé : il s'agit bien d'associer tous les professionnels de santé, les citoyens, comme acteurs de leur santé en territoire rural.

Développement économique et social : il est nécessaire de mener une vraie politique de valorisation des métiers de l'agriculture, de développer les circuits courts avec les producteurs et les commerçants locaux.

Numérique : zones blanches, réseaux défaillants, démarches administratives dématérialisées et continuité pédagogique impossible, absence d'outils informatiques, etc. : tous les outils numériques doivent être déployés avec un véritable accompagnement à leurs usages.

Gouvernance : Les acteurs ruraux réclament une plus grande implication de l'Etat, des institutions régionales, départementales, des EPCI, des PETR, des Conseils de développement pour leur permettre de porter leurs projets.

Ce rapport-avis doit être largement diffusé à l'ensemble des acteurs et des citoyens ruraux : il peut constituer un point d'appui au développement de la démocratie participative, facteur d'attractivité.

Le groupe CGT félicite les collègues, rapporteurs et Mme Viannette JACQUEMET la chargée de mission pour la qualité de ce travail, et votera le rapport-avis.

MILIEUX ÉCONOMIQUES, ENTREPRISES DE PROXIMITÉ, AGRICULTURE ET RURALITÉ

Il convient tout d'abord de féliciter les rapporteurs Sylvie Lefèbvre et Ghislain Mascaux pour la qualité exceptionnelle de ce rapport qui, avec l'aide précieuse de Viannette Jacquemet, nous apporte un éclairage réaliste sur le monde de la ruralité.

A l'heure où, crise sanitaire oblige, nombre de citadins sont tentés par l'exil de la ville vers la campagne, la lecture de ce rapport leur serait d'une aide précieuse.

En effet, sans vouloir à tout prix repeupler nos campagnes, le rapport attire notre attention sur les points primordiaux à développer pour rendre les territoires ruraux plus attractifs. Il surenchérit sur des sujets déjà abordés ou développés par d'autres commissions du CESER, démontrant ainsi une continuité et une logique dans nos travaux :

- > L'accès à la formation
- > L'accès à la santé
- > L'accès aux services publics
- > L'accès au numérique, et bien entendu le développement économique.

Les défis à relever sont multiples et le rapport les met parfaitement en évidence. Les préconisations sont récapitulées dans un tableau les classant par chapitre, indicateurs et acteurs visés ; il est remarquable et permet d'identifier rapidement les actions à mener.

Les groupes Milieux Economiques, Entreprises de Proximité, Agriculture et Ruralité voteront l'avis.

ASSOCIATIONS DYNAMIQUES CITOYENNES / ADC

Le GC Associations Dynamiques Citoyennes/ADC remercie le GT Ruralité-Agriculture, les 2 co-rapporteurs, ses membres et la chargée de mission pour la qualité du travail réalisé, à travers les très nombreuses auditions et l'envergure du rapport, avec l'ensemble des thèmes déployés. Cela représente un travail conséquent, qui souligne l'importance du sujet abordé et qui tendrait à l'exhaustivité, sous-tendant une approche globale.

Ainsi, nous permettrons-nous une critique constructive autour de deux points qui auraient mérité un développement plus conséquent.

En premier lieu, particulièrement autour de l'activité et le développement agricole, il nous semble que la maîtrise foncière soit un enjeu important, et non moins sensible, qui aurait pu être abordé par le biais de la stratégie agricole de la région adoptée en 2017, qui déploie, notamment, un Programme Régional à la Création et à la Transmission en Agriculture/ PRCTA (Cf. page 67); parmi les mesures, on relève « l'accès favorisé au foncier avec la SAFER et l'association Terre de Liens », avec un accompagnement annuel de projets et la rétrocession de surfaces pour des premières installations.

Quand on connaît la difficulté que rencontrent particulièrement des jeunes porteurs de projets dynamiques et innovants, notamment en agriculture biologique, cela nécessiterait, du coup, une prise en compte accrue, même si des questions de lobbies ou de sensibilité viennent compliquer les démarches. Il s'agit ici aussi d'activité économique, de création d'emplois et de projets d'avenir.

En deuxième lieu, et ceci est complémentaire du premier point, nous constatons que les questions liées aux problématiques de l'environnement ont été, au final, peu développées, proportionnellement à la dimension que constitue le rural et l'agricole. Certes, déjà le SRADDET lui-même aurait pu être davantage prolixe, par-delà la « garantie des paysages, la qualité du cadre de vie et la reconquête des chemins ruraux ».

De ce fait, le rapport aurait gagné en pertinence, en reprenant plusieurs sujets agités par la Commission 5 de notre assemblée, tant et si bien que les territoires ruraux détiennent bon nombre d'atouts, autour de la préservation de l'environnement et des espaces naturels, qu'il faudra bien pouvoir transmettre aux générations futures.

On conviendra que la tâche n'est pas du tout aisée, mais c'est aussi une manière de poser l'enjeu de l'attractivité des territoires ruraux, à un moment particulier de notre histoire où s'est malheureusement invitée une fâcheuse crise sanitaire ; elle pourrait constituer l'opportunité de nouveaux projets de vie, avec des phénomènes qui commencent à s'observer, de l'urbain vers le rural, pouvant participer d'une amorce de rééquilibrage territorial - Il faudra apprécier plus justement les choses dans quelques temps.

Le GC Associations Dynamiques Citoyennes/ADC votera le projet de rapport-avis.

● Chers Collègues,

Nous saluons la qualité des témoignages recueillis auprès d'acteurs de terrain. Il en résulte une série de propositions pour le monde rural dans lesquelles la CFTC se retrouve globalement.

Nous mettrons en relief deux préoccupations fortes de la CFTC Hauts-de-France en matière de ruralité :

L'accès au service public, pour lequel nous avons déjà avancé lors du « grand débat » consécutif à la crise des « gilets jaunes », qu'il devait pourvoir s'effectuer en proximité, à savoir auprès de chaque mairie, quelle que soit la taille de la commune.

Il est en effet essentiel que chaque citoyen soit mis en capacité d'effectuer ses démarches qui lui sont dorénavant imposés avec des moyens numériques efficients. A cette fin, chaque citoyen doit bénéficier sur le territoire de sa commune de l'aide et du soutien qui lui est nécessaire à ses obligations administratives et de vie courante telle que la CAF, Pôle Emploi, Assurance maladie, paiement de l'eau-électricité, etc .

Dans cette logique, la CFTC salue la présentation du service public mobile dont le présent rapport-avis met en relief la pertinence et l'utilité.

La deuxième préoccupation concerne le déploiement des réseaux numériques. Nous constatons qu'ils sont nécessaires en tout point du territoire régional, quelle que soit la densité de population.

En effet, de leur existence ou non découle la capacité à exercer tout ou partie des activités, qu'elles soient économiques, d'enseignement, de mobilité, de santé etc.

Enfin, au moment où elle s'apprête à quitter notre assemblée, la CFTC souhaite adresser ses remerciements à Sylvie Lefebvre, à qui ce rapport doit beaucoup, ainsi que pour son implication en faveur du monde rural tout au long de ses années au CESER.

La CFTC votera le projet d'avis. Merci de votre attention.

● Forte de ses espaces ruraux, de son agriculture, de son élevage, du respect de ses espaces agricoles, de ses forêts, de son tourisme et artisanat local, de ses zones bio et de son intérêt pour l'eau, la Région des Hauts de France est l'une des régions rurales des plus importantes.

Mais ruralité c'est aussi de grands espaces et des problèmes d'accessibilité. Nous avons besoin de rapprocher nos populations avec la création de transports de proximité. Pour Force Ouvrière, il faut promouvoir, organiser et diffuser l'innovation sous toutes ses formes. Pour Force Ouvrière, accompagner les jeunes agriculteurs lors du transfert des propriétés agricoles dû au renouvellement des générations est une nécessité absolue.

Il faut également les soutenir dans la pérennisation des filières végétales spécialisées ainsi que dans le maintien de l'élevage.

Pour Force Ouvrière, il faut accompagner les agriculteurs vers des pratiques agro-écologiques pour gérer durablement les ressources naturelles, sols et biodiversité, ceci doit être une priorité en cette période de crise sanitaire.

Force Ouvrière préconise également de créer des bocages afin de retenir le glissement des terres lors des fortes pluies. Compte tenu du réchauffement climatique, il faut développer des cultures peu gourmandes en eau et dynamiser la gestion forestière pour respecter les écosystèmes, réduire les émissions des gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables.

Pour Force Ouvrière, il faut créer et maintenir les emplois et les activités locales en milieu rural et lutter contre la précarité sociale et sanitaire.

Comme le fait remarquer le document, la région des Hauts de France est la Région Métropolitaine connaissant l'état de santé le plus préoccupant.

Par un manque de médecins généralistes et spécialistes, la démographie médicale est déséquilibrée selon tel ou tel territoire. La ruralité est nettement plus touchée par le manque d'accès aux soins.

Force Ouvrière se félicite néanmoins des initiatives et des actions régionales qui ont été prises pour apporter des solutions et améliorer la santé des habitants de la Région.

Mais Force Ouvrière fait remarquer que la Région se substitue de plus en plus à la puissance publique dans le domaine de la santé alors même qu'elle n'en a pas la compétence.

Force Ouvrière rappelle que la santé publique incombe à l'Etat et que celui-ci doit prendre toutes ses responsabilités.

Force Ouvrière votera le projet d'avis.

Le groupe Innovations économiques et sociales tient en premier lieu à féliciter le groupe de travail et ses rapporteurs Sylvie Lefebvre et Ghislain Mascaux, ainsi que Vianette Jacquemet Chargée de mission. Félicitations pour la qualité et la rigueur de ce travail bien structuré, fouillé, très technique parfois mais qui même dans ses parties les plus ardues a su faire œuvre de clarté pédagogique pour notre assemblée. Ce n'est pas tous les jours que l'on se plonge dans les particularités et les arcanes de territoires bien moins visibles que nos métropoles et notre maillage de villes moyennes

Félicitations encore sur le choix du fil rouge de l'aménagement du territoire et sur la méthode de travail. La liste des auditions, des rencontres, des déplacements du groupe est impressionnante. Cela se ressent à travers l'expression des paroles et retour d'expériences de terrain.

Ce texte est un apport essentiel pour notre Ceser. Il affine notre vision et notre compréhension de la complexité de notre espace régional. Il constitue en quelque sorte le chaînon manquant de la réflexion sur l'aménagement du territoire et votre rapport pointe à juste titre les faiblesses du SRADETT dans la prise en compte de ces zones rurales ainsi que de sa vision d'un axe Nord Sud au détriment de son ordonnée Est Ouest.

Il complète et s'articule avec plusieurs de nos précédents rapports avis, et notamment celui de la C3 a présenté récemment « Bien vivre en Hauts de France » dont il reprend la tonalité positive sans faire de concessions sur les constats.

De même il est une contribution à deux rapports en cours d'élaboration, celui sur les Inégalités et celui de la C4 sur l'attractivité des Villes moyennes et bourgs centres.

Il s'inscrit dans un constat de l'inégalité voire l'iniquité entre les territoires qui menacent la cohérence et la cohésion sociale de notre région. N'oublions pas que derrière ce focus sur ces territoires ruraux c'est bel et bien leurs habitants qui voient se cumuler les inégalités.

Les rapporteurs ont pris la précaution d'indiquer qu'il ne prétendait pas à l'exhaustivité, mais, comme sans critiques il n'est point d'éloges flatteurs, le groupe IES regrette que la dynamique associative et son importance pour la vie culturelle, l'éducation populaire, les loisirs, les aménités, le rôle des bénévoles ne fassent pas l'objet d'un chapitre tel celui consacré au sport. Nous regrettons de même que parmi les leviers du développement économique ne figure pas le tourisme rural, de nature qui est dans l'air du temps. Ces points n'enlèvent rien à votre intéressant rapport que notre groupe votera.

Notre groupe tient tout d'abord à remercier la chargée de mission, les rapporteurs et les membres du Groupe de travail Ruralité et Agriculture pour la production de ce rapport-avis.

Pour le GC TES, l'ensemble du rapport apporte un éclairage sur les enjeux liés à l'adaptation et aux changements des territoires ruraux. Il permet d'identifier les outils et des stratégies permettant de soutenir, développer et dynamiser l'ensemble des territoires ruraux des Hauts-de-France dans leur diversité. Ses préconisations permettent d'identifier des actions concrètes pour remédier aux difficultés et handicaps que rencontrent ces territoires, mais aussi pour mieux valoriser leurs atouts et forces, qui construisent les différents caractères ruraux des territoires des Hauts-de-France.

Il est dommage que ce rapport ne souligne pas suffisamment les leviers et les moyens du CR HdF pour accompagner et construire avec ces territoires ruraux une véritable stratégie sur le long terme. Ainsi, la coopération entre territoires de SCoT ou interSCoT ruraux aurait dû connaître un intérêt beaucoup plus affirmé notamment lors de l'élaboration du SRADETT.

Le monde rural, présente aujourd'hui un paysage socioéconomique plus complexe et les «ruralités ont remplacé la ruralité».Les campagnes ont besoin des villes pour créer des richesses et réciproquement les villes ont besoin des campagnes pour offrir des lieux de vie attractifs, assurer une production agricole diversifiée, préserver la qualité des paysages, veiller à la reproductibilité des ressources naturelles et au maintien de la biodiversité.

Le rapport identifie bien la nécessité d'innover dans la gouvernance de ces territoires pour prendre en compte les besoins des acteurs économiques, des ménages, notamment en termes de santé, de formation, de mobilité, d'accès au TH débit, de la diversité des usages des territoires et des équilibres économiques, écologiques et sociaux.

Pour le GC TES, ce rapport, bien que n'abordant pas tous les sujets (développement de l'agriculture biologique, des circuits courts, de l'alimentation durable...) apporte des éléments à la réflexion pour la création d'une dynamique, d'une complémentarité et d'une alliance nouvelle entre villes et campagnes.

Comme l'indique le rapport, le nécessaire soutien de l'Etat et de la Région à l'ingénierie territoriale dans les territoires de projets ruraux que sont les PETR devrait permettre d'élaborer et de mettre en œuvre un projet global et formaliser de développement conçu et mis en œuvre autour de valeurs communes :

- le développement des atouts du territoire,
- la culture du «travailler ensemble» généralement au sein d'un triptyque «élus- techniciens-société civile»(GAL).

Les préconisations du rapport s'inscrivent pleinement dans les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une stratégie d'interterritorialité* visant la coopération par l'élaboration et la mise en œuvre de dynamique de projets de territoire.

Le groupe TES votera majoritairement l'avis.

* MARTIN VANIER : L'INTERTECTORIALITÉ, NOUVEAU DESIGN DES TERRITOIRES

Le groupe UNSA – CFECGC a été particulièrement intéressé par le rapport qui nous est présenté et félicite tous ceux qui y ont contribué, les rapporteurs, les membres du Groupe de Travail et la chargée de mission – rédactrice, Mme Jacquemet.

Nous tenons tout d'abord à souligner la forte légitimité de ce rapport dont l'élaboration repose sur un parti pris méthodologique, celui de la présence sur le terrain et de la récolte des témoignages et contributions directement auprès des acteurs locaux, dans leurs lieux de vie et d'action.

Ainsi ressentons nous que ce n'est pas seulement la parole qui est recueillie et traduite dans le texte, mais aussi l'ambiance, la réalité concrète de la distance et la rudesse du cadre de vie des ruraux.

Il nous semble que cette méthode devrait inspirer nos démarches à venir, notamment par ce qu'elle est aussi un acte de reconnaissance vers tous ceux que nous représentons dans toutes les zones de la région, notamment les zones éloignées du pouvoir et « non desservies ».

Le message dominant qui ressort du document que nous examinons aujourd'hui est pour nous : « Faites confiance aux territoires ». Cela n'est peut-être pas suffisamment exprimé explicitement.

Les préconisations formulées et qui sont soumises à notre approbation montrent toutefois qu'il ne s'agit pas d'une confiance béate, mais bien plutôt d'une confiance responsable. L'ensemble du texte nous inspire pour poursuivre

notre travail collectif dans cette direction et suggère d'autres travaux sur les conditions d'exercice de la responsabilité et d'animation de la démocratie locale.

Il nous semble important d'insister sur le sens qu'il faut donner à cette confiance et à la marge d'initiative qui l'accompagne. Elle s'inscrit en rupture avec ce qu'il convient d'appeler 'la métropolisation' de l'organisation de l'espace de vie des gens, conception dominante dans certaines sphères et qu'accompagne un très fort décentrement territorial.

Cette tendance interpelle.

Elle signifie que certains se désintéressent des apports démontrés de la pensée moderne en matière d'aménagement de l'espace. Elle nous priverait de ce que sont susceptibles d'apporter le travail en réseau, la numérisation des relations interindividuelles et la compensation de l'éloignement qu'elle procure, ou encore la ramification des réseaux de transport collectif au premier chef desquels figure le train, pourtant priorité de la politique régionale des transports.

Faut-il aussi dire qu'elle fait abstraction de la réalité que constitue au quotidien les relations sociales au sein du lieu de travail.

Tout le texte, finalement, révèle les grands besoins de la ruralité. Le rapport nous invite à y répondre. Nous notons qu'il le fait en dépassant la problématique habituelle mais clivant 'des moyens', pour préconiser la reconnaissance d'une part, le partage d'autre part.

Le groupe votera favorablement la proposition de rapport

Conception
CESER Hauts-de-France

Crédits photos
Région Hauts-de-France - Pixabay - PxHere - Google (Réutilisation autorisée) - Public Domain
Pictures - Wikipedia - Unsplash - Autres sources indiquées en légende sur l'image

Impression
Région Hauts-de-France



CESER
Hauts-de-France

Conseil Économique, Social
et Environnemental Régional

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Hauts-de-France

151 Avenue du président Hoover • 59555 LILLE Cedex • Tél. : 03 74 27 58 15

Pôle d'Amiens : 15 mail Albert 1^{er} • BP 2616 • 80026 AMIENS Cedex 1 • Tél. : • 03 74 27 58 32



Téléchargez les rapports et avis du Ceser Hauts-de-France
sur le site ceser.hautsdefrance.fr